



HAL
open science

Droit à la Ville. Cahiers des 2èmes Rencontres de géopolitique critique

Claske Dijkema, Morgane Cohen

► **To cite this version:**

Claske Dijkema, Morgane Cohen (Dir.). Droit à la Ville. Cahiers des 2èmes Rencontres de géopolitique critique. 2018. hal-01719247

HAL Id: hal-01719247

<https://hal.science/hal-01719247>

Submitted on 7 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE DROIT À LA VILLE

An aerial photograph of a city grid, likely Paris, with a red location marker in the center. The grid is composed of numerous small, rectangular blocks, and the red marker is a small, solid red square. The overall image is in black and white, with the red marker providing a focal point.

**CAHIER DES 2^{ÈME} RENCONTRES
DE GÉOPOLITIQUE CRITIQUE
MARS 2017**

**SOUS LA COORDINATION
DE CLASKE DIKEMA ET
MORGANE COHEN**

INTRODUCTION

La deuxième édition des Rencontres de Géopolitique Critique a eu lieu du 8 au 11 mars 2017, dans différents lieux de l'agglomération grenobloise. Il fut un moment fort de rencontres entre une variété d'acteurs afin de construire des ponts entre chercheurs et militants, là où des fossés se creusent dans la ville et donc dans notre société (précarité, exclusion, mise en illégalité, stigmatisation...), et pour cela ouvrir un espace d'échanges où différents savoirs se retrouvent à égalité pour dialoguer. Les rencontres bénéficient d'un soutien financier du laboratoire de recherche en sciences sociales PACTE et de Modus Operandi.

Cette réflexion sur le droit à la ville est menée en écho à la 9e édition du Festival de géopolitique de Grenoble École de Management, qui porte cette année sur le « Pouvoir des villes ». Il pose ainsi la ville comme une entité en soi impersonnelle et toute puissante détournant le regard de ses logiques de production. C'est pourquoi nous partions ici du pouvoir de ceux qui habitent la ville, des rapports de force qui s'y construisent et comment la ville peut être saisie en tant qu'espace politique.

Le « droit à la ville » est à la fois un concept théorique des sciences sociales et un outil de lutte. Des luttes pour le logement qui utilisent les vides comme refuges, aux luttes contre les frontières qui se servent des murs comme moyens d'information et d'expression. Le droit à la ville prend vie avec tous les conflits, les apprentissages et les avancées que le passage de la théorie à l'action induit mais de quoi le droit à la ville est-il précisément le nom ?

Le droit à la ville est à la fois « un cri et une exigence » formulés par Henri Lefebvre (1968) en observation de la transformation de Paris dans les années 60. Militants et chercheurs se sont inspirés de ce « cri » pour réclamer le droit d'accéder à la ville, d'y être et de s'y maintenir (se loger, travailler, se déplacer), de se l'approprier pour faire entendre sa voix, revendiquer des droits, exercer son pouvoir d'agir, c'est l'espace par excellence de la citoyenneté.

A l'exception du Brésil où il est inscrit dans la constitution, le droit à la ville est un signifiant vide, dont le sens dépend de qui s'en saisit. La ville devrait-elle être à l'image des intérêts des financiers, des promoteurs, des SDF, des écologistes, des commerçants, des enfants ? Si en théorie, l'égalité des droits est reconnue, c'est bien la force qui décide. La ville est alors le révélateur des rapports de force en jeu, des conflits qu'elle produit ainsi que des espaces d'échanges et de négociation nécessaires. Selon une lecture marxiste, la lutte pour le droit à la ville a comme objet un plus grand contrôle démocratique sur la production et l'utilisation des bénéfices produits par le système capitaliste, car leur investissement dans l'immobilier est stratégique et sert ainsi comme stabilisateur

de l'économie (Harvey, 2008). D'autres mettent au cœur de la lutte l'accès à l'espace public, comme un espace de survie pour ceux qui sont sans domicile ou sans emploi fixe (Mitchell 2003; Staeheli et Mitchell 2008 ; Morange et Spire).

Loin d'être un objet de l'urbanisme et de la technocratie, la ville est alors vue comme l'espace créé par les pratiques sociales autonomes des citoyens ; elle est donc un produit politiquement construit, porteur de luttes et de stratégies, rempart contre le capitalisme, les oppressions et les discriminations héritées des formes de colonisations et de dominations. En s'en affranchissant, les villes au Sud, par exemple, créent de nouvelles identités, connexions, circulations et transmissions, indépendantes du référent des villes du Nord. On se prend alors à rêver la ville capable de construire une société plus juste !

La référence au droit à la ville, présuppose la ville comme l'échelle et l'espace pertinents. Pourquoi ? La ville, par nature espace du politique, parce que ses sociabilités par la rencontre et le partage rendent possibles les luttes de reconnaissance - se réapproprier son image - et de redistribution - s'approprier l'espace (Isin, 2009), défier la spatialité de l'altérité (Dikeç 2002). Pensons notamment aux « habitants des quartiers », ne sont-ils pas habitants de la ville ? et aux réfugiés dont les luttes (celle des sans-papiers par exemple) contribuent de façon responsable à la vie de la cité et recréent de la citoyenneté au sens d'une pratique collective (Balibar, 1998).

Le droit à la ville doit alors aussi être compris comme droit à la cité, dans le sens politique du terme. Il comporte ainsi le droit à la différence et en propose une gestion démocratique (Isin, 2009), dans sa capacité à exposer un litige et à reformuler les questions du droit et du non-droit (Rancière, 2000). La ville est ainsi l'espace qui rend possible la subjectivité politique, où la citoyenneté ouvre la politique comme une pratique de contestation par laquelle les sujets deviennent politiques.

Enfin, la ville comme une échelle de la citoyenneté remet en cause le lien fort entre citoyenneté et nationalité et transcende les frontières nationales : parce que certaines actions prennent une dimension trans-locale (les ONG, Isin, 2009) et parce qu'il est maintenant impossible de penser la citoyenneté comme uniquement une appartenance à un État-nation, en partie du fait des luttes anti-coloniales et en partie du fait du projet de ré-imaginer la citoyenneté après l'orientalisme (Isin 2015).

Dans ce cahier nous vous proposons une série de textes issus des rencontres, écrits pour des prises de paroles au moment même des échanges ou écrits après pour restituer ce que s'est passé cette semaine en mars.



SOMMAIRE

RÉSUMÉS	P. 6
FESTIVAL DE FILM - Proposition d'Etienne Lassalas	P. 9
LE DROIT À LA VILLE - Claire Revol	P. 10
CARTE DES ÉVÈNEMENTS ET DES ACTEURS SEMAINE DU 6 AU 12 MARS 2017 - Morgane Cohen	P. 16
ILS SE SAISISSENT DU DROIT À LA VILLE À GRENOBLE - David Gabriel	P. 18
DROIT À HABITER LA VILLE - Morgane Cohen	P. 23
DES EXILÉ-E-S DANS LA CITÉ DES ATELIERS RADIO AUTOUR DE LA VILLE AVEC DES PERSONNES EN EXIL - Séréna Naudin	P. 30
ATELIERS DE RUE OUVRIR UN ESPACE RADICALEMENT PARTAGÉ - Claske Dijkema, Morgane Cohen, Mélody Fournier	P. 38
LE DROIT À LA VILLE, RÉSONNANCES ET APPROPRIATIONS CONTEMPORAINES - Marianne Morange	P. 45
LA PRISE DE PAROLE PEUT-ELLE ÉMANCIPER DE LA POSITION VICTIMAIRE ? Karine Gatelier	P. 49
ARTICULATION ENTRE LE DROIT À LA VILLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À GRENOBLE - David Gabriel	P. 55
HABITAT III, OU QUAND L'ONU ENTÉRINE LE MIRACLE URBAIN.... Magali Fricaudet	P. 58

RÉSUMÉS

Claire Revol propose une lecture analytique et contemporaine de l'ouvrage d'Henri Lefebvre *Le Droit à la Ville*, publié en 1967. Ce livre s'inscrit dans la sociologie critique de l'urbain développée par Lefebvre au tournant des années 1960 qui cherche à comprendre les bouleversements de la société moderne et les mécanismes qui la structurent. Lefebvre analyse l'espace comme le cœur des rapports de pouvoirs politiques qui sont aussi des rapports de classe et des rapports sociaux : avec le processus d'urbanisation, l'espace des villes est soumis à des stratégies de classes qui produisent une ségrégation de l'espace urbain et détériorent l'idée de ville comme espace partagé en commun, ainsi que la centralité qui est la forme sociale de la ville, celle du rassemblement, de la coexistence. L'idée d'une transformation de la pratique sociale dans son rapport à l'espace est donc au cœur des revendications de la sociologie lefebvrienne, dont le droit à la ville fait partie. Un ouvrage percutant qui semble encore à même de nourrir la pensée militante, les contestations et les luttes actuelles.

David Gabriel montre dans un premier article comment les mouvements sociaux se saisissent du concept du droit à la ville et dans quel type de mobilisations ils s'engagent. À travers notamment le récit de toute une série de mobilisations à Grenoble revendiquant le « Droit à la Ville », il montre combien c'est par l'action des habitants sensibilisés, concernés et organisés en de multiples groupes de pression, au sein de réseaux nationaux et internationaux que le Droit à la ville a des chances d'être mis en œuvre concrètement. Dans un deuxième article il s'interroge sur l'articulation entre le concept de droit à la ville et la transition écologique, sociale et démocratique. Une articulation possible selon lui et même souhaitable dès lors qu'il existe une complémentarité entre des classes populaires qui défendent leurs intérêts face aux modèles dominants de développement urbain, et le mouvement des villes en transition qui cherche à associer la population pour lutter contre le changement climatique. Cet enjeu est d'autant plus stratégique depuis que les villes sont devenues des acteurs incontournables des relations internationales et le lieu de mise en œuvre de divers agendas internationaux.

Séréna Naudin présente dans son article un projet d'émission radio - *La parole nous est donnée* - confié à des personnes en exil dont la mission était de réaliser

un reportage auprès d'étudiants qu'ils devaient interviewer. L'objectif était la création d'un espace de parole différent de ceux auxquels sont cantonnés les exilés, pour qu'ils se réapproprient leur propre parole et, au-delà, leur propre image. Avec l'idée que le dialogue entre des personnes d'origines sociales et culturelles différentes permet une meilleure compréhension des cultures réciproques, aide à surmonter les stéréotypes et les préjugés qui sont eux-mêmes vecteurs d'appréhensions, de malentendus, de peurs. Ce travail a permis aux exilés d'aborder avec leurs interlocuteurs la question de la ville, objet politiquement construit, qui révèle des rapports de force et des logiques discriminantes. Et du droit à la ville, qui implique la lutte pour l'accès à la ville, c'est-à-dire la possibilité de s'y loger, de s'y déplacer, d'y travailler, de se l'approprier pour faire entendre sa voix, exercer son pouvoir d'agir. La ville étant le lieu de production, de reproduction, de transformations des relations sociales, ce projet radio était une façon d'agir sur le processus de production de ces relations : en fabriquant de nouveaux espaces de rencontre, en expérimentant de nouvelles modalités de prise de parole, en orchestrant l'échange culturel..., autant de moyens permettant de transformer les relations sociales.

Morgane Cohen présente une restitution d'un des événements organisés pendant les rencontres de géopolitique critique sur le Droit à la ville. Ce récit explique comment s'est construit ce temps de partage et de réflexion réinterprétant les formes de mise en pratique et les revendications d'un droit à habiter la ville par les organisations qui se retrouvent dans l'assemblée des locataires mal-logés et sans logement à Grenoble. À travers une méthode de fonctionnement propre à l'assemblée, le croisement et la répartition des prises de parole montre la complémentarité, la solidarité et l'inspiration des uns et des autres pour l'émergence d'un droit à la ville ancré dans les réalités des habitants.

Claske Dijkema, Morgane Cohen et Mélody Fournier analysent dans leur article la fonction politique de la réappropriation de l'espace public dans un quartier d'habitat social à Grenoble, en France, à partir de l'expérience de l'association Mme Ruetabaga. En pratiquant la pédagogie sociale lors d'ateliers de rue, cette association parvient à créer un espace radicalement ouvert, où des groupes se font et se défont pendant deux heures de manière hebdomadaire. Les ateliers sont nés d'une critique du système éducatif, de l'espace public, du

capitalisme et sont mis au profit d'un public souvent en rupture avec des institutions traditionnelles. L'association porte au contraire, des valeurs d'horizontalité des relations, d'autonomie. Elle valorise l'émancipation par rapport à la prise de pouvoir sur autrui, à la mesure des performances et aux jugements. Enfin, l'espace qu'elle ouvre pendant les ateliers peut être considéré comme un espace politique : c'est une forme d'action directe et de politique préfigurative (Ince, 2012 ; Springer, 2013) dans une zone généralement perçue comme anomique (Dubet, 2008).

Karine Gatelier analyse la table ronde « *Chez nous c'est chez vous. Les usages de la ville comme espace politique* » du point de vue de son potentiel à fournir, aux personnes en migration qui y ont participé, un espace permettant une parole émancipatrice de la position vicimaire à laquelle elles sont assignées. Cette table ronde est intervenue en effet en pleine lutte de deux groupes d'exilés et a permis l'expression publique de leurs revendications. Ce moment est également analysé comme l'exercice de leur droit à la ville.

Marianne Morange interroge dans son article la pertinence du concept de « droit à la ville » aujourd'hui. Né il y a 50 ans sous la plume du philosophe et sociologue Henri Lefebvre, ce concept a été fortement remobilisé depuis les années 2000 dans des sphères très diverses, autant politiques que militantes ou académiques. Face à la diversification des usages de ce terme et l'ampleur des mutations urbaines (« planétarisation » de l'urbain, étalement des villes, métropolisation...), faut-il renoncer à mobiliser ce concept ou faut-il le refonder et l'actualiser ? Doté d'une forte puissance évocatrice *le droit à la ville* parle autant aux efforts réformistes des uns qu'aux ambitions révolutionnaires des autres. Il a donc irrigué tout autant une pensée critique de l'urbain à tendance prescriptive, que nourri des luttes politiques et inspiré des politiques publiques. Reste à savoir s'il peut aujourd'hui être remobilisé, en dehors de toute prétention à la prescription politique, pour nourrir une analyse critique du sens politique des pratiques sociales et spatiales.

Magali Fricaudet aborde dans son article la question de la place du droit à la ville dans les institutions internationales. Le Nouveau Programme pour les Villes adopté à Quito en octobre 2016 intervient 20 ans après Habitat II à Istanbul, il entérine en quelque sorte le

miracle urbain promu comme le degré ultime du développement malgré quelques « externalités négatives ». Après de longues négociations et malgré l'opposition des pays les plus riches, le texte adopté à Quito mentionne pour la première fois dans un texte international le droit à la ville. Mais l'agenda d'action adopté qui se voulait opérationnel est assez faible quant à sa portée politique, et les moyens de suivi et de mise en œuvre prévus ne permettront probablement pas d'atteindre les objectifs annoncés de construire des « villes pour tous », dans un contexte de réduction drastique des finances publiques. De nombreux défis sont donc à relever pour que le droit à la ville ne reste pas lettre morte.

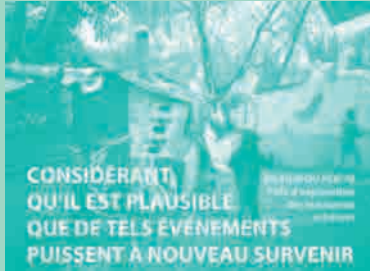
Références

- Étienne Balibar, *Droit de cité*, éditions de l'Aube, 1998
- Dikeç, Mustafa, "Police, Politics, and the Right to the City", *GeoJournal*, N° 58, 2002, p.91-98.
- Harvey, David, "The Right to the City", *New left review*, N° 53, 2008, p. 23-40.
- Harvey, David, *Le capitalisme contre le droit à la ville: néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris: Éd. Amsterdam, 2011
- Inin et al., "The Thinking Citizenship Series", *Citizenship Studies*, Vol. 13, N° 1, 2009, p. 1-2
- Engin Inin, *Citizenship after orientalism : Transforming political theory*, *Palgrave Studies in Citizenship Transitions*, London, Palgrave, 2015
- Mitchell, Donald, *The right to the city: social justice and the fight for public space*, New York, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2003
- Morange, Marianne et Spire, Amandine, <http://dalvaa.hypotheses.org/le-programme-dalvaa/lesaxes-de-recherche>
- Jacques Rancière, « Citoyenneté, culture et politique » dans Elbaz, M. et Helly, D. (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Presses universitaires de Laval, 2000
- Staeheli, Lynn A., et Don Mitchell, *The People's Property? Power, Politics, and the Public*, New York : London: Routledge, Taylor & Francis Group, 2008



Cabanyal Zombie

Une web-série réalisée par les habitants d'un quartier de Valencia (Espagne). Cabanyal est un quartier en résistance, contre « l'invasion spéculative », qui se transforme dans cette série en « invasion de zombie »



Considérant qu'il est plausible que de tels événements puissent à nouveau survenir, PEROU

Au petit matin du 3 avril 2013, en lisière de la Nationale 7 à RisOrangis, trois pelleteuses anéantissent un bidonville où vivaient 140 citoyens européens de nationalité roumaine.



ZAC Zone Autonomie Conventionnée, Federica Gatta

Des lieux éphémères du quartier de la Chapelle dans le XVIII^e arrondissement, racontent leur histoire d'occupation de bâtiments vides et de parcelles nues transformés en ateliers d'artistes et jardins partagés.



! A un dólar ! A un dólar ! María Aguilera Reche, Miguel Narváez Pico

Documentaire sur le commerce populaire et informel à Quito en Equateur.



La ville bidon, Jacques Baratier

Nous sommes dans les années 1970. Les « villes nouvelles » poussent comme des champignons, encouragés par les pouvoirs publics qui veulent faire face aux vagues d'immigration.



La fête est finie, Nicolas Burlaud

Partout en Europe, sous les assauts répétés des politiques d'aménagement, la ville se lisse, s'embourgeoise, s'uniformise. Cette transformation se fait au prix d'une exclusion des classes populaires, repoussées toujours plus loin des centres-villes.



HLM Habitations Légèrement Modifiées, Guillaume Mégnieux

La Tour Bois-le-Prêtre échappe de justesse à la démolition. Pour la première fois un projet architectural rénove totalement un HLM de quinze étages en site occupé, en concertation avec ses habitants.

LE DROIT À LA VILLE

Quelques éclairages
sur le texte et l'auteur

Claire Revol, enseignante chercheuse au laboratoire PACTE



Lorsque Lefebvre publie *Le Droit à la ville* en 1967, il est professeur de sociologie à Nanterre qu'il faut alors rejoindre en train en traversant des quartiers en construction et quelques bidonvilles. Lefebvre développe une sociologie critique radicale sur l'urbain depuis le début des années 1960 et sa première nomination comme professeur à l'Université de Strasbourg en 1962. Lefebvre (1901-1991) a déjà alors plus de 60 ans, sa carrière universitaire comme sociologue s'est faite sur le tard et n'a été qu'une étape dans un itinéraire intellectuel non linéaire. Lefebvre a écrit de nombreux ouvrages (plus de 60) dans sa longue vie, allant de la philosophie à la sociologie et à l'anthropologie, pour couvrir un champ qu'il décrit comme la « métaphilosophie » (Lefebvre, 1965), une philosophie qui prendrait comme point de départ et comme fin la pratique sociale.

Lefebvre indique que *Le droit à la ville* est écrit en l'honneur du centenaire du *Capital* de Marx, mais il faut préciser dans quelle mesure le livre se place dans la perspective de la lutte politique pour l'émancipation et de la contestation des rapports de domination. En effet, à l'époque de l'écriture du *Droit à la ville*, Lefebvre n'est plus marxiste, membre du Parti Communiste Français. Il a pourtant été affilié à cette organisation pendant 30 ans, jusqu'en 1958. Son départ à la suite d'une suspension décidée par le Parti Communiste français pour la diffusion du rapport Khrouchtchev sur les crimes de Staline (d'abord jugé faux par les instances du Parti) n'est que la suite d'une longue tentative de transformation de l'intérieur d'un parti encore stalinien. Dans les années 1930, il produit une critique du nazisme à partir de l'idée de mystification de la conscience qu'il trouve dans les écrits de Hegel et reconnaît en Nietzsche un penseur allié dans la découverte de l'homme Total qu'il estime être la fin de la révolution. Lefebvre, qui dans son autobiographie *La Somme et le Reste* (Lefebvre, 1959) se félicite d'avoir quitté le Parti « par la gauche » n'a cessé de contester les doctrines d'économie politique les plus prégnantes en développant une lecture de Marx plus humaniste - la révolution n'ayant de sens que si elle transforme la vie de l'homme - et plus libertaire, fondée sur les

textes du jeune Marx, qui irrigue le romantisme révolutionnaire qu'il appelle de ses vœux dans un texte de 1957 (Lefebvre, 2011). Lefebvre se définit par la suite comme marxien, c'est-à-dire comme quelqu'un qui prend les textes de Marx comme une ressource fondamentale pour penser la modernité. Il s'agit pour lui de prolonger la pensée de Marx dans un projet de critique de l'homme et du monde moderne. Lefebvre veut penser les réalités qui lui sont contemporaines : l'émergence de l'urbain, la cybernétique, le mouvement de libération des femmes, la vie quotidienne dans tous ses aspects, les droits à la différence... La sociologie critique devient alors ce terrain d'exploration du monde moderne et de ses contradictions, et Lefebvre identifie l'urbanisation comme l'un de ses ressorts fondamentaux.

Nous relisons aujourd'hui le *Droit à la ville* alors que des commémorations sont organisées pour les 100 ans de la Révolution Russe, événement fondamental pour les penseurs de toute une époque, mais dont l'aboutissement dans un régime dictatorial et répressif a jeté des doutes sur l'idée même de révolution comme prise du pouvoir politique par une classe. Une génération après la chute de l'URSS, et alors que le néolibéralisme mis en place dans les années 1980 apporte de nombreuses désillusions sur l'avenir de ce qu'on appelle encore le progressisme, il semble important de clarifier les idées révolutionnaires portées par le *Droit à la ville*. En quoi cet ouvrage peut-il encore nourrir la pensée militante, les contestations et les luttes, et quels types d'actions permet-il d'envisager ? Cela suppose de resituer l'ouvrage dans ses contextes intellectuels et militants.

Le droit à la ville et la sociologie critique de l'urbain

Il faut d'abord inscrire *Le Droit à la Ville* dans la sociologie critique de l'urbain développée par Lefebvre au tournant des années 1960. Celle-ci se développe dans le contexte de la rupture avec le Parti Communiste, mais aussi dans celui de l'institutionnalisation d'une sociologie urbaine plus contestataire que la géographie qui s'était faite le relais des institutions gouvernementales comme la DATAR dans l'étude des villes et de leurs transformations. Lefebvre fait partie de ce qu'Éric Le Breton appelle la sociologie urbaine critique française (Le Breton 2012). La sociologie critique s'est développée après la seconde guerre mondiale autour du Centre d'Études Sociologiques en rupture avec l'héritage de la sociologie du début du siècle monopolisée par la figure de Durkheim, et avec l'influence d'auteurs comme Marx, Freud ou

Heidegger. Elle se présente alors comme la science humaine directrice des Trente Glorieuses. La nouvelle génération de sociologues cherche à comprendre les bouleversements de la société dans laquelle ils vivent et les mécanismes qui la structurent par des études empiriques. La sociologie apparaît alors comme un sas de décompression et le lieu possible des interrogations sur la société moderne pour de nombreux penseurs marxistes.

Dans ce paysage, la sociologie urbaine de Lefebvre est très spécifique, ne serait-ce parce qu'il a d'abord été un sociologue rural dans les années 1950, cherchant des alternatives à la collectivisation soviétique par l'étude des sociétés rurales, de leurs productions et de leurs modes de vie. À travers le choc qu'a constitué pour lui l'éclosion de la ville nouvelle de Moux liée à l'exploitation du gaz naturel de Lacq dans les Pyrénées, proche de son village d'enfance, Lefebvre perçoit l'importance du phénomène d'urbanisation qui transforme les villes dans les années 1960 et les fait exploser spatialement et socialement. Il produit alors une œuvre très spécifique qui ne fait pas école parmi les universitaires des années 1960, mais devient une référence incontournable pour les architectes et les urbanistes à l'époque où les écoles d'architecture se séparent des écoles des beaux-arts (séparation effectuée par André Malraux en 1968) et qui joueront un grand rôle dans sa transmission à une génération de praticiens, urbanistes et aménageurs. *Le droit à la ville* est le premier de la série d'ouvrages que Lefebvre consacre à l'urbain, avec *Du rural à l'urbain* (Lefebvre, 1970a), *La révolution urbaine* (Lefebvre, 1970b), *La pensée marxiste et la ville* (Lefebvre 1972), *Espace et politique* (1973), *La production de l'espace* (Lefebvre, 1974).

Le droit à la ville développe déjà certaines thèses propres à la sociologie urbaine lefebvrienne qui sont complétées par les ouvrages postérieurs et ici exposées schématiquement : l'urbanisation ne signifie pas seulement à l'accroissement de la taille des villes, mais un changement plus radical de société, le passage d'une société agraire et industrielle à une société urbaine qui transforme de manière radicale les modes d'habiter de l'être humain. Lefebvre comprend l'importance de l'étude du cadre de vie au-delà de la seule vie quotidienne, car celui-ci est la forme que la société se donne à elle-même dans la production de son « habiter », et il est impossible de comprendre une société sans comprendre le rapport symbiotique qu'elle tisse avec son cadre de vie. Le passage de la société rurale à la société urbaine nécessite donc de comprendre comment l'espace urbain est produit par la société.

Une deuxième ligne directrice de cette

sociologie urbaine est donc la critique des pratiques urbanistiques au cœur de la « fabrique » urbaine. *Le droit à la ville* s'ouvre sur la description de l'explosion-implosion de la ville ancienne consécutive à l'industrialisation et l'émergence de la société urbaine. Les villes, formes très anciennes dans de nombreuses civilisations, se disloquent et se voient appliquer les programmes de l'urbanisme moderne, marqué par les doctrines fonctionnalistes, au tournant des années 1960. Lefebvre critique l'urbanisme moderne comme étant idéologique, se présentant comme neutre et appuyé sur des sciences de l'espace, mais qui est en fait un instrument politique. L'espace est façonné à partir d'éléments historiques et naturels mais il est politique, il n'est pas un neutre et homogène, comme le plan ou le schéma de l'urbaniste peut le présenter, mais il est un produit social. La sociologie de Lefebvre pense l'espace comme un produit social et montre qu'il subit un processus d'abstraction qui le rend homogène, qui le fragmente et le hiérarchise, le rendant propre à son instrumentalisation productive.

Enfin la troisième ligne directrice de la sociologie lefebvrienne porte précisément sur ces processus de production de l'espace, qui le distingue le plus fortement d'autres sociologues marxistes, notamment Manuel Castells (1972). Dans la théorie marxiste, les classes sociales étaient définies par rapport à la position dans le rapport de production entre capital et travail dans la société industrielle. Le phénomène d'urbanisation moderne fait éclater ce cadre d'analyse. Il introduit l'espace et la production de l'espace au cœur même de la production des rapports sociaux, et de la reproduction des rapports de production, car il a une valeur d'échange de plus en plus importante. C'est l'espace, et son inertie, qui permet selon Lefebvre d'expliquer la survie du capitalisme et l'attente toujours renouvelée de crise finale. Les luttes urbaines sont donc des luttes stratégiques dans la lutte contre le capitalisme.

Lefebvre analyse donc l'espace comme le cœur des rapports de pouvoirs politiques qui sont aussi des rapports de classe et des rapports sociaux : avec le processus d'urbanisation, l'espace des villes est soumis à des stratégies de classes qui produisent une ségrégation de l'espace urbain et détériorent l'idée de ville comme espace partagé en commun, ainsi que la centralité qui est la forme sociale de la ville, celle du

rassemblement, de la coexistence. Lefebvre montre que la ville comme espace lié à des usages et à une vie urbaine, a été dans son histoire l'œuvre de sociétés plutôt qu'un simple produit, avec une valeur d'usage plutôt qu'une valeur d'échange. L'idée d'une transformation de la pratique sociale dans son rapport à l'espace est donc au cœur des revendications de la sociologie lefebvrienne, dont le droit à la ville fait partie. L'analyse de la pratique sociale par sa sociologie n'est pas découplée de la pensée de sa transformation et des autres possibles pour la société. Sa pensée des alternatives, des utopies, est indissociable de la critique de l'aliénation et des ségrégations urbaines.

Revendications démocratiques à l'âge de la société urbaine

Le succès de l'essai *Le droit à la ville* (dont le titre a été trouvé par celle qui fut un temps l'épouse d'Henri Lefebvre, Nicole Beaurain) tient en partie au contexte du mouvement de mai 1968 dont on peut penser qu'il porte la revendication démocratique à l'âge de la société urbaine. Comme tout slogan, le droit à la ville a un contenu difficilement objectivable, et le terme de « droit » exprime une revendication générale davantage qu'une codification juridique précise. Pour qu'il prenne sens, il faut le replacer dans l'action de l'avènement d'une société urbaine qui puisse permettre à l'homme de se réapproprier à lui-même, dans sa vie sociale et dans son cadre de vie, au-delà du seul travail. On peut s'étonner que Lefebvre conserve le terme de ville alors qu'il pense dans un même mouvement son dépassement dans l'urbain et appelle à une vie urbaine renouvelée. Cependant le terme de « ville » est toujours évocateur de la démocratie car il mobilise l'imaginaire de la Cité antique. Le droit à la ville est empreint du romantisme de Lefebvre. Le concept romantique révolutionnaire



Pont du Tramway entre Grenoble et Fontaine - Balade sonore

de la ville comme œuvre qui fait l'objet d'un chapitre (dont les modèles appartiennent au passé – Venise, Grenade) est mobilisé pour comprendre la situation présente de la ville. L'avènement de la société urbaine transformerait les imaginaires et les cadres de pensée en accord avec une pratique sociale renouvelée, mais elle se distingue d'abord de la société industrielle en faisant appel à des images du passé.

Le droit à la ville n'est pas un concept sociologique qui permet l'observation de la réalité sociale mais une tentative de saisie de la situation pratique et politique à partir d'un diagnostic. Dans un débat portant le titre « L'urbanisme d'aujourd'hui : mythes et réalités », voici comment Lefebvre définit le rôle du sociologue urbain : « Le sociologue de la ville, d'une part, creuse, approfondit scientifiquement le concept de la ville et d'autre part, libère l'imagination, et se lance délibérément dans l'utopie pour construire l'image de la ville possible, des villes possibles. Le travail conceptuel et scientifique va avec la libération de l'imaginaire » (Lefebvre, 1970a). Pour Lefebvre, l'émergence de la société urbaine est aussi l'occasion de faire émerger une autre société par la révolution urbaine.

Quelles sont donc les types de revendications démocratiques qui peuvent être portées à l'âge

de la société urbaine ? En suivant le principe de lecture ci-dessus, différentes appropriations par des penseurs contemporains peuvent permettre de tracer les contours des différentes revendications pour le droit à la ville qui sont souvent interreliées (Revol, 2014). D'une part, il n'y a pas de droit à la ville sans une lutte contre l'exclusion et contre les ségrégations socio-spatiales. C'est dans ce sens que le droit à la ville peut être associé à toutes les luttes sur l'accès à la centralité, à l'espace public et à la justice spatiale (Soja, 2009). D'autre part, cette réflexion sur la justice spatiale ne peut être séparée de celle sur la citoyenneté et la participation politique du citoyen à la vie urbaine. La citoyenneté moderne qui s'est construite à l'échelle de l'État-Nation avec les droits politiques et les droits sociaux doit se reconstruire dans un monde urbain, à l'échelle de régions urbaines, pour englober les lieux qui participent à l'habiter des citoyens dans un monde en mouvement (Isin, 2000). Les formes de cette citoyenneté urbaine qui se distinguent de la démocratie représentative sont encore en gestation et les expériences de démocratie participative dans l'aménagement sont très souvent contestables (Lefebvre fustigeait déjà une démocratie participative qui n'aurait d'autre but que d'obtenir le consentement de la population à des projets). Cela suppose de repenser la démocratie locale par la participation des habitants et instaurer une démocratie de l'habiter (Purcell, 2002) qui ne se limite pas à la démocratie de résidence ou démocratie du sommeil. Enfin, le droit à la ville recouvre des luttes pour l'appropriation collective d'espaces et leur transformation, ce qui rejoint l'idée d'un droit à l'habiter comme œuvre. Ces luttes territoriales ne sont pas des marquages territoriaux de différents groupes sociaux et ethniques dans l'espace (le piège du localisme décrit par Marianne Morange, texte de ce dossier) mais une lutte pour la valeur sociale de l'œuvre urbaine. Depuis le départ, Lefebvre pense la révolution comme le changement dans la vie, qui était le motif principal de sa critique de la vie quotidienne. Créer sa vie comme une œuvre, et créer la ville et le style de vie que l'on y vit comme une œuvre collective, est une idée centrale du droit à la ville, qu'il élabore et partage avec l'Internationale Situationniste et Guy Debord.

La lecture lefebvrienne de l'histoire de la Commune de Paris permet de comprendre l'interrelation de ces différents aspects présents dans le droit à la ville. Dans *La proclamation de la Commune* (Lefebvre, 1965), Lefebvre analyse la Commune comme la réappropriation du centre de Paris par les classes populaires, chassées par les travaux d'Hausmann

durant le Second Empire. Hausmann construisit de nombreuses avenues par le percement de trouées dans les anciens quartiers populaires, combinant motifs hygiénistes et spéculations immobilières. Lefebvre fait de la Commune la première révolte urbaine contemporaine. Il ne s'agissait pas seulement d'une lutte contre l'exclusion, mais d'une réappropriation plus générale de la ville par l'autogestion. De manière plus originale, Lefebvre montre que cette réappropriation du cœur de la ville était une grande Fête. À l'aide d'archives, il montre que la lutte pour laquelle beaucoup payèrent de leur vie était accompagnée d'un bouillonnement créatif pour réinventer des styles de vie et des relations entre êtres humains, hommes et femmes, avec l'environnement et le monde paysan. Kristin Ross (2015) montre l'influence des milieux artistiques dans la Commune et reprend l'expression du « luxe communal » pour parler de la manière dont la Commune s'est constituée comme un laboratoire d'un monde nouveau.

C'est cette lecture de la Commune, qui se voulait déjà une prospective pour la métamorphose de la société urbaine, qui forme la matrice des idées du droit à la ville. Lefebvre analyse la Commune comme la première tentative de révolution urbaine, c'est-à-dire de révolution pour faire advenir la société urbaine. L'échec de la Commune signe le premier échec de la démocratie à l'âge urbain, que la revendication du droit à la ville doit ranimer. C'est sans doute cette thèse qui a permis de mettre en résonance *Le droit à la ville* et les rassemblements de mai 1968 et leur mélange de révolte et de fête. Mais c'est ce qui permet aussi de prolonger cette histoire dans des revendications contemporaines.

Désillusions ?

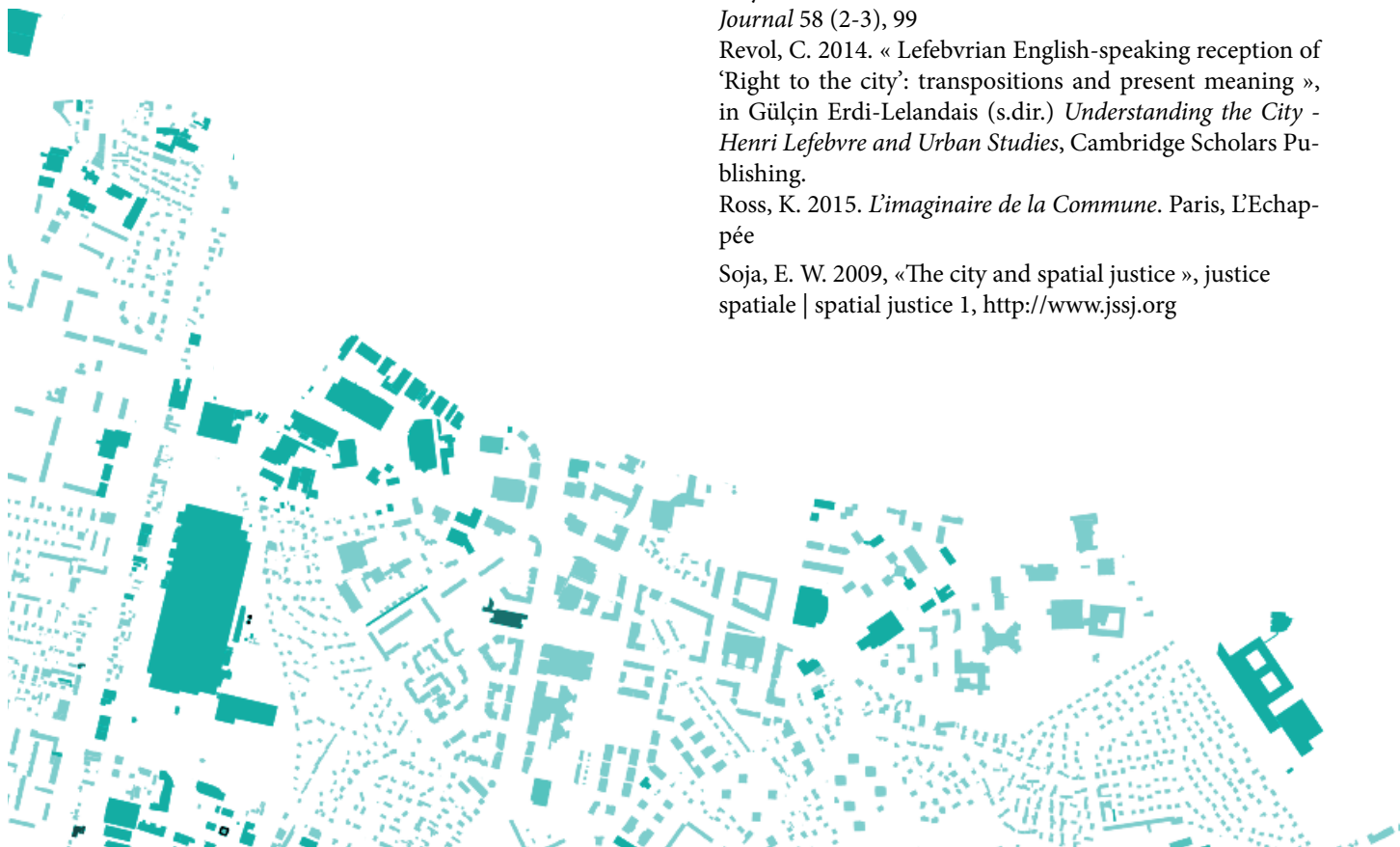
Rétrospectivement, le droit à la ville peut apparaître comme un essai qui fournit des pistes destinées à la transformation de la ville : lutte contre les ségrégations et accès à la centralité, démocratie participative, place de l'art dans l'espace public, place de la nature dans le cadre de vie, urbanisme temporaire, festif, sensoriel... Les thèses de Lefebvre pourraient paraître comme intégrées dans le paradigme dominant actuel tant la génération d'urbanistes qu'il a formés ont tenté de le mettre en pratique, notamment à travers la politique de la ville (voir la critique de Dikeç, 2002) et la démocratie participative. Mais de fait, Magali Fricaudet (texte dans ce dossier) montre combien son intégration dans les politiques publiques ne va pas

Bibliographie

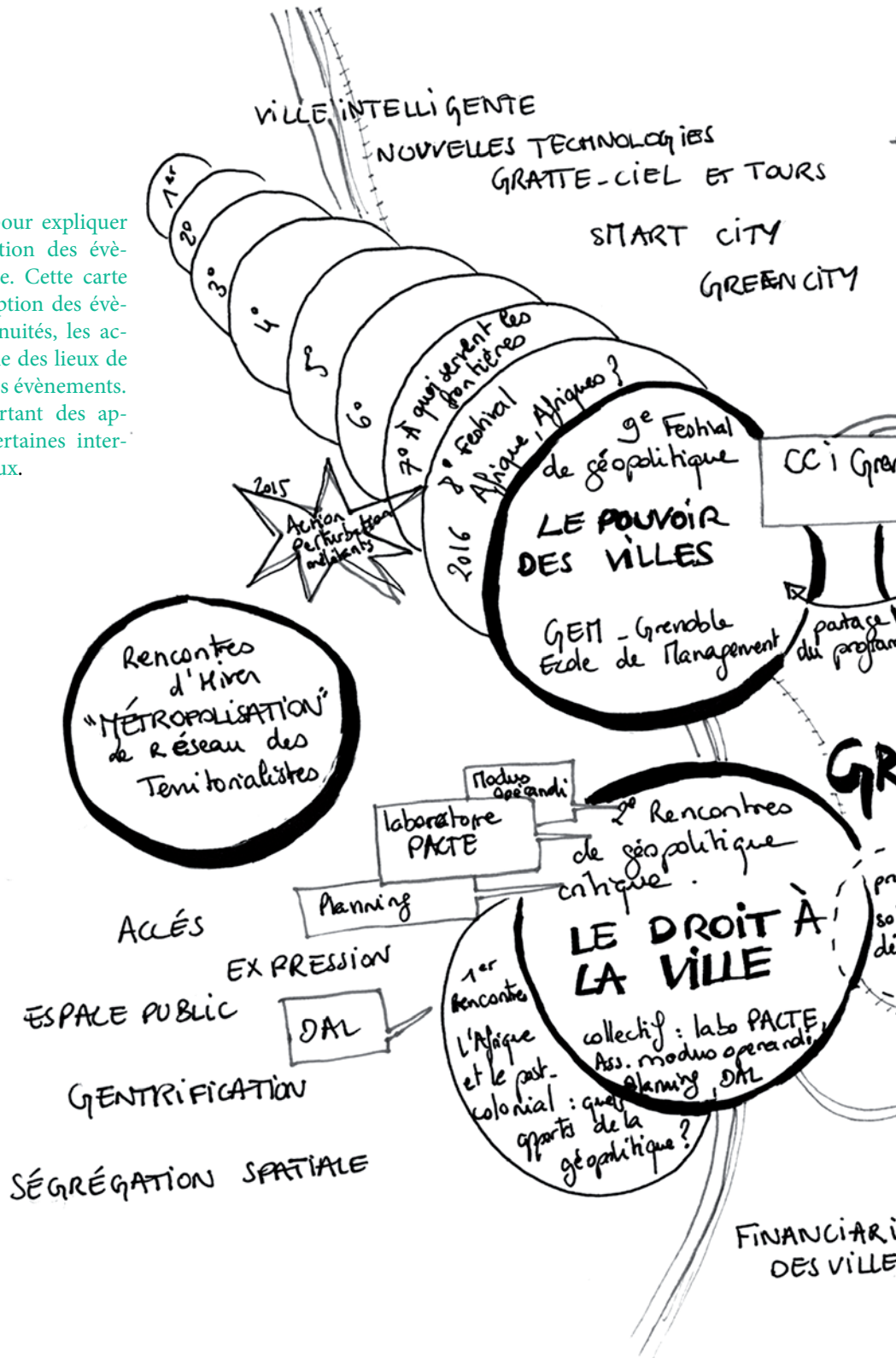
sans problèmes quant à son contenu politique et sa traduction réglementaire, tant les villes sont devenues les centres du pouvoir économique et politique en ce début du 21^{ème} siècle. Les politiques publiques ne changent pas cette donne géopolitique de la production de l'espace, même si elles peuvent aboutir à des régulations soumises à la démocratie représentative. Le droit à la ville reste révolutionnaire.

La redéfinition actuelle des pouvoirs locaux dans les métropoles, en France, va de paire avec des contestations contre des projets d'aménagement qui visent à établir la place de ces métropoles dans les réseaux globaux de la compétitivité, avec les modèles de croissance non soutenables qu'ils supposent. C'est sans doute pour cette raison que les luttes contre ce que les réseaux militants appellent les Grands Projets Inutiles Imposés sont aujourd'hui au centre des revendications pour la démocratie urbaine au sein de métropoles dont les périmètres sont aujourd'hui élargis. Ces luttes, si elles ne s'inspirent pas forcément de manière immédiate d'Henri Lefebvre, traduisent en acte l'idée d'une citoyenneté de l'habiter développée par Lefebvre (sur la Zone A Défendre de Notre Dame des Landes, voir Frédéric Barbe, 2016, et Jade Lindgaard, 2017).

- Barbe, F. 2016. « La Zone A Défendre de Notre Dame des Landes ou l'habiter comme politique », *Noréis* 238-239 (1-2), 109-130.
- Castells, M. 1972. *La question urbaine*. Paris, Maspéro.
- Dikeç, M. 2002, « Police, Politics, and the Right to the City », *GeoJournal* 58 (2-3), 91
- Inin, E. F. 2000, *Democracy, Citizenship, and the Global City*, London, New York: Routledge
- Lindgaard, J. 2017. « La ZAD, ça marche, ça palabre, c'est pas triste ». Médiapart.
- Le Breton, E. 2012. *Pour une critique de la ville, La sociologie urbaine française 1950-1980*, Presses Universitaires de Rennes.
- Lefebvre, H. 1959. *La Somme et le Reste*. Paris : La Nef
- Lefebvre, H. 1965. *La Proclamation de la Commune*. Paris : NRE.
- Lefebvre, H. 1968, *Le Droit à la ville 1*, Paris : Anthropos
- Lefebvre, H. 1970a. *Du rural à l'urbain*. Paris : Anthropos.
- Lefebvre, H. 1970b. *La révolution urbaine*. Paris : Gallimard
- Lefebvre, H. 1972. *La pensée marxiste et la ville*. Paris : Casterman.
- Lefebvre, H. 1973. *Le Droit à la ville 2. Espace et politique*. Paris : Anthropos.
- Lefebvre, H. 1974, *La production de l'espace*, Paris : Anthropos
- Lefebvre, H. 2011. *Vers un romantisme révolutionnaire*. Paris : Lignes.
- Purcell, M. 2002, « Excavating Lefebvre: The Right to the City and its Urban Politics of the Inhabitant », *GeoJournal* 58 (2-3), 99
- Revol, C. 2014. « Lefebvrian English-speaking reception of 'Right to the city': transpositions and present meaning », in Gülçin Erdi-Lelandais (s.dir.) *Understanding the City - Henri Lefebvre and Urban Studies*, Cambridge Scholars Publishing.
- Ross, K. 2015. *L'imaginaire de la Commune*. Paris, L'Echappée
- Soja, E. W. 2009, «The city and spatial justice », justice spatiale | spatial justice 1, <http://www.jssj.org>



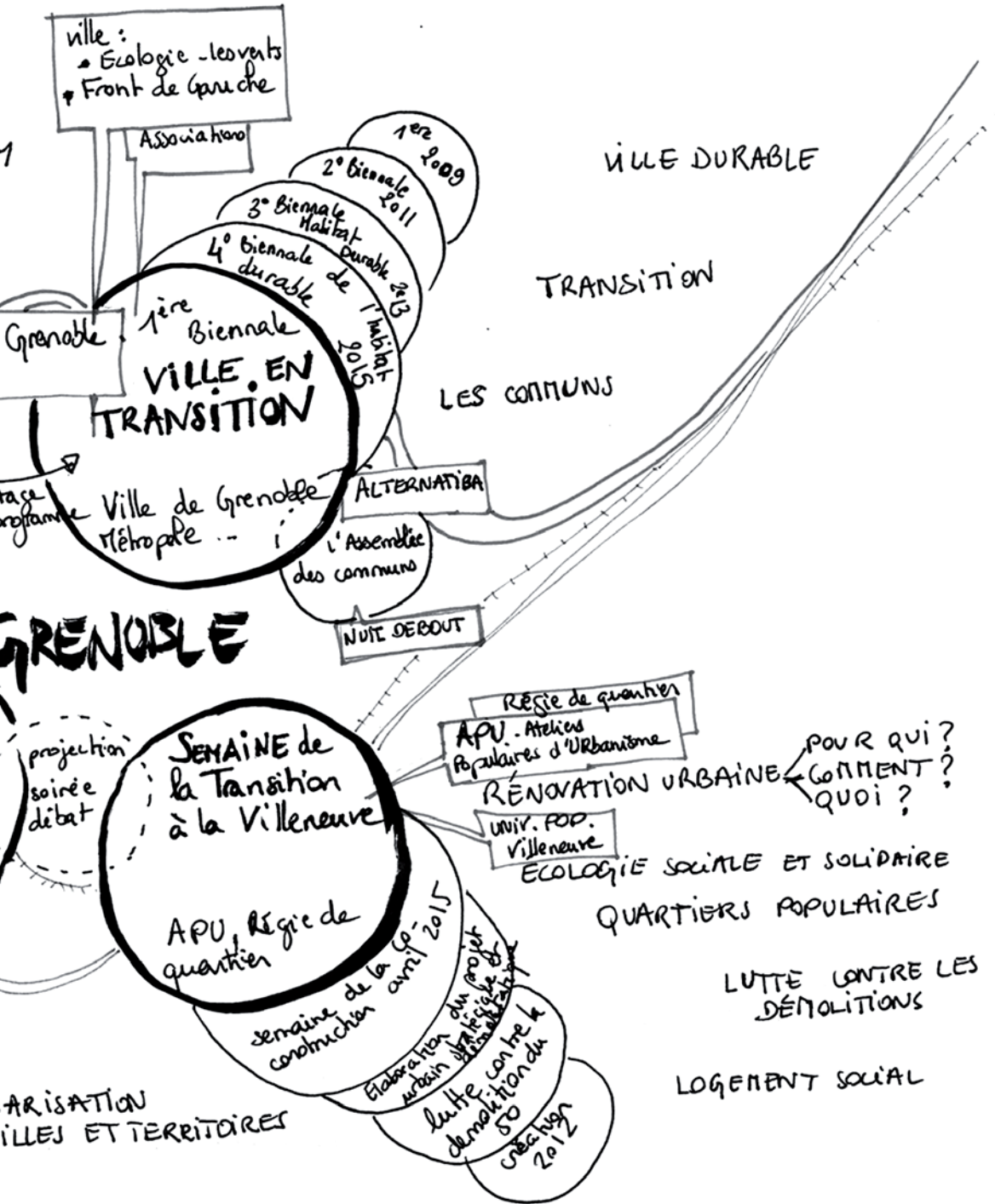
Carte schématique dessinée pour expliquer aux participants la structuration des événements organisés à Grenoble. Cette carte prends en compte, une inscription des événements dans certaines continuités, les acteurs, les thèmes, la géographie des lieux de rencontre, les relations entre les événements. Document de travail comportant des approximations évidentes, et certaines interprétations subjectives des enjeux.



CARTE DES ÉVÈNEMENTS ET DES ACTEURS

SEMAINE DU 6 AU 12 MARS 2017

Morgane Cohen, L'ABRI



ILS SE SAISISSENT DU DROIT À LA VILLE À GRENOBLE

David Gabriel, Planning



Manifestation «Requisition Go!» pour rendre visible les bâtiments vides dans la ville

Le samedi 11 mars 2017, un millier de personnes ont manifesté pour le Droit au Logement et le Droit à la Ville, parcourant Grenoble depuis l'émblématique quartier de la Villeneuve, où des habitants luttent contre les démolitions, jusqu'au « camp Valmy », un quartier auto-construit de petites baraques en bois et tôle similaires à celles qui ont resurgi dernièrement dans les grandes villes françaises en ces années de crise critique du logement et de pauvreté urbaine.

Cette manifestation clôturait une semaine d'action organisée en marge de la biennale officielle sur « les villes en transition » et du festival de géopolitique de Grenoble sur « le pouvoir des villes ». Elle fut l'occasion pour certains de (re)découvrir le concept-slogan du Droit à la Ville formulé initialement par le philosophe Henri Lefebvre il y a tout juste cinquante ans¹ puis prolongé par les travaux du géographe critique David Harvey² avant d'être discuté par une très vaste littérature académique sur le sujet³. Si le Droit à la ville est largement discuté par les instituts d'études urbaines, ce slogan est surtout utilisé par les mouvements sociaux urbains qui revendiquent le droit pour chaque personne de vivre dans un logement décent en ville, d'avoir accès aux services publics et aux ressources locales, et de participer à la vie démocratique et à la production urbaine. Cette réaffirmation a d'ailleurs été au cœur du débat international sur l'urbanisation lors

du sommet « Habitat III » des Nations unies sur l'urbanisation en octobre 2016 à Quito⁴.

Dans cet article, nous allons retracer les événements organisés au printemps 2017 à Grenoble. Nous expliciterons les raisons qui ont poussé les mouvements sociaux à organiser des événements alternatifs à celui de la municipalité. Nous identifierons les différents acteurs, les enjeux des mobilisations et le contexte local pour resituer l'émergence du mouvement pour le Droit à la Ville à Grenoble. Nous montrerons les liens entre les mobilisations à Grenoble et les débats internationaux.

Quiconque a traversé Grenoble au printemps 2017 n'a pu manquer les informations annonçant les événements organisés dans la ville du 7 au 11 mars 2017. De grands panneaux d'information disposés dans l'espace public en lieu et place des publicités

1. Lefebvre, H. [1968] 1972. *Le Droit à la ville* suivi de *Espace et politique*, Paris, Anthropos

2. Harvey, D., *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*, Verso Books

4. La Plateforme Globale pour le Droit à la Ville a participé à de nombreux événements à Habitat III.

commerciales (interdites dans la ville depuis 2014) annonçaient la biennale partout dans la ville, et les prospectus de l'école de management de Grenoble donnaient rendez-vous pour le festival de Géopolitique sur le thème « le pouvoir des villes ». En contre champ, des tracts et affiches collés par une multitude de collectifs diffusaient leurs programmes alternatifs... Une grande partie des forces politiques et des réseaux de Grenoble étaient mobilisées.

Les divers programmes annonçaient des dizaines d'activités, débats, ateliers, rencontres, projections, actions, vélo-parades et autres manifestations... Que cachait un tel foisonnement ? Commençons par décrire les activités alternatives revendiquant le « Droit à la Ville » avant d'aborder les activités organisées pour la biennale officielle promouvant la « transition ».

Tout d'abord, l'Atelier Populaire d'Urbanisme (APU) de la Villeneuve, a saisi l'opportunité de la biennale officielle pour organiser une semaine d'actions parallèles intitulée la « semaine de la transition ». Ce programme d'une vingtaine d'activités dans le quartier de la Villeneuve voulait « affirmer que la transition doit être avant tout démocratique et permettre de développer le pouvoir d'agir des habitants » et « nécessite de surmonter les obstacles générés par le modèle dominant de production urbaine prônant

Le réseau **Alternative Pour des Projets Urbains Ici et à l'International** (AP-PUII) intervient en soutien à des demandes locales et se positionnant aussi à l'échelle nationale pour contribuer à alimenter une action sur la ville coopérative, soucieuse d'écoute et d'égalité.

les démolitions, la financiarisation, la « Smart City » ou encore la métropolisation... »⁵. Plusieurs associations locales et des réseaux partenaires comme **AP-PUII** ou « **Pas Sans Nous** » étaient mobilisés à cet effet.

Cet événement s'inscrivait dans un contexte particulier à la Villeneuve : depuis plusieurs années, des habitants contestent un projet urbain imposé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) qui vise à démolir des logements sociaux. Les habitants, au nom du droit à participer à la coproduction de la ville, ont élaboré, avec l'aide de professionnels militants, une alternative au projet ANRU : le « projet urbain stratégique et démocratique »⁶. Ancré dans le quartier de la Villeneuve, l'Atelier Populaire d'Urbanisme (APU) avait convié des organisations internationales telles que la Commission Inclusion Sociale et Droits Humains (CIS-DH) de Cité et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC) et la Coalition Internationale pour l'Habitat (HIC), venues soutenir la programmation alternative

5.

Cf programme de la semaine de la transition à la Villeneuve

6.

David Gabriel, Breynt S., Cohen M., *Plaidoyer pour Villeneuve : Pouvoir d'agir et planification démocratique face à la rénovation urbaine de l'Arlequin*, Puca, 2016

La Coordination nationale « Pas sans Nous » se positionne dans un rôle de syndicat des quartiers populaires. Elle s'inscrit totalement dans la continuité des luttes politiques dans les quartiers populaires. Elle se veut être « porte-voix » des quartiers populaires aux côtés et avec toutes celles et ceux qui luttent contre le racisme et les discriminations, pour le rétablissement de la démocratie, pour la solidarité, pour la dignité et la justice sociale.



Mobilisation contre les démolitions de logements sociaux à la Villeneuve.

et l'enrichir en apportant les termes de la réflexion sur le droit à la ville dans les réseaux et instances internationaux. Ces mêmes organisations ayant joué un rôle clef dans la campagne de plaidoyer menée par la **Plateforme Globale pour le Droit à la Ville (GPR2C)** au sommet mondial Habitat III quelques mois plus tôt. La semaine d'action organisée par l'APU en lien direct avec les habitants, loin des salles de colloque du centre-ville, a contribué à l'émergence d'un mouvement revendiquant le Droit à la Ville à Grenoble.

La seconde initiative ayant joué un rôle important dans la sensibilisation au Droit à la Ville à Grenoble fut les « Rencontres de Géopolitique Critique », organisées en off du festival de géopolitique de Grenoble École de Management axé cette année sur le pouvoir des villes. Un comité d'organisation avait réuni des membres de l'association Modus Operandi, des chercheurs du laboratoire PACTE, des étudiants, des membres de l'Atelier Populaire d'Urbanisme (APU) et de l'association Droit au Logement (DAL), ayant l'habitude de mener des initiatives communes, comme des recherches-actions à la Villeneuve⁷ ou la participation à l'Assemblée des Mal Logés. Ils ont organisé une quinzaine d'activités sur le « Droit à la Ville » au cours de la semaine du 6 au 11 mars autour d'un appel à contribution⁸ dont la problématique s'inspire assez largement d'un numéro de la revue Passerelle diffusé lors du sommet Habitat III et intitulé « De quoi le droit à la ville est-il le nom »⁹ ? Cet

7.

Claske Dijkema, David Gabriel, Kirsten Koop. *Les tours d'en face : Renforcer le lien entre Université et Villeneuve*, 2015.



Moment d'analyse des programmes des différents événements.

appel propose de s'interroger sur les « ponts à construire entre militants, société civile et universitaires pour que les intérêts des plus démunis pèsent dans la production et dans l'organisation des villes » et affichent clairement un positionnement critique sur le développement urbain actuel, rappelant les enjeux de domination des classes populaires dans les processus de rénovation urbaine ou de gentrification. Selon les auteurs de l'appel, la collaboration entre les universitaires chercheurs et les militants investis dans leurs luttes locales doit permettre une prise de recul difficile mais salutaire aux deux bords et un renforcement des uns par les autres en faveur de la diffusion du concept de droit à la ville : « le droit à la ville prend vie avec tous les conflits, les apprentissages et les avancées que le passage de la théorie à l'action induit ». Force est de constater qu'ils ont gagné leur pari : l'alliance entre mouvements sociaux et universitaires progressistes a été décisive pour la diffusion du Droit à la Ville à Grenoble, comme elle a pu l'être ailleurs¹⁰.

Une troisième série d'événements était organisées par l'association Droit au Logement (DAL) et l'Assemblée des Mal Logés de Grenoble. Ces organisations mènent depuis plusieurs années des luttes urbaines : ils occupent des immeubles, empêchent des expulsions

8.

Document de cadrage de la 2ème édition des rencontres de géopolitique critique

9.

Mathivet C. (ed.), Collectif, *De quoi le droit à la ville est-il le nom? Représentations, usages et instrumentalisation du droit à la Ville*, Passerelles, ed. Ritimo, Paris, 2016.

10.

L'exemple classique est l'émergence de l'Alliance pour le Droit à la Ville en 2007 qui est en partie liée aux relations entre les chercheurs du département d'urbanisme de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA) et divers mouvements sociaux urbains aux Etats-Unis.

La Plateforme Global pour le Droit à la Ville (en anglais, GPR2C) est un réseau international d'organisations de la société civile et de gouvernements locaux. Elle a vu le jour à Sao Paule en 2014, afin de promouvoir le droit à la ville aux niveaux local et international, et de définir un nouveau paradigme de développement urbain plus inclusif et démocratique.

La coalition européenne d'actions pour le droit au logement et à la ville est une plate-forme de 28 mouvements sociaux urbains européens qui agissent à travers l'Europe dans plus d'une vingtaine de pays.

et revendiquent la réquisition des logements vides, ils épaulent au quotidien, lors de leurs permanences dans les quartiers populaires, des personnes exclues par les modèles actuels de développement urbain, et interpellent les pouvoirs publics pour que les politiques publiques du logement soient plus favorables aux classes populaires. Pour ces organisations, le logement est la première des revendications pour le Droit à la Ville. Ces enjeux ont été rappelés lors de la grande soirée le jeudi 6 mars où étaient présents des habitants, des militants, des membres de la fédération nationale Droit au Logement (Fédé DAL) et des membres de la **Coalition Européenne pour le Droit au Logement et le Droit à la Ville**. L'implication de ces associations lors de la semaine d'action du 6 au 11 mars a permis une importante mobilisation et participation d'habitants des classes populaires, en particulier des habitants du « camp Valmy », à l'inverse de ce qu'on pouvait constater dans la biennale officielle.

Discussion sur le Droit au Logement au « camp Valmy »

Enfin, un quatrième ensemble d'acteurs a participé à cette semaine d'action sans être constitué en groupe homogène et sans porter directement les revendications du droit à la ville. Ils ont pris en

charge diverses activités, actions et réflexions partagées lors de la semaine de la transition. Il s'agissait d'abord de plusieurs dizaines de militants ayant participé à Nuit Debout Grenoble et participé à l'émergence d'un mouvement réclamant la réappropriation par les habitants des « communs urbains »¹¹. S'y ajoutaient des organisations militant contre la « Smart City » en général et les compteurs Linky en particulier, dans la mouvance de « Pièces et Main d'Oeuvre » (PMO)¹², qui pointent du doigt le nouveau cycle de privatisation des services urbains et les risques liés à la numérisation de nos cadres de vies. Ils furent rejoints par un groupe d'intellectuels critiques et de militants réunis au sein du « réseau français des territorialistes »¹³, qui proposent une critique du phénomène de « métropolisation ». Leur intervention a mis en lumière la spécificité des mouvements situés à la frange des villes, tels que les ZAD, qui sont assez différents des mouvements sociaux urbains traditionnels et exigent probablement une nouvelle approche du droit à la ville et de la « justice territoriale ». Enfin, un dernier groupe a organisé avec le sociologue Pascal Nicolas-Le-Strat un workshop original intitulé « transitionnements exploratoires » pour réfléchir à nos positionnements respectifs de chercheurs ou militants en action. On y a notamment souligné l'importance des échanges informels lors de ce type d'événements et constaté leur contribution patente à la circulation du concept du Droit à la Ville en l'occurrence.

11.

La première assemblée des communs de Grenoble a été organisée le samedi 11 mars 2017 à la Villeneuve de Grenoble.

12.

Pièces et main d'œuvre (PMO) est un groupe qui mène divers travaux critiques à propos de l'emprise de la technologie sur les relations sociales. Ils ont écrits plusieurs articles sur la Smart City et les compteurs Linky.

13.

Le réseau français des territorialistes regroupe des chercheurs et praticiens de divers disciplines s'inspirant du réseau italien créé par l'architecte et urbaniste Alberto Magnaghi.

Nous avons classifié les différents acteurs qui ont participé aux événements alternatifs en quatre groupes différents. À quelques reprises nous avons explicité certains liens entre les membres de ces organisations, mais il serait fastidieux de les retracer tous ici. Indiquons simplement qu'il existe une grande circulation des militants et des chercheurs au sein de ces organisations, qui forment ainsi un réseau informel qui a permis la diffusion du Droit à la Ville à Grenoble. Nous avons mentionné la présence de divers membres de réseaux internationaux qui ont fortement marqué les débats sur le Droit à la Ville,

prolongeant à Grenoble la dynamique initiée lors du sommet Habitat III de Quito au sujet du Droit à la Ville. Cette semaine de mobilisation de ces diverses forces vives à Grenoble apporte la preuve que, loin des mécanismes insuffisants de la prise de décision bureaucratique, c'est par l'action des habitants sensibilisés, concernés et organisés en multiples groupes de pression, que le Droit à la ville a des chances d'être mis en œuvre concrètement.



Mobilisation contre la démolition des logements sociaux du 10-20 Galerie de l'Arlequin, Crédits Photo Planning

Extraits du workshop « transitionnement exploratoire »

(...) « Le jour d'après j'ai beaucoup appris sur David Harvey et sur le droit à la ville, bien que ce fût dans un cadre qui semblait trop académique pour certains des sujets. Je pensais à comment on peut combler ce vide entre les géographes qui veulent bien aider et les personnes qui veulent bien agir pour aménager leurs espaces. Je me pose toujours la question de quel rôle je peux jouer. Je ne détiens ni logement fixe, ni propriété, ni emploi, ni citoyenneté... comment je peux aider? »

Extrait de Pensées sur les transitions exploratoires, 2017

(...) « Le lendemain matin je suis retourné au Patio pour le Parlons-en. C'est un espace de parole organisé tous les mois depuis une dizaine d'année avec des gens de la rue et des soutiens. La parole circule librement dans un grand cercle autour d'un thème. Aujourd'hui, c'était «habitant-e-s de la rue, habitant-e-s de la ville». Pierre Mahey nous a rappelé que derrière la grande liberté d'interventions, il y a une certaine technicité car les échanges sont enregistrés, diffusés à la radio et retranscrits. Les intervenants ont insisté sur l'importance de la parole mais aussi des enjeux de traduction que ce soit par la presse ou à travers des comptes rendus. Ces prises de paroles faisaient écho à nos discussions de la veille. J'ai essayé de mesurer dans quelle mesure le déplacement entre différents espaces génèrent aussi de petit dépassement de sens ».

Extrait Exploration de nos trajectoires en situation, 2017

DROIT À HABITER LA VILLE

Morgane Cohen, L'ABRI

C'est le soir du 6 mars 2017, au 6 de la rue Jay à Grenoble, que les personnes intéressées ont passé la porte de service et monté les escaliers pour atteindre la grande salle de réception où était prévue la rencontre « Droit à habiter la ville ». Cette rencontre était préparée par les habitants du 6 rue Jay, l'association Droit Au Logement Grenoble, et moi-même, travaillant pour l'organisation des Rencontres de géopolitique critique sur le droit à la ville.

Ici, nous tentons de vous rapporter le contenu de cette soirée, la richesse de sa forme et la diversité des prises de parole. Une première partie est dédiée à la préparation et à l'organisation de cette soirée, suivie d'une deuxième partie rapportant le plus fidèlement possible le contenu des différentes voix. En conclusion une présentation de quelques événements de « l'après », des temps que nous avons volontairement reliés entre eux.

Pourquoi « Droit à Habiter la ville » ?

Lorsque nous avons commencé à préparer cette rencontre, la première réflexion a porté sur l'utilisation du concept/slogan « droit à la ville ». C'est lors d'une permanence du DAL, entre deux démarches administratives avec les familles présentes, que s'est discuté le nom de la soirée - *Droit à habiter la ville : j'habite, tu habites, il habite, nous habitons la ville, chez moi, chez toi, chez soi : digne, choisi, adapté et pérenne pour toutes et tous* - un nom à rallonge pour tenter de contenir tout les sens et les valeurs qu'habiter signifie pour chaque personne.

Le titre de cette soirée est venu en critique du « Droit à la ville », thème proposé par les organisateurs des rencontres, et vu comme un concept issue du monde universitaire. La critique portait sur l'aspect abstrait de ce droit à la ville. Face à des questions d'ambiguïté - De quelle ville parle-t-on ? D'un idéal ou de la réalité ? Souhaitons-nous la réalité de la ville d'aujourd'hui ? Pour qui ce concept de ville a-t-il un sens politique ? - la volonté a été de ne pas identifier la ville à une symbolique et une identité, mais plutôt aux ressources qu'elle rassemble (travail, logement, soins, éducation, consommation) pour les habitants. Considérant que ces ressources ne sont pas accessibles pour tou-te-s de manière égale, alors le « droit à habiter la ville » pouvait recouvrir un sens commun et un espace de partage des réalités le temps d'une soirée. Même si, dans cette histoire, la ville est restée le lieu de lutte politique avec une charge symbolique évidente, ce qui se révèle notamment dans le tracé du parcours pour la manifestation « réquisition go ! », dont l'objectif était

de passer dans les quartiers populaires et entre des lieux d'occupation existants ou à réquisitionner pour l'accueil des personnes sans logement.

Cette question d'« habiter » est entrée en résonance notamment avec le discours des milanaïsi présents ce soir là, qui parlaient de leur expérience et de la réappropriation de la ville comme lieu de production (jardin, bricolage) et comme lieu d'échange (université populaire). Le but étant de repositionner chacun dans un sentiment d'utilité au collectif et de légitimité dans l'organisation, contrairement à un discours ambiant décrétant qu'il n'y a pas de place pour tou-te-s, autrement dit, que certain-e-s sont inutiles. « Habiter » la ville, pour les organisateurs, ne se restreint pas à l'idée de se loger dans la ville mais prend aussi en compte la participation à la vie d'une rue, d'un quartier ou de la ville, l'alimentation d'une vie sociale qui donne un sens à la notion de « ville ».

Les enjeux : le droit au logement, le discours, les conditions de la rencontre

L'organisation des rencontres de géopolitique critique sur le droit à la ville ne pouvait pas se faire sans donner toute sa place à la lutte pour le droit au logement. Cette lutte s'inscrit principalement dans nos villes toujours plus aux prises avec la privatisation et l'exclusion des plus précaires. L'accès au logement est de plus en plus restreint dans les villes, sous la pression de la spéculation foncière et immobilière. Un des enjeux de la soirée du 6 mars, était de donner de la visibilité et une forme de reconnaissance à un lieu important de lutte pour le droit au logement. Ce dernier étant soumis à des pressions d'ordre politique et de légalité. Par la présence de l'université dans l'organisation, la construction d'une légitimité partagée est devenue plus officielle.

D'autre part, nous voulions inscrire dans les rencontres, des lieux habités au quotidien par des groupes hétérogènes et des activités différentes. Nous souhaitions garantir que les discussions ne resteraient pas dans des codes (soit militant, soit universitaire, etc.), mais qu'elles

s'ajusteraient par le croisement des différents milieux. Les alternances de lieux ont permis d'entraîner des personnes, d'un temps à un autre, alors qu'elles ne seraient pas forcément venues d'elle-même. Les lieux dans la ville sont porteurs de sens différents pour chaque personne, organiser l'accueil est donc devenu une problématique centrale dans la programmation. L'idée était aussi de situer les savoirs, en fonction du lieu ou de la forme, les personnes ne se sentent pas de tenir le même discours, la découverte de lieux inconnus invite à être plus attentif à ce qui se déroule, à être dans la rencontre, au partage de réalités différentes.

Lorsque nous avons organisé cette soirée au 6 rue Jay, nous avons voulu mettre en valeur ce qui existait au quotidien. Pour les habitué-e-s, c'était l'occasion de marquer un temps d'une couleur particulière dans le quotidien, se valoriser, faire un point, en utilisant une culture commune de l'organisation construite dans la mobilisation. Pour les nouveaux venus, c'était l'occasion de découvrir et de comprendre un fonctionnement riche et construit, installé depuis des mois dans le lieu et entre les personnes, habitant-e-s et militant-e-s.

Méthode et positionnement

Comme vous pourrez le lire dans la partie suivante, le contenu de cette soirée est constitué d'une multitude de voix, racontant chacune leurs expériences, leurs conditions d'existence et d'action... Par des récits propres à chacun-e-s nous avons confiance dans le fait que des thématiques, des situations communes émergeraient faisant sens pour tout le monde.

L'assemblée des locataires mal-logé-e-s et sans logement se tient habituellement chaque semaine et fonctionne comme une grande assemblée où chacun-e présente son identité et les raisons de sa présence. En fonction du groupe et des sujets plus ou moins réguliers, un ordre du jour est ensuite établi pour prendre des décisions, soit en assemblée, soit en formant des petits groupes de travail. Les traductions sont souvent multiples pour que chaque

personne présente puisse participer et s'approprier les sujets collectifs en levant la barrière de la langue. Il faut prendre en compte que ce travail d'inclusion s'inscrit dans le temps long, sur la construction d'habitudes de traduction systématiques des réactions et de rythme dans les prises de paroles.

Le choix de faire cet évènement au 6 rue Jay a nécessité l'accord des habitants et la définition d'une place importante dans le déroulement de la soirée. Il a fallu un long travail de discussion pour partager les enjeux de l'évènement et construire une parole commune aux habitants sur ce lieu de vie et de militance. Considérant que nous ne sommes pas égaux dans la capacité à produire du discours sur nos existences et les sujets politiques qui en émergent, il est important que ce travail collectif trouve sa place dans les évènements officiels et que la parole des concerné-e-s soit légitime au même niveau que les autres formes de discours (universitaires, militants...). Cette politisation à partir des récits de vie offre la possibilité à chacun de comprendre l'autre et de se sentir partie prenante d'une histoire commune.

Une des autres contraintes qui a été prise en compte est la question du temps, celle-ci est d'autant plus complexe pour des personnes prises dans des situations de vie très précaires et donc instables. Le temps des familles n'est pas le même pour tou-te-s, le temps des travailleur-ses... C'est pourquoi cette soirée s'est déroulée sur un temps long, commençant assez tôt dans la soirée et incluant un temps de repas.

En première partie de la soirée, nous avons fait le tour de toutes les personnes venues à titre personnels, les organisations de Grenoble, de près ou de loin, membre de l'Assemblée des locataires, mal logés et sans logement, présentes ou non, et enfin les organisations invitées pour l'occasion de cette soirée et de la semaine bien chargée en rendez-vous et en actions. En deuxième partie, nous avons continué les discussions de manière informelle, pendant que certain-e-s fabriquaient des banderoles pour la manifestation organisée le samedi 10 mars, la marche « Réquisition Go ! ».

Les voix : paroles incarnées, paroles vivantes

Nous rapportons ici le compte-rendu de la rencontre sous forme d'écriture théâtrale. Les paroles sont retranscrites à partir de notes non-exhaustives. Ce choix de forme cherche à raconter ce temps où les voix s'élevaient d'endroits différents dans l'assemblée, une parole mouvante et multiple. C'est aussi une référence au lieu, car nous avons fait cette rencontre dans une salle de spectacle, avec scène et coulisses, nous avons choisi de rester dans cette atmosphère.

L'assemblée est assise sur des chaises disposées en cercle, ce cercle est globalement constitué de deux rangées, parfois trois. Cette disposition prend en compte la présence de piliers et un tableau blanc est disposé pour prendre des notes. Chaque petit groupe s'est assis plus ou moins ensemble. La salle est bien éclairée car le débit d'électricité est suffisant aujourd'hui, contrairement aux jours précédents où le courant sautait régulièrement. Les animateurs de la soirée proposent de faire un tour de parole pour que chaque personne puisse se présenter, dire qui elle est et si elle fait partie d'une organisation ou non. Puis sont invités certaines personnes à parler de leur organisation, avant de donner la parole aux invités du jour. Symboliquement, une personne membre du DAL 38 fait la première prise de parole courte pour introduire la suivante.

LE DAL, se levant de sa chaise – Nous avons hébergé l'association DAL 38 au fournil, c'est un choix symbolique, il faut rendre visible ce que l'ordre dominant cherche à rendre invisible dans la société. La question de l'adresse pour une personne sans domicile fixe est un vrai défi, c'est indispensable pour pouvoir faire ses démarches administratives et avoir accès à ses droits. Aujourd'hui, cela devient de plus en plus compliqué de trouver un endroit pour établir un adressage du fait des blocages administratifs et de la méfiance vis-à-vis des plus précaires.

Quelques personnes plus loin dans le sens des aiguilles d'une montre.

LE FOURNIL – Nous sommes une cantine pour toutes et tous, les convives payent 1 euro pour manger et tout le monde est bienvenu. Le problème c'est qu'aujourd'hui il y a de plus

en plus de personnes qui ont besoin de ce type d'endroit pour survivre et cela devient compliqué à surmonter. Le Fournil, après avoir plusieurs fois déménagé, est actuellement situé dans le quartier Flaubert, ancien quartier industriel, en réaménagement. Le quartier Flaubert est aujourd'hui une ZAC, Zone d'Aménagement Concertée. Les autorités ne veulent pas de ce lieu dans le nouveau quartier en construction. Pourquoi ? Est-ce que la présence des pauvres est dérangeante pour les nouveaux habitants de ce quartier en transformation ?

Il y aurait potentiellement une proposition de reloger l'association à l'ancienne cantine du Village Olympique. Une autre proposition a été la maison Mangin, vers les mines, c'est un endroit isolé sans accès par le tram (cela pose un gros problème pour les convives). L'association est face à une incertitude qui s'ajoute à la difficulté du quotidien, d'assurer un repas pour tous les convives.

En face, une voix s'élève.

LA PATATE CHAUDE – Notre collectif lutte depuis plusieurs années contre la xénophobie et le racisme d'état à l'encontre des populations Roms. Nous dénonçons l'organisation du non-droit et des expulsions par les pouvoirs publics. Les modes d'action du collectif sont les manifs, les occup', déverser des ordures chez un maire raciste, et plusieurs autres actes artistiques.

Après quelques secondes de silence, une main se lève à un autre point du cercle et une voix s'élève.

L'AHWAHNEE – Nous habitons à plusieurs dans ce squat, ouvert dans une maison vide depuis 30 ans. Aujourd'hui il y a un procès qui pèse sur

les habitants, la machine à expulser est en marche. Le bâtiment est classé A, c'est un bâtiment des années 30, ce qui veut dire qu'il représente un intérêt patrimonial. N'avons-nous pas un rôle à jouer en tant qu'habitant-e-s dans la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine ?

La voix continue de tourner dans l'assemblée.

LE 38, LIEU COMMUN – Le 38 est un centre social autogéré, un centre social tchoukar. Ce lieu a pour but d'accueillir des activités ouvertes à tou-te-s.

LE SQUAT DU VO – au Village Olympique, une ancienne résidence étudiante toujours propriété du CROUS, est occupée depuis plusieurs années, notamment par des demandeurs d'asile sans hébergement. Actuellement il n'y a plus d'électricité, elle a été coupée en raison d'un incendie survenu il y a quelques jours dans une résidence universitaire du CROUS qui est sur le campus. Le CROUS a coupé l'électricité sur tout le secteur pendant quelques jours et contrairement aux autres bâtiments, ne l'a pas remise sur celui occupé. Les responsables se justifient par l'argument de la sécurité. Malheureusement cette situation présume des prises de risques par les habitants pour subvenir à leurs besoins en éclairage, en chauffage.

LE DAL – Je voudrais juste faire un point sur l'histoire des étudiants du CROUS qui ne sont pas là ce soir, dont le bâtiment a pris feu pour des raisons de dysfonctionnement électrique. Il-le-s ont dû quitter leurs chambres en laissant toutes leurs affaires à l'intérieur, certain-e-s ont tout perdu. Les assurances mettent du temps à réagir

et bloquent les remboursements en attendant l'enquête et les dirigeants du CROUS laissent les étudiants se débrouiller seul-e-s, alors que nous sommes juste avant les périodes d'exams.

Une personne prend la parole, il habite dans le lieu qui accueille l'évènement.

LE 6 RUE JAY – Cet immeuble a été ouvert par l'assemblée des mal-logé-e-s, des locataires et des sans logement. L'assemblée a commencé à exister lors des rassemblements à la Maison de la Culture durant l'hiver 2015, autour de repas, et a continué à s'organiser à la Bourse du travail. En juin 2016 le bâtiment, vide depuis longtemps et propriété de la mairie, a été ouvert dans l'idée d'avoir un lieu pour organiser la lutte sur le droit au logement. C'était aussi l'occasion d'avoir des logements pour des personnes qui venaient à l'assemblée depuis le début et qui n'avaient pas de solution d'hébergement. Ce lieu est soutenu de beaucoup d'organisations importantes à Grenoble. Dans cette histoire, il y a aussi eu la formation du CASUP France, Cadre d'Actions de Soutien d'Urgence aux/par/pour les Précarisé(e)s en France. Les squats ça aide quand les institutions prennent leur temps. Aujourd'hui, il y a le problème des factures d'électricité et d'eau, mais un mouvement commence à s'organiser sur la question des charges en général. Sinon, il y a des règles de vie pour que tout le monde se sente chez soi et respecté ici. Un nombre important de rendez-vous se succèdent dans la semaine avec la venue de plusieurs personnes et organisations. Help SDF apporte des repas pour tout le monde, il y a la permanence du DAL...

LE 6 RUE JAY (*à travers une autre voix*) – Vivre à la rue avec des enfants, ce n'est pas possible de l'exprimer avec des mots. Il y a la séparation garçons, filles dans les hébergements, on

travaille pour des salaires de misère, 1 ou 2 euros par heure, ou pour dormir une nuit sur un palier, dormir dans un escalier, une cave, un garage, ou alors on dort à la gare. La préfecture décide arbitrairement des hébergements. Et il y a les appels au 115 (expression exaspérée, quelques secondes de silence). La rue c'est perdre la santé, l'avenir de ses enfants, tout. La mort serait préférable.

UNE PERSONNE DE L'ASSEMBLEE (*résonnance avec la voix précédente*) – Recevoir une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), c'est comme recevoir une condamnation à mort pour certain-e-s. On craint la police alors que l'on a rien fait. On est vulnérable. On n'a le droit à rien. On ne vit plus. On est comme des zombies.

LE CAMPEMENT DE VALMY (*le porte parole a été arrêté dans la journée, c'est donc à partir de ses notes que nous racontons la situation*) – Le campement de Valmy est un campement organisé avec les personnes et familles en première demande d'asile, qui n'ont pas eu accès à un hébergement d'urgence. Cette installation est la troisième d'une série qui dénonce à chaque fois le non-respect des engagements légaux en matière d'hébergement des demandeurs d'asile. Ces personnes isolées à la rue se font régulièrement contrôler par la police, qui leur demande de partir des endroits où elles trouvent refuge. C'est un harcèlement quotidien qui augmente considérablement la dureté de la situation. L'objectif de ce campement est celui de se former les un-e-s les autres sur nos droits et d'apprendre à s'organiser ensemble. Le campement massif permet aussi de rendre le problème visible dans l'espace de la ville. Il y a une vraie difficulté à faire reconnaître les raisons des demandes d'asile et les contextes spécifiques de chaque

pays.

UNE DES ORGANISATRICES – Je vais tenter de tirer de fils, des lignes directrices entre le contenu des différentes prises de parole. Même si chacun a entendu des choses qui se répondaient les unes aux autres, cela nous permettra peut-être d'avoir un regard d'ensemble, ici, maintenant.

J'ai beaucoup entendu le souhait de continuer à s'organiser ensemble, comme dans l'assemblée des locataires, mal-logé-e-s et sans logement. Ce lieu on nous nous trouvons aujourd'hui semble avoir un sens pour beaucoup de personnes et organisation ici présent. Mais il en faudrait d'autres encore.

La question de l'articulation des luttes entre elles revient aussi beaucoup, comment faire ensemble avec nos contraintes, nos urgences ? Il faut des solutions prises à partir d'une vue d'en bas, car vue d'en haut, les dirigeants, les élus, ne voient pas la réalité comme les personnes concernées.

Le thème de la mort est souvent revenu également. Dans des situations très différentes, la suppression ou l'absence de droit (au logement, de rester en France) s'apparente à une forme de mort, d'inexistence, d'incapacité à vivre. Comment prévenir ce risque de destruction des individus ?

À l'occasion de cet évènement et des autres actions de la semaine, la Coalition Européenne d'action pour le droit au logement et à la ville a été invitée. Cette coalition rassemble des mouvements de base, c'est-à-dire avec les personnes concernées, en lutte dans toute l'Europe pour l'accès au logement, contre la spéculation foncière et immobilière, contre la privatisation de la ville et contre les expulsions. Des personnes de Milan, de l'association Habitat à Lisbonne et de la Fédération Nationale du DAL ont répondu à l'invitation.

UNE PERSONNE DE LA COALITION – Il y a le rassemblement pour le MIPIM, cela se déroule du 14 au 17 Mars à Cannes. Des représentants des pouvoirs publics rejoignent des investisseurs pour vendre des biens publics fonciers et immobiliers de toute l'Europe sur le grand marché du MIPIM. Le MIPIM vit de cette vente des biens publics. Il nous faut tisser des liens pour faire face à la répression sur le terrain et mobiliser largement pour appuyer le mouvement.

LES MILANAIS (*n'est retranscrit ici que la traduction française*)- Il y a beaucoup de points communs avec Grenoble, de gros investissements pèsent sur la ville. Il y a beaucoup de destruction de logements publics. Sur les vingt dernières années l'état providence est en destruction. Sur les 70 000 logements sociaux de Milan, 10 000 sont vides. Il y a 90 000 logements vides dans le privé. Il y a eu des fraudes de la société publique gestionnaire ce qui a amené à 400 Millions d'euros de déficit. La proposition a été de vendre 10 000 logements. Il y a beaucoup d'occupations spontanées. Tout en soutenant les occupations individuelles, il y a 4 ans, il y a eu l'ouverture de 4 immeubles dans le quartier de San Siro, près du stade.

Il faut mettre les gens ensemble dans la mobilisation, les personnes ont des besoins mais aussi des compétences qui peuvent se partager, servir aux autres. Pour celui qui est en difficulté, le système contribue à lui faire ressentir qu'il est inutile et dépendant, pourtant chacun est capable. Dans le quartier occupé, il y a un gymnase, une université populaire avec des cours de langue, un marché d'échange, un laboratoire de peinture, un jardin. Tout est en autogestion totale principalement avec les gens qui habitent mais aussi

d'autres personnes (voisins-voisines). L'espace est ouvert à tou-te-s, c'est une providence d'en bas. En parallèle, il y a toute la mobilisation pour rendre visible les maisons vides, faire prendre conscience aux gens de la réalité de la ville, les réquisitions, les manifestations, les rassemblements. Dans l'organisation des lieux il faut accompagner les conflits, chercher les consensus et la compréhension et trouver des solutions constructives et créatives.

En 2013, il y a eu une grosse mobilisation. Dans les logements ouverts, il n'y avait pas le droit à des contrats d'électricité, pas de droit au séjour pour les ressortissants étrangers. Sur le marché noir, il y a eu des ventes de résidence dans des campements autour de la ville, des ventes de bombonnes de gaz... Les gens se sont fait attaquer là-dessus. Il y a eu des expulsions des campements autour de la ville et donc un nombre important de personnes sont venu dans le lieu squatté. Les pouvoirs publics ont proposé aux personnes d'habiter dans des containers mais elles ont refusé. Certaines personnes sont également parties vers d'autres pays. Aujourd'hui en Italie, il y a des risques pénaux d'occuper des logements. Le pouvoir des promoteurs spéculateurs est fort et les pouvoirs publics sont corrompus.

LA FEDERATION DAL – Cette organisation existe depuis 1990, c'est d'abord le syndicat des mal logés et sans logis. Le renouvellement urbain, c'est la deuxième étape de la financiarisation des villes. L'objectif est de faire du profit dans les quartiers qui ne valent rien foncièrement et de faire une épuration sociale de ces quartiers. La ligne du DAL est d'être active pour défendre le logement décent des personnes et que chacun puisse lutter pour les droits des autres. Le DAL ce

n'est pas que des discours et des papiers, l'organisation travaille à ce que les personnes reprennent confiance en elles et obtiennent des droits pour elles et les autres. Il y a les assemblées des sans logis mais les mouvements ont du mal à travailler ensemble. L'objectif c'est d'obtenir des logements sociaux décents et accessibles financièrement à tout-te-s, et de veiller à ce que la loi soit appliquée. Parmi les victoires des luttes ont été obtenu 15 jours d'allongement de la trêve hivernale, une loi qui améliore la DALO, le ralentissement de la spéculation immobilière et de la financiarisation du logement. Mais il y a aussi beaucoup de répression sur les migrants qui relève d'un racisme d'Etat. Les luttes d'ici et d'ailleurs convergent sur différents fronts. Il y a une augmentation des occupations, à Paris, le DAL est en procès (demande de dommages et intérêts = 2,7 millions d'€). Depuis janvier une aile de l'Hôtel Dieu est occupée par des sans logis, beaucoup de bâtiments hospitalier sont vides. A Toulouse, la campagne « Réquisition Go » a bien fonctionné, il y a eu des vagues d'occupation à Pôle Emploi, dans des hôpitaux, des collèges, des résidences de personnes âgées. A Tours, des hébergés ont refusé de quitter un foyer, avec le soutien des militants, et ont pris en main la gestion du lieu.

La Fédération DAL fait également des propositions de slogans pour la manifestation de samedi – Un toit c'est un droit ! Etc.

ASSOCIATION HABITAT (avec l'accent portugais, car l'association milite à Lisbonne) – Habitat lutte avec les habitants des quartiers auto-construits en périphérie de Lisbonne. Les habitants de ces quartiers sont principalement des familles venues il y a quarante ans des colonies portugaises. Ces

quartiers sont promis par les pouvoirs publics à la démolition et à la récupération des terrains pour les vendre. Une opération du gouvernement propose des logements uniquement aux personnes qui sont arrivés il y a quarante ans. La mairie de Lisbonne est pressée de « nettoyer » la ville. Elle expulse les gens sans alternative. Pourtant il y a des personnes qui ont immigrées il y a 25 ans et on ne leur reconnaît aucun droit.

Une grande victoire de la lutte, c'est que la situation est arrivée jusqu'à l'ONU, et une délégation est venu en visite au Portugal. Ce qui a beaucoup déplu aux pouvoirs publics et qui leur a mis la pression.

Au Portugal, il y a un vrai problème avec le petit nombre de logements sociaux, il y a un problème avec le tourisme dans les villes. En ce moment, l'association mène une lutte au niveau du parlement. Le gouvernement est de gauche aujourd'hui. Nous avons occupé les ministères et la Sécurité sociale et nous n'avons obtenu qu'une solution pour 15 nuits. Nous avons aussi porté auprès du parlement une recommandation pour changer la loi, l'association prépare un cahier de revendications. C'est plutôt une lutte institutionnelle. La masse de gens pour des occupations n'est pas suffisante aujourd'hui. Les gens sont propriétaires des maisons mais pas du terrain. Il y a aussi une surpopulation dans les maisons, car avec l'impossibilité de se loger dans la ville, les enfants restent vivre dans leur famille et s'y installent. Il n'y a pas de statistiques détaillées de la situation. Globalement la politique de propriété de l'Etat crée du surendettement des ménages, mais la honte fait que les gens ne parlent pas.

FIN DU PREMIER ACTE

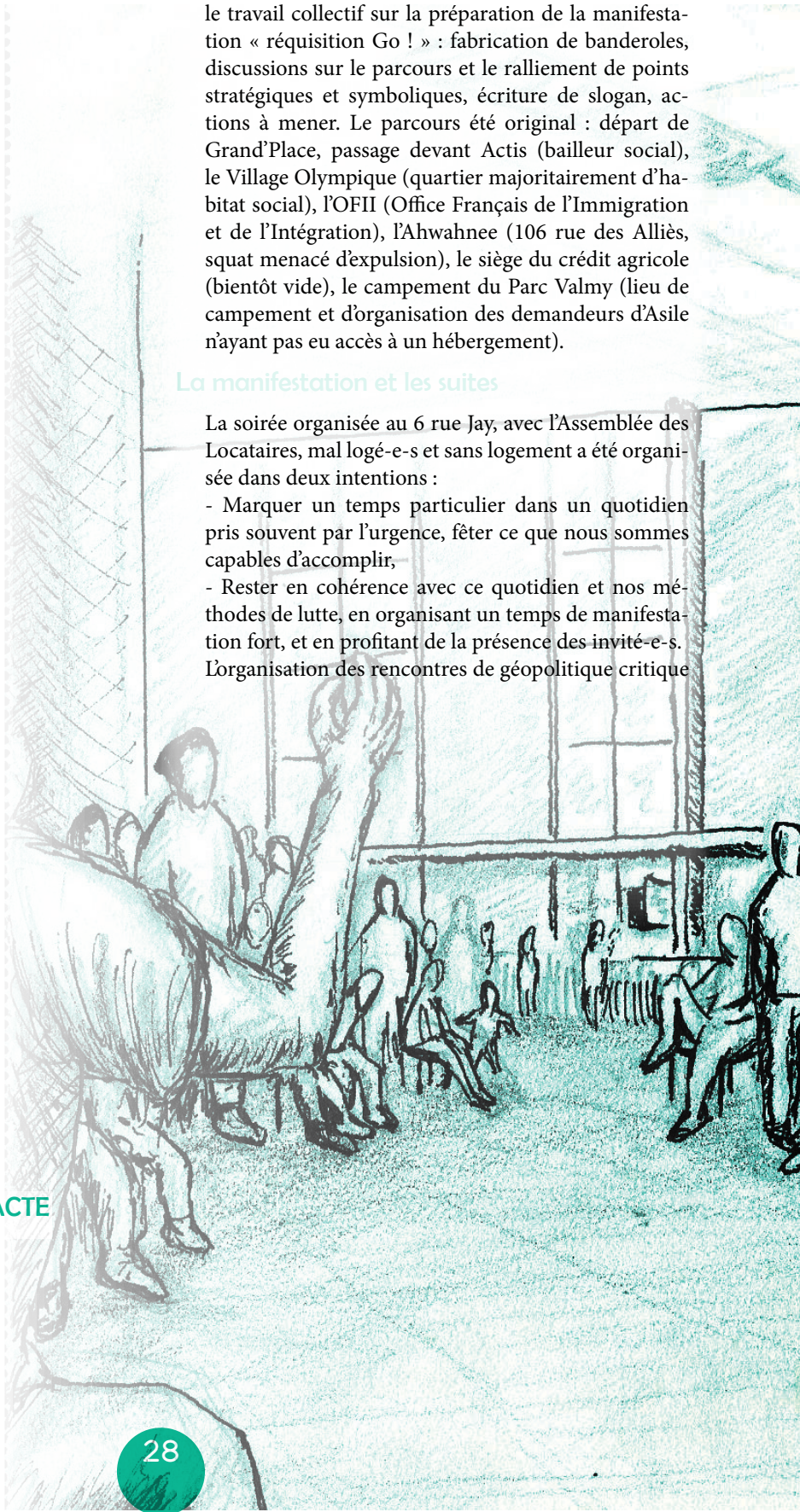
La deuxième partie de la soirée

Après une pause pour partager le repas préparée par l'Association Mme Ruetabaga, nous avons continué le travail collectif sur la préparation de la manifestation « réquisition Go ! » : fabrication de banderoles, discussions sur le parcours et le ralliement de points stratégiques et symboliques, écriture de slogan, actions à mener. Le parcours été original : départ de Grand'Place, passage devant Actis (bailleur social), le Village Olympique (quartier majoritairement d'habitat social), l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), l'Ahwahnee (106 rue des Alliés, squat menacé d'expulsion), le siège du crédit agricole (bientôt vide), le campement du Parc Valmy (lieu de campement et d'organisation des demandeurs d'Asile n'ayant pas eu accès à un hébergement).

La manifestation et les suites

La soirée organisée au 6 rue Jay, avec l'Assemblée des Locataires, mal logé-e-s et sans logement a été organisée dans deux intentions :

- Marquer un temps particulier dans un quotidien pris souvent par l'urgence, fêter ce que nous sommes capables d'accomplir,
 - Rester en cohérence avec ce quotidien et nos méthodes de lutte, en organisant un temps de manifestation fort, et en profitant de la présence des invité-e-s.
- L'organisation des rencontres de géopolitique critique



n'avait pas pour objectif de se positionner en tant que telle dans une mobilisation. Pourtant le sujet de ces rencontres, le droit à la ville, suppose un vrai intérêt, de la part des participants, pour les enjeux liés à l'occupation de l'espace public par le débat démocratique et la construction des rapports de force dans la société. Aussi chaque organisation participante a pu proposer de rejoindre d'autres temps en dehors des rencontres de géopolitique critique. Aussi l'Assemblée des locataires, mal logé-e-s et sans logement, a proposé un temps de préparation de la manifestation dans la soirée, comme un partage d'expérience sur les méthodes de mobilisation et un engagement dans les questions soulevées lors des échanges. L'information a été relayée dans les autres temps de la semaine, et nous avons pu observer une mobilisation très particulière dans cette manifestation : beaucoup de diversité des groupes représentés, le fonctionnement d'un réseau de relation étendu sur l'agglomération grenobloise et au-delà, une joie et une motivation particulière palpable par les slogans, les musiques et le nombre de personne.

Malheureusement d'autres événements tragiques ont eu lieu la semaine suivante. Le squat du Village Olympique a pris feu. La force d'entraînement dont a bénéficié la manifestation a peut-être perdue sur la mobilisation en soutien aux habitants du squat. Malgré tout, la complexité des situations et la longueur dans le temps (multiples déplacements des habitants par les pouvoirs publics, échec d'ouverture de lieux de vie) a finalement épuisé cette force, pour nous laisser retourner à un rythme quotidien moins intense, et sûrement moins convergent.

Pourtant il serait important de rechercher les traces qui se sont inscrites durablement dans les esprits et dans les corps, les transformations des représentations de soi et des autres qui se sont déplacées. Pourrait-on y lire des embryons de transformations sociales ?



DES EXILÉ-E-S DANS LA CITÉ DES ATELIERS RADIO AUTOUR DE LA VILLE AVEC DES PERSONNES EN EXIL

Séréna Naudin



La gare de Grenoble - Balade sonore

« Une ville accueillante, c'est une ville où - quand tu arrives si tu demandes de l'aide - on peut répondre à 80 % de tes demandes » Kaba, Guinéen, interview sur l'accueil

« Je pense qu'une ville accueillante est une ville pleine d'associations, des associations qui aident les gens pour faire avancer leur projet, d'une manière très visible, c'est-à-dire pas très compliqué, pas difficile de les rejoindre, toujours très accessible à tout le monde. » Lena, Iranienne, interview sur l'accueil

1. Pour la distinction établis et « outsiders » voir Gérard Noiriel et John L. Scotson, *The established and the outsiders*, Fayard, 1997 ; Michel Agier, *Les migrants et nous*, CNRS Edition, Paris, 2016 ; concernant la construction de la place symbolique de l'étranger par les politiques voire Michel Agier, « Frontières de l'exil. Vers une altérité biopolitique », *Hermès, La Revue*, vol. 63, no. 2, 2012, pp. 88-94.

Le temps passé dans des associations accueillant des étrangers en situation de précarité administrative, économique ou médicale et celui dédié à mes études d'anthropologie sur les relations interculturelles, les migrations et les inégalités, m'ont fait sentir l'urgence qu'il y a à dépasser la frontière entre les établis et les « outsiders ». Cette distinction empruntée à Gérard Noiriel et Michel Agier désigne d'une part ceux qui sont installés quelque part, qui sont établis en France, dans notre cas, et d'autre part ceux qui arrivent, les dits « migrants », les exilés rendus invisibles par les politiques européennes de l'étranger¹. Cette urgence réside notamment dans le fait d'accorder à ces personnes une autre place que celle de victime. Ainsi, l'envie est née de susciter des rencontres entre des établis et des exilés en instaurant des conditions différentes de prise de parole et d'échanges. C'est ainsi qu'est née l'idée de concevoir un projet d'émissions radio avec des personnes étrangères qui apprennent

le français : *La parole nous est donnée*². Par ce dispositif, des personnes en exil se sont vues proposer de prendre la parole à travers la réalisation d'un reportage radio : choix du sujet, préparation et réalisation des interviews³. Pour cela, des ateliers radio se sont déroulés dans des cours de français animés par des bénévoles à l'association Accueil Demandeurs d'Asile (ADA). Une partie de ces ateliers ont été co-animés avec Karine Gatelier. La méthodologie était basée sur l'utilisation de l'outil radio et inspirée des méthodes d'anthropologie et d'éducation populaire telles que le principe de l'enquête conscientisante⁴. Cette démarche avait pour objectif la création d'un espace de parole différent de ceux auxquels sont cantonnés les exilés.

Une partie de ces ateliers radio a été consacrée au thème de la ville. Il s'agissait d'interroger les représentations ordinaires et les pratiques quotidiennes autour de la ville de Grenoble

2. Pour une description plus approfondie du projet, voire « La parole nous est donnée » sur le site <http://www.irenees.net>

3. Emissions disponibles en podcast : <http://lavoixdesgens.fr/category/laparole-nousestdonnee/>

4. Dans l'enquête conscientisante, l'enquêteur est aussi enquêté. Ces enquêtes partent de situations individuelles pour comprendre comment celles-ci dépendent de conditions structurelles et réfléchir collectivement à des moyens d'agir dessus.

5. Cette notion, élaborée par Henri Lefebvre, plaide pour une appropriation de la ville par ses habitants en opposition aux logiques capitalistes à l'œuvre dans la production de l'espace. Ce dernier doit être repensé comme un espace démocratique où les besoins sociaux sont les plus importants. (cf. Lefebvre Henri, *Le droit à la ville*, Economica, 2009)

6. Engin F. Isin, « La ville comme lieu du social », *Rue Descartes* 2009/1 (n° 63), p. 52-62.

pour mieux comprendre comment les habitants s'approprient la ville. C'était pour nous l'occasion de questionner le droit à la ville⁵ à l'échelle locale. Prenant la ville comme le lieu de production, de reproduction, de transformation des relations sociales⁶, nous avons la volonté par ce projet radio d'agir sur le processus de production de ces relations. Fabriquer de nouveaux espaces de rencontre, expérimenter de nouvelles modalités de prise de parole, orchestrer l'échange culturel sont des moyens que nous mobilisons pour transformer les relations sociales.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation lors de la deuxième édition des Rencontres de Géopolitique Critique consacrée au droit à la ville, à l'occasion d'une promenade radiophonique dans Grenoble. Les participants écoutaient au casque des morceaux issus des émissions réalisées tout en parcourant une partie de la ville. Les auditeurs tantôt en mouvement tantôt à l'arrêt se regardent, observent la ville, attendent, écoutent, réagissent. Ils sont ensemble, ils forment un groupe aux yeux des autres, pourtant ils ne se parlent pas et ne sont pas forcément liés. L'arrivée en terre inconnue, l'accueil dans la ville, la venue de l'étranger, la rencontre avec les autres et surtout la difficulté à *rencontrer* ces autres sont les thèmes qui se succèdent et s'entrecroisent durant la promenade.

Dans cet article, nous décrivons les objectifs du projet d'ateliers radio et leur organisation pour ensuite montrer que la notion de droit à la ville était présente tant au niveau des sujets de reportages abordés que dans la méthodologie d'action expérimentée.

Changer les modalités de la prise de parole

Partant du constat que les exilé-e-s sont généralement celles et ceux qui répondent aux questions - pourquoi ont-ils quitté leur pays, pourquoi ont-ils choisi la France, cette ville, que souhaitent-ils faire ici...etc. - il fallait trouver un moyen de transformer ces rôles pour faire exister d'autres relations sociales autour d'un nouvel

espace de parole. Plusieurs années d'expériences d'accompagnement social auprès de personnes en situation d'exil et deux enquêtes ethnographiques autour de la prise en charge de personnes étrangères ont été l'occasion d'observer les interactions des personnes exilées avec la société française. Ces derniers entrent principalement en contact avec d'autres personnes dans les administrations et dans les associations. La plupart du temps, ils se retrouvent dans une relation asymétrique où ils sont dans une position de dépendance par rapport à ceux qu'ils rencontrent. Pour obtenir ce dont ils ont besoin, ils dépendent de la bonne volonté des personnes représentant la structure⁷. A l'égard des demandeurs d'asile, ces dernières se donnent souvent le droit de poser des questions sur des sujets en dehors de leur prérogative, notamment sur le parcours migratoire. Alors que les demandeurs d'asile sont déjà lourdement interrogés - ils répètent régulièrement leur récit dans les institutions et les associations⁸ - ils se retrouvent souvent contraints de parler à nouveau de leur vie privée à d'autres moments. Par exemple, dans le cadre d'une inscription à l'université auquel je l'avais accompagné, un demandeur d'asile s'est fait interroger par le personnel administratif sur son choix de venir en France et, plus particulièrement, à Grenoble. Quel est le lien avec l'inscription universitaire ? La personne chargée des inscriptions profite - certainement par curiosité, sans mauvaise intention - de sa position de pouvoir pour poser plus de questions que nécessaire. Dans ce cas, le demandeur d'asile souhaitant que son inscription se déroule au mieux se sent obligé de répondre aux questions qui lui sont posées, y compris si cela est hors-sujet.

De plus, le cadre de la demande d'asile construit une figure de l'exilé comme étant un problème, un risque, une menace⁹. Le bien-fondé de sa demande est sans cesse remis en doute par le système même de la procédure d'asile et ses agents¹⁰. Cela enferme les personnes qui demandent l'asile dans une position de suspicion où leur parole est mise à l'épreuve.

7. L'enquête de Vincent Dubois sur les guichetiers et les allocataires de la CAF analyse les relations avec l'administration. Cf. Vincent Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère.*, Economica, 1999

8. Jérôme Valluy, « La fiction juridique de l'asile », *Plein droit* 2004/4 (n° 63), p. 17-22.

9. Jérôme Valluy, « Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude », *Cultures & Conflit*

10. Didier Fassin, Carolina Kobelinsky « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie* 2012/4 (Vol. 53), p. 657-688.

Les personnes exilées éprouvent de grandes difficultés à entrer en contact avec des Français. La barrière de la langue peut complexifier la communication mais le manque de prétexte pour aller discuter avec les gens m'a paru le problème le plus important. À ce propos, un des participants au projet a expliqué le sentiment qu'il a dû être transparent car lorsqu'il salue les gens, ceux-ci ne lui répondent pas.

C'est pour sortir de ces types de relations asymétriques, parfois teintées de soupçon, qu'il fallait trouver un moyen de créer des conditions de rencontre différentes. De ce fait, au sein de la web-radio *La voix des gens* animée par la coopérative Dyade a été imaginé le projet d'émission radio « La parole nous est donnée ». Ce média, qui vise le recueil de la parole de personnes qui ont peu l'occasion de se faire entendre et la création de lien social, paraissait tout à fait adapté. Le projet d'émission a été pensé pour favoriser le dialogue entre les cultures¹¹ et la construction de lien social autour de personnes exilées qui apprennent la langue française. Les ateliers se sont déroulés dans le cadre des cours de français adressés à des personnes en exil, pour la plupart des demandeurs d'asile. Ce contexte d'apprentissage de la langue n'est pas choisi au hasard puisqu'en plus des bases de la langue, les exilés découvrent les codes de la société d'accueil et bénéficient de ce moment pour développer la confiance en soi¹². Il s'agissait d'allier l'utile - apprendre le français et le fonctionnement de la société d'accueil - à l'agréable - découvrir le média radio. La méthodologie choisie visait à renverser les rôles habituels décrits ci-dessus : il était proposé aux demandeurs d'asile, qui sont souvent *interviewés*, de prendre la parole en devenant à leur tour *intervieweurs*, dans le cadre des ateliers radio. Il s'agissait de changer le contexte le plus courant dans lequel se fait la rencontre avec les personnes de la société d'accueil.

Dans le cadre du reportage, les rencontres sont inédites et les conversations souvent inattendues. Ce projet

s'appuie également sur l'idée selon laquelle le dialogue entre des personnes d'origines sociales et culturelles différentes permet une meilleure compréhension des cultures réciproques, aide à surmonter les stéréotypes et les préjugés qui sont eux-mêmes vecteurs d'appréhensions, de malentendus, de peurs, de stigmatisations et de discriminations. Les prises de contact par le biais de l'outil radio sont des occasions uniques de rencontres qui auraient difficilement pu se faire en dehors de ce contexte.

De surcroît, le contexte de l'année 2016 - année où naît l'idée du projet - place la question des migrations et des réfugiés au cœur des débats politiques. Un afflux important de déplacés lié aux guerres qui déchirent le Proche-Orient est alors médiatisé par le biais d'images choc de camps de réfugiés, de bateaux de fortunes, de personnes escaladant les barbelés et les murs des frontières ainsi que par l'utilisation de termes péjoratifs et déshumanisants pour désigner ces personnes en fuite¹³. Ce contexte montrait l'urgence de favoriser des rencontres pour créer de l'empathie et surtout pour déconstruire la dichotomie entre « eux », les personnes souillées par les guerres, meurtries par les drames et l'exode, et « nous », les personnes protégées de ces souffrances¹⁴. Il s'agit donc de surmonter l'image victimisante et stéréotypée communément admise des personnes en exil.

Concrètement, les ateliers radios sur le thème de la ville ont donné lieu à la réalisation de quatre émissions et une promenade radiophonique. Le groupe de participants s'est composé de neuf personnes avec des statuts administratifs et sociaux différents - demandeurs d'asile, personnes avec titre de séjour, personne en situation irrégulière, personnes sans logement - ce qui a permis de mettre en lumière des problématiques et des points de vue variables selon les situations. Les deux bénévoles animant le cours étaient des femmes d'environ soixante-dix ans qui faisaient face à des difficultés pour faire participer le groupe. Au bout de quelques

13.

Danièle Pennac relève : « horde », « invasion », « masse », « déferlement », « multitude ». Cf L'instinct, le cœur et la raison, in « *Eux, c'est nous* », Collection Cimade, Gallimard Jeunesse, 2015. Egalement des occurrences « crise des réfugiés », « crise des migrants », « crise migratoire » à partir de 2015 dans la presse française alors qu'elles l'étaient peu les années précédentes. Cf Legendre Annabelle, *De quoi la crise des migrants est-elle le nom ?*, mémoire de recherche, 2016

14.

Michel Agier montre que les camps de réfugiés et, plus globalement, les « lieux-frontières » où sont relégués les déplacés illustrent un processus de bio-ségrégation qui crée et fige des identités souillées par les guerres, les violences, les exodes, la maladie, l'illégalité, la misère. Les porteurs de ces stigmates sont maintenus à distance au nom de leur déshumanisation. Cf. *Au bord du monde, les réfugiés*. Flammarion, Paris, 2002

11.

La culture est entendue ici comme un ensemble de pratiques et de modes de pensée en renouvellement permanent dans lesquels les individus peuvent pour interagir dans un contexte donné.

12.

Marion Aguilar, Daniel Bouy et Claire Verdier, « Je veux apprendre la France », *Hommes et migrations*, 1288, 2010

semaines, les emplois du temps des cours se transformant un groupe a été créé en marge des cours pour continuer l'atelier avec les mêmes participants dans un autre contexte. Lors des premières séances, les échanges entre les participants se sont centrés autour de questions sur l'arrivée à Grenoble, ce qui leur plaît ou non dans cette ville, les personnes qu'ils rencontrent, comment et pourquoi. Ces questions ont servi de base pour les interviews avec les personnes extérieures au cours, les participants ont étoffé leur grille de question au fur et à mesure des ateliers en s'interrogeant entre eux. Puis une rencontre a été proposée avec des étudiants. Les deux rencontres organisées ont été très intenses, les sujets abordés se sont construits au fur et à mesure des conversations.

du droit à la ville : la création d'espaces de rencontres et d'échanges accessibles, la possibilité de se faire entendre sur les sujets de son choix, le renforcement du lien social, la réappropriation de l'espace public par une diffusion sur internet en accès libre, le développement d'actions culturelles. Par cette expérimentation, l'objectif était de redéfinir les besoins sociaux, la fonction du politique et du culturel¹⁵.

15.

Pour H. Lefebvre, les habitants doivent s'appropriier la ville comme une « œuvre collective », c'est-à-dire que la production de l'espace doit satisfaire les besoins sociaux – et non la logique capitaliste – ce qui demande une révolution économique, politique, culturelle et de la vie quotidienne. Cf. Le droit à la ville, *Anthropos-Economica*, 2009

Mettre en pratique le droit à la ville ?

Le focus sur le thème du droit à la ville était une invitation à parler d'une ville plus intégrante, plus solidaire. C'est pour cette raison que le point de départ a été celui de l'expérience vécue des participants, qui sont des exilés, lors de leur arrivée à Grenoble. Il s'agissait de s'interroger sur ce qui faisait la ville pour eux. Le sujet de la rencontre s'est rapidement dessiné. Pour ne pas rester focalisés sur la situation des personnes étrangères, les questions posées entre participants ont été également adressées aux étudiants grenoblois.

Le concept de « droit à la ville », fait référence à la lutte pour l'accès à la ville, c'est-à-dire la possibilité de s'y loger, de s'y déplacer, d'y travailler, de s'approprier la ville pour faire entendre sa voix, d'exercer son pouvoir d'agir. La ville, objet politiquement construit, révèle des rapports de force et des logiques discriminantes. Le choix d'aborder le droit à la ville semblait d'autant plus pertinent que la méthodologie du projet coïncidait avec certains aspects de cette lutte. Notamment, les modalités de la prise de parole et de la diffusion ont paru être des exemples concrets d'actions œuvrant dans le sens

Expérimenter un espace de nouvelles rencontres

Dans le traitement médiatique des questions qui touchent aux migrations et à l'asile, la parole des personnes concernées est rarement entendue. On observe au contraire que d'autres personnes parlent à leur place (experts, journalistes, travailleurs sociaux, universitaires, politiques etc.). Les ateliers radio, de par leur méthodologie même, offrent un espace de parole dont peuvent se saisir les exilés qui veulent y participer. Cette possibilité d'être au cœur de la conception du reportage, en participant à la construction des questions d'interviews, au choix des lieux de rencontre et des personnes pour faire les interviews permet que les participants qui sont les premiers concernés par le sujet aient un réel pouvoir sur la parole qui est véhiculée sur le sujet. Ce faisant, ils peuvent décider des thèmes qu'ils veulent aborder au lieu de rester simplement sur une description de leur parcours - migratoire, administratif - qui reste majoritairement au cœur des travaux réalisés autour de l'exil. Cela n'empêche pas qu'ils puissent parler de leur vécu s'ils le désirent et de la façon dont ils souhaitent. Ils peuvent alors contrôler le contenu, se réapproprier leur parole et, au delà, leur propre

image. C'est aussi un moment pour se délivrer du poids des difficultés en les partageants. Un des participants, par exemple, avait besoin de décrire sa désillusion et son errance pour partager avec les autres participants son envie de trouver une société plus intégrante, qui ne le laisse pas dormir à la rue en plein mois de janvier. Il m'a confirmé plus tard que c'était pour lui l'occasion d'exprimer publiquement son désarroi et d'informer les auditeurs.

En plus d'offrir un espace de parole, il s'agit de créer des conditions propices aux rencontres. Il n'est pas évident de créer des contacts, de se constituer un réseau de connaissances, d'amis. Par exemple, l'un des participants explique qu'il erre au parc pour faire connaissance avec de nouvelles personnes. De cette façon, il rencontre généralement des hommes issus de sa communauté qui sont la plupart du temps dans une situation précaire du point de vue économique ou administratif, comme lui. Comment faire pour entrer en contact avec des gens qui ont une autre position sociale que soi ? Obstiné, il décrit une soirée où il a essayé de rencontrer des personnes dans un club. Après plusieurs tentatives échouées, il finit par passer la soirée à danser seul. Il demande comment faire pour créer des liens avec les autres quand il n'y a pas de lieu où les rencontrer – il avait rencontré ses amis à l'école – et que dans l'espace public les individus adoptent une position fermée, par exemple l'utilisation des écouteurs sur les oreilles. Il se demande aussi si c'est lié à sa couleur de peau, il pose alors la question suivante à une étudiante : « *Est-ce que vous personnellement vous aimez les africains étrangers qui sont là ? (...) Pourquoi je t'ai posé la question, c'est juste pour connaître ma position, parce qu'on la déjà dit ici, si tu trouves quelqu'un arrêté, s'il a un souci ou quoi, si tu le salues il te regarde il fait comme si personne ne lui a parlé ou bien personne ne l'a salué, moi j'aimerais savoir si c'est la couleur de peau ou quoi...* ». Nombreux sont les

demandeurs d'asile qui sont bénévoles dans des associations d'aide comme les Resto du cœur, le Secours Catholique et l'ADA. Ils rencontrent des Français qui sont déjà sensibles aux problèmes de la précarité et de l'exil. Mais comment faire pour connaître des personnes en dehors de ces cercles associatifs ?

Cet échange est une première étape, un premier contact entre des personnes qui n'ont aucune raison de se parler dans le quotidien, qui sont séparées par une frontière symbolique. Toutes les personnes qui ont répondu à nos questions se sont montrées très ouvertes, exprimant à chaque fois un réel plaisir à participer aux interviews. Contrairement à ce qui a pu être observé dans les administrations et les associations où les exilés sont constamment interrogés sur les raisons qui les ont amenés à venir en France ou à Grenoble, les personnes rencontrées n'ont posé aucune question en ce sens. Les participants prennent contact non pas en tant que demandeurs d'asile ou étrangers dans une situation de précarité mais en tant qu'apprentis reporters, ils endossent un autre « rôle ». Susciter la découverte de l'autre

Les ateliers radio proposent aux participants d'investir un nouvel espace de parole qui favorise des conversations entre des personnes qui n'ont pas l'occasion de se rencontrer autrement, permet d'échanger autour des pratiques et des modes de vie de l'autre mais également de ses opinions. Ces rencontres à l'occasion des reportages ont permis de nombreux échanges qu'ils soient autour de modes de faire ou de modes de penser.

Dans ces ateliers, nous avons passé du temps à discuter des rencontres dans l'espace public, notamment dans les transports en commun. La prise de contact dans les transports au quotidien à Grenoble s'avère difficile. Les interviews montrent qu'il est plutôt d'usage d'adopter un comportement fermé pour ne pas entrer en contact avec l'autre. Nous avons réfléchi à ce qui provoque la rencontre. Les discussions ont également tourné autour de la ville de Grenoble en elle-même, chacun a pu parler de ce qu'il aime ici, de ce qu'il n'aime pas, de ce qui l'a marqué lors de son arrivée. Les participants ont découvert que les étudiants n'étaient pas non plus originaires de cette ville. Même si le contexte est tout à fait différent, ces derniers ont pu donner leur avis sur l'accueil ressenti en arrivant à Grenoble et faire la comparaison avec le lieu d'où ils sont originaires. Yannick a par exemple demandé à Basile : « *Quelle est la différence entre les gens de Rennes et les gens de l'Est ?* ». Enfin, les conversations se sont aussi tournées vers la politique, les étudiants ont découvert que les participants connaissaient les personnalités politiques françaises et l'actualité. Les exilés ont interrogé l'opinion des étudiants sur des aspects politiques précis tels que les questions de sécurité, de politique étrangère ou de politique migratoire par exemple.

Générer la citoyenneté, la vie culturelle et sociale

L'application concrète du droit à la ville pose la question du point de vue de la citoyenneté : fabriquer un espace démocratique et développer la vie culturelle en laissant place à l'imaginaire. En l'espèce, les personnes qui participent au projet sont privées de la citoyenneté formelle puisqu'elles n'ont pas le droit de vote. Pourtant, elles peuvent exercer une autre forme de citoyenneté en participant à la vie de la cité. C'est de ce type de citoyenneté dont nous traitons ici.

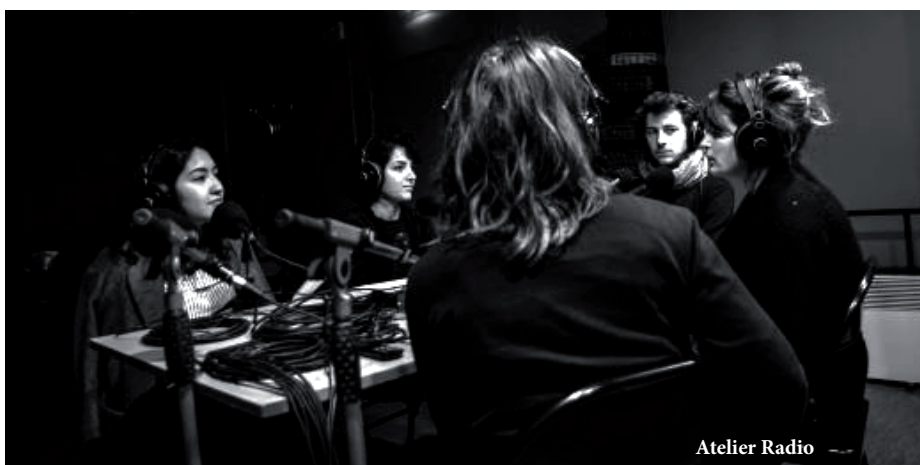
Les participants se sont interrogés sur la ville de Grenoble tant au niveau de l'accueil – comment s'est passée l'arrivée, comment se sent-on dans cette ville – qu'au niveau de la vie quotidienne – qu'est-ce qui nous plaît ici, qu'est-ce que nous aimerions changer et de quelle manière ? Le fait même de pouvoir partager son opinion, de s'interroger sur l'organisation de la vie locale, de diffuser cette parole par le biais d'un média permet d'exister comme citoyen, c'est-à-dire comme une personne qui participe à la vie de sa cité. Cette façon de générer la parole

illustre notre volonté de redéfinir le politique comme un espace où toutes les formes de participations sont les bienvenues sans hiérarchie de valeur.

Les participants se sont saisis de l'espace de parole créé et ils se sont réappropriés le projet. Ils ont centré beaucoup de leurs interrogations autour de la vie politique française et grenobloise. Les questions se sont tournées vers la politique économique, migratoire, sécuritaire, étrangère, les choix locaux de la municipalité de la ville de Grenoble, les idées de changements des étudiants, leur vision de l'avenir. Dans certains cas, ils ont véritablement interrogé les étudiants sur leur pouvoir d'action. Par exemple, au sujet de trois bibliothèques municipales de Grenoble que la mairie a comme projet de fermer, Yannick a interrogé Corentin comme suit : « Vous aimez la littérature ? Le maire de Grenoble a décidé de fermer des bibliothèques, qu'est-ce que vous pensez de

ça ? ». L'étudiant répond qu'il a participé aux manifestations contre les fermetures et Yannick rétorque « À part des manifestations que vous avez fait, qu'est-ce que vous allez faire pour dire « non » à la fermeture ? » Il questionne le mode d'action politique choisi pour s'opposer à ces fermetures.

Les questions d'interviews des participants ont aussi été le moyen pour eux d'exprimer leur pensée. Lena qui a demandé aux étudiants ce qu'ils imaginaient pour leur avenir a pu expliquer ensuite : « Quand j'étais en Iran, c'est un pays au Moyen-Orient avec ses problèmes géopolitiques et ses caractéristiques particulières, c'est super difficile pour avoir un plan pour son avenir, un plan auquel on peut rester fidèle, parce qu'il arrive toujours des surprises qui modifient radicalement nos plans de l'avenir. Je pensais toujours, c'est le même cas dans les autres pays qui sont plus ou moins dans la paix ou dans la stabilité. Je pensais, toujours dans mon imagination, notamment à propos de la France, avec l'esprit cartésien très connu qui existe ici, il faut que les jeunes aient forcément des plans pour leur avenir qui sont fondés sur des éléments assez bien solides auxquels ils peuvent être fidèles, on peut avoir des plans pour les dix ans prochains... » Les rencontres occasionnées par les interviews ont modifié son point de vue. Elle a découvert que les jeunes Français n'ont pas tous de plan défini pour leur avenir, qu'ils ressentent beaucoup d'incertitude. Ces moments d'interviews en groupe



ou avec des personnes extérieures permettent une prise de parole sur ce qui les touche, ce qui les intéresse, ce qui les interroge.

De plus, l'utilisation de l'outil radio, le geste de donner la carte de la web-radio, le fait que le projet soit présenté dans des institutions, que les émissions soient écoutées par des auditeurs ancre le projet dans la vie culturelle et sociale de la ville. Les participants ont été initiés aux rudiments du travail radiophonique, ils ont vécu une expérience culturelle unique. Par exemple, Touré qui était un des premiers motivés pour aller à la rencontre de personnes dans l'espace public, a pris peur le moment venu. Il ne se sentait pas à l'aise avec le fait de poser des questions à des personnes inconnues et il s'est chargé de la prise de son. Nous avons également parcouru la ville en groupe pour enregistrer des sons d'ambiance à intégrer aux émissions : la rue, la gare, le tramway, des places, un parc avec des enfants ou le marché. Cette expérience a été intense pour tous car nous avons passé du temps à « écouter » la ville et à partager ce qui nous a marqué.

Pour finir, les rencontres dans le cadre d'un reportage radio et l'écoute des émissions sur internet permet de visibiliser l'activité de personnes qui sont exilées, dont on entend parler mais sans savoir ce qu'elles font. Pourtant, en les rencontrant par le biais de ce projet on constate qu'elles apprennent le français, qu'elles s'intéressent à la vie de la société française, qu'elles participent à des projets culturels. On constate également qu'on peut communiquer avec ces personnes.

Conclusion : une promenade sonore pour se rencontrer

Les ateliers radio ainsi présentés ont pour objectif de changer les modalités de la prise de parole et de la rencontre afin d'agir sur les rapports de forces, les images et les positions de chacun dans la société, la production des relations sociales et la construction

de l'espace démocratique. Après plusieurs mois d'ateliers hebdomadaires, une première restitution a été organisée lors des Rencontres de Géopolitique Critique d'avril 2017. Il se trouve que le projet arrivait à un moment crucial : certains participants ne pouvaient plus s'impliquer¹⁶. En dehors de leur diffusion sur la web-radio, *lavoixdesgens.fr*, la volonté était d'organiser un événement public permettant de discuter les thèmes abordés dans les émissions avec d'autres personnes. C'est ainsi qu'est née l'idée de réaliser une promenade radiophonique où un groupe de personnes pourrait écouter la même chose en même temps, avec chacun des écouteurs individuels, en arpentant la ville. Par cette performance, nous souhaitions créer un moment dédié à l'écoute via une activité qui soit commune tout en permettant de se centrer sur soi. Cela supposait, d'une part, une attention sur le sens des paroles et les ambiances contenues dans le son et, d'autre part, une concentration sur les lieux de la ville traversés. Nous avons choisi un point de départ symbolique, la gare. C'est la porte d'entrée dans la ville de la plupart des personnes qui se sont exprimées dans les émissions mais aussi parce que cet endroit est souvent cité par les exilés comme un lieu où ils font des rencontres. Le cheminement dans la ville avec des ambiances différentes les unes des autres permettait de jouer avec le semblable et le dissemblable : une ambiance sonore de marché dans un lieu froid et vide, les sonorités du tramway à un arrêt du tramway. L'alternance entre les passages où nous marchions et ceux à l'arrêt cherchait à créer des moments d'attente, de suspension du temps, tel le temps des demandeurs d'asile qui est caractérisé par l'attente¹⁷ ou celui identifié par certains participants comme un moment propice pour aborder des inconnus. Les auditeurs ont chacun donné du sens à cette expérimentation à partir de leurs références dans la ville. Certains ont été marqués par le passage devant l'ancien local d'une association qui accueille des

16.

Cette difficulté est liée à l'instabilité qui caractérise les conditions de vie des demandeurs d'asile ou de personnes vivant dans la précarité. Leurs activités dépendent de nombreux facteurs tels que les obligations administratives, les conditions d'hébergements ou l'organisation des tâches quotidiennes (manger, se laver, récupérer son courrier...).

17.

Carolina Kobelisky, L'accueil des demandeurs d'asile, une ethnographie de l'attente, Du cygne Eds, Paris, 2010

18.

Disponibles à l'écoute sur : <http://lavoixdesgens.fr/rencontres-en-ville-promenade-et-atelier-radiophonique>

femmes en situation de précarité, au moment où le son aborde la difficulté de rencontrer des gens ; certains sur la découverte d'un itinéraire inconnu ou d'autres par d'anciennes usines réinvesties.

Les échanges qui ont suivi cette promenade ont tourné autour de la question de l'accueil et de la rencontre¹⁸. Ce qui rend la ville physiquement accueillante a été décrit par l'aménagement de grandes avenues qui laissent une vue dégagée sur les montagnes ou d'espaces qui ne sont pas jolis mais qui permettent la convivialité comme les parcs au pied des immeubles. Mais les habitants et leurs attitudes ont aussi été un sujet de débat à propos de la construction d'une ville accueillante. Généralement, le voyage a semblé être la prise de conscience des différentes attitudes en termes d'accueil et de rencontre. Il y a des villes où il est plus facile d'aborder les autres, ils paraissent plus ouverts ; des pays où on peut avoir de grandes conversations avec des inconnus dans l'espace public. Cela a permis de questionner l'accueil des nouveaux arrivants. Comment aimerait-on être accueilli ? Comment communiquer avec des personnes qui n'utilisent pas la même langue que soi ? Le thème de la rencontre a été l'occasion de distinguer la prise de contact par un simple « bonjour » ou la rencontre qui permet de créer des liens d'amitié. Il ressort des conversations que la rencontre dépend de l'attitude des personnes mais également du type d'espace. Le simple

fait de saluer les gens dans l'espace public suppose qu'il puisse y avoir une réponse. Il semble que cette attitude est plus courante en montagne, dans des lieux ruraux ou dans des endroits spécifiques de la ville. Selon les hypothèses évoquées, d'une part l'anonymisation engendrée par l'urbanisation fait obstacle à la rencontre et d'autre part le sentiment d'appartenance à une communauté – les randonneurs, les habitants d'une résidence – contribue à faciliter la prise de contact.

Pour favoriser la rencontre, les participants ont proposé la création de lieux connecteurs, où les personnes pourraient réellement se lier, autour de valeurs communes. C'est le rôle attribué aux associations selon certains des auditeurs. Cependant, il apparaît dans ces échanges l'envie de voir des actions culturelles et artistiques dans l'espace public pour susciter l'élan vers l'autre : des bus qui changent leur trajectoires et rompent avec le quotidien ou du théâtre invisible par exemple. Ces propositions d'actions montrent la volonté de transformer son quotidien par des actions qui sollicitent l'imaginaire, qui viennent à nous sans que nous l'ayons décidé et qui soient ouvertes à tous. C'est aussi comme cela qu'il faut promouvoir le droit à la ville, en construisant la ville comme un espace culturel vecteur de création, d'imagination, d'échange et de partage entre tous les habitants, peu importe qui ils sont et d'où ils viennent.



Départ de la gare - Balade sonore

ATELIERS DE RUE : OUVRIR UN ESPACE RADICALEMENT PARTAGÉ

Claske Dijkema, Morgane Cohen, Mélody Fournier

A l'été 2016 les auteurs de ce texte se sont retrouvés à Londres pour présenter leur compréhension des ateliers de rue proposés par l'association Mme Ruetabaga dans les marges urbaines de Grenoble. Chacune des trois auteures était impliquée de façon différente dans les ateliers mais chacune se sentait touchée par ce qu'il s'y passait. Nous y voyions le surgissement d'un espace radicalement ouvert où toute personne, sans conditions préalables, pouvaient tisser des liens durant le temps de l'atelier et qui ont pu durer au-delà. Les rencontres de géopolitique critique présentent une occasion de restituer ce que nous avons présenté.

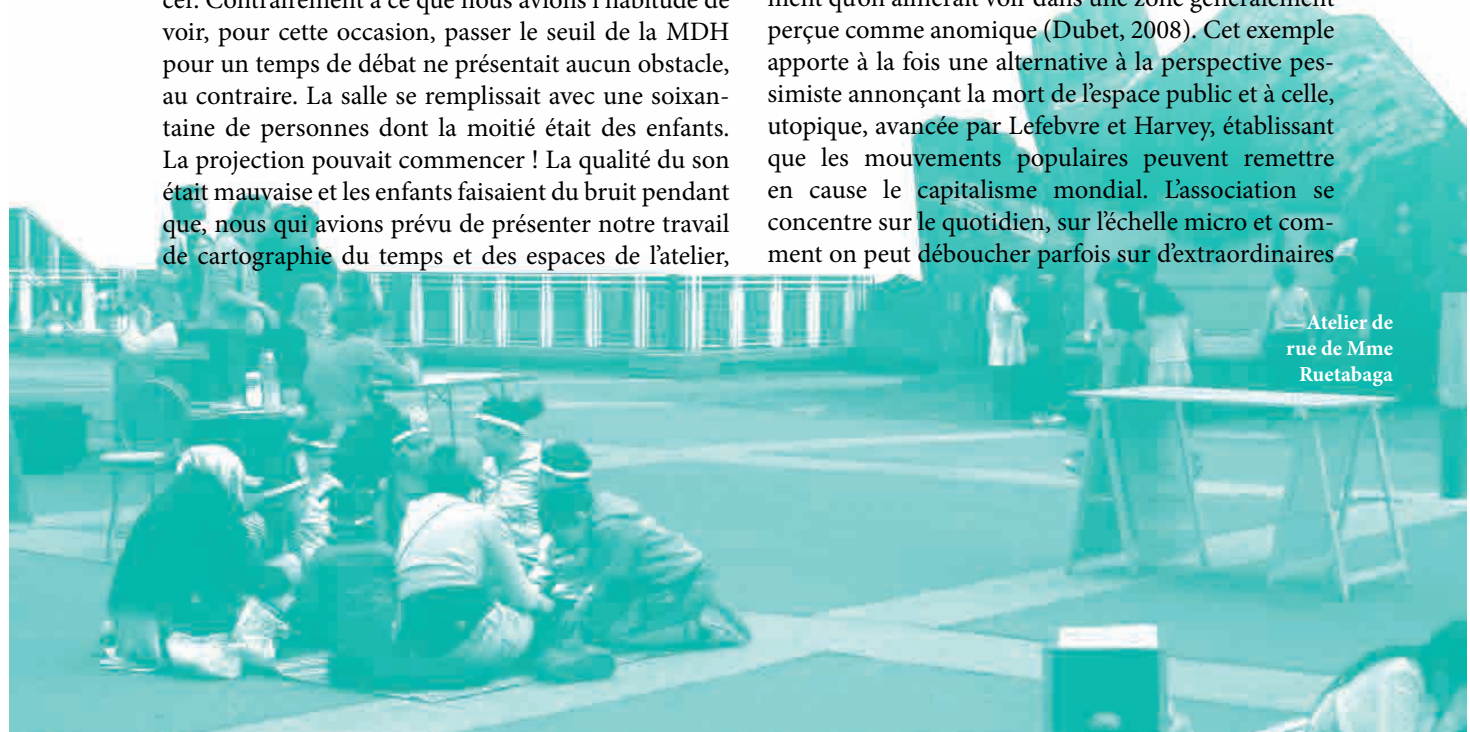
Le rendez-vous était donné sur la place des Géants pour un goûter partagé lors des ateliers pour enchaîner après avec la projection du documentaire « Madame Ruetabaga, une streetfighteuse à la Villeneuve » à la Maison des Habitants (MDH). Nos attentes de ce qu'il pouvait se passer ont été largement dépassées. A l'heure affichée dans le programme, se trouvaient déjà sur la place des étudiants, des personnes qui se sentaient proches de l'utopie pratique que propose l'association, ceux qui suivaient les rencontres, ainsi qu'un grand nombre des participants aux ateliers. Un petit groupe parmi les derniers avait passé des journées entières à la cuisine de la MDH pour préparer des *briks* pour au moins une soixantaine de personnes. La veille encore, dans des grandes casseroles bouillaient les pommes de terre, les oignons faisaient pleurer les yeux et une odeur de friture se répandait dans tout le bâtiment. Les *briks* avaient un succès fou parmi ceux qui avaient la patience d'attendre car la mise en place du goûter avait fait exploser le *timing* du programme. Enfin l'invitation fut faite à tout le monde de prendre place à la MDH car le documentaire allait commencer. Contrairement à ce que nous avons l'habitude de voir, pour cette occasion, passer le seuil de la MDH pour un temps de débat ne présentait aucun obstacle, au contraire. La salle se remplissait avec une soixantaine de personnes dont la moitié était des enfants. La projection pouvait commencer ! La qualité du son était mauvaise et les enfants faisaient du bruit pendant que, nous qui avions prévu de présenter notre travail de cartographie du temps et des espaces de l'atelier,

essayions de garder une trentaine d'enfants qui s'amusent à lancer des coussins en mousse dans la salle d'activité. Il faut s'avouer que l'organisation de cet événement nous dépassait complètement. A la fin du film nous sommes quand même arrivées à montrer les cartes et à avoir une discussion sur la Place des Géants et la dynamique impulsée par les ateliers. Le rôle de cet article est de raconter tout ce que nous n'avons pas pu dire la soirée du 10 mars mais que nous avons pu dire en anglais à Londres.

La politique préfigurative de Mme Ruetabaga

Cet article se penche alors sur la fonction politique de la réappropriation de l'espace public dans un quartier d'habitat social à Grenoble, en France. En pratiquant la pédagogie sociale lors d'ateliers de rue, l'association Mme Ruetabaga parvient à créer un espace radicalement ouvert, où des groupes se font et se défont pendant deux heures de manière hebdomadaire. Ces ateliers établissent les conditions d'une sorte de politique préfigurative (Ince, 2012, Springer 2013) par laquelle nous entendons de faire émerger le changement qu'on aimerait voir dans une zone généralement perçue comme anémique (Dubet, 2008). Cet exemple apporte à la fois une alternative à la perspective pessimiste annonçant la mort de l'espace public et à celle, utopique, avancée par Lefebvre et Harvey, établissant que les mouvements populaires peuvent remettre en cause le capitalisme mondial. L'association se concentre sur le quotidien, sur l'échelle micro et comment on peut déboucher parfois sur d'extraordinaires

— Atelier de rue de Mme Ruetabaga



situations à partir des choses banales. Cet article abordera dans une première partie les dynamiques en jeu dans l'espace public à Villeneuve, un quartier situé juste en face de la faculté de géographie. Dans une deuxième partie seront évoquées les actions mises en œuvre par l'association Mme Ruetabaga afin de rendre une des places centrales du quartier réellement public pendant la durée d'un atelier. Enfin, nous ferons valoir en quoi cet espace est politique.

La Villeneuve : une conception radicale de l'espace public

La Villeneuve fut construite dans les années 1960, telle une utopie moderne, mais avec les années elle a perdu beaucoup de son attractivité. Depuis, le nombre de logements sociaux a augmenté et le nombre de résidents d'origine immigrée issus des anciennes colonies françaises et plus récemment d'Europe de l'Est a augmenté. Dans le nouveau jargon administratif (2015), le quartier est qualifié « politique de la ville ». Avant, il faisait déjà partie de la cartographie des zones dites « sensibles », nécessitant une attention particulière en matière de sécurité ainsi que des politiques urbaines spécifiques aux territoires à plus faibles revenus. Dans tout le pays, on connaît sa mauvaise réputation en raison des violences survenues et médiatisées ces dernières années. Pourtant, la plupart du temps le quartier est calme et lorsqu'il est ensoleillé, le lieu peut paraître paradisiaque avec ses 14 hectares de parc, son lac et ses collines.

Villeneuve est un des derniers grands ensembles construits en France. Il s'inscrit dans la continuité d'une politique de production massive de logements peu coûteux, fruit de la standardisation et de l'industrialisation des techniques de construction. Ces ensembles furent rapidement critiqués pour leur tendance à former des ghettos. En effet, une grande partie de ceux-ci est monofonctionnelle, avec une attention minimale ou inexistante portée au paysage et aux espaces publics, construite à la marge des villes et mal équipées en transports en commun. À l'époque où Villeneuve fut construite, cette critique avait été prise en compte à Grenoble par la municipalité socialiste de l'époque qui nourrissait de grandes ambitions et s'en faisait une représentation diamétralement opposée à celle des villes dortoirs. S'appuyant sur les GAM (Groupes d'Actions Municipaux), elle avait constitué une équipe composée d'architectes, d'artistes et de sociologues et s'était engagée dans une consultation citoyenne. Au centre de ses réflexions, elle plaçait des idées progressistes concernant l'espace public et la place de l'enfant dans la ville. Les bâtiments ont été construits sur pilotis, dégageant ainsi l'espace au-dessous pour les piétons, accueillant des fonctions de commerces et des équipements dits « intégrés », les voitures n'y circulent

pas, la hauteur des bâtiments ont libéré de l'espace pour un parc d'une taille exceptionnelle, un vrai poumon de la ville, et central dans l'organisation spatiale du quartier. Les équipements sont répartis de manière à jalonner les parcours piétons des habitants et autres usagers du quartier.

Conflits au sujet de l'espace public à La Villeneuve

Comme ailleurs, l'espace public à Villeneuve fait l'objet de tensions et de rivalités. Les dynamiques sont comparables à celles existant dans d'autres quartiers d'habitat social. Il existe des tensions entre la police et les jeunes en lien avec la lutte contre le trafic de drogues. Il y a des tensions liées à la présence des jeunes dans les halls et les coins de rues qu'ils occupent. Nous observons une conflictualité latente à propos du comportement adapté dans l'espace public, du droit à « l'altérité » et à la différence, un conflit se manifeste de plus en plus depuis les attaques terroristes de 2015. Où se situe la normalité ? Qui peut imposer des normes ? Les boucheries *halal*, les produits étrangers sur le marché, les hijabs qui font dire aux Français « blancs » qu'ils ne se sentent plus « chez eux » dans le quartier. Pour les personnes racisées, cette diversité sert au contraire de soupape de sécurité car elle protège en quelque sorte des regards racistes. Parmi les différents en cours dans la zone, il manque celui qui oppose les voitures et les enfants. Les enfants disposent d'un périmètre relativement large pour évoluer sans l'accompagnement des parents, ce qui leur procure un sentiment de liberté par rapport aux enfants vivant dans le centre-ville. Dans les discours ces tensions ou conflits semblent d'autant plus prégnant qu'il est souvent fait référence à une époque où la vie dans les espaces publics et communs, était plus paisible et surtout plus animée par la vie collective, associative et culturelle.

Comment les ateliers de Mme Ruetabaga ouvrent-ils l'espace ?

Au beau milieu de cette multitude de tensions et de réclamations conflictuelles au sujet de l'espace public, le fait que l'association Mme Ruetabaga soit capable d'investir une grande partie de l'une des places centrales du quartier pour sa pratique de la pédagogie sociale tient d'une vraie négociation et de la construction d'une légitimité par la reconnaissance. « *Rencontrer les gens là où ils vivent, au pied de leurs résidences, afin d'apprendre, de travailler, de construire et de lutter ensemble* », c'est bien de cela dont il est question en pédagogie sociale. L'association est née en 2013. Son nom est issu d'une fusion entre le mot « rutabaga » et le mot « rue », plaçant ainsi deux idées au cœur de l'action de l'association : la culture vivrière et la rue, faisant le lien entre ressource et lieu de vie. Quelles

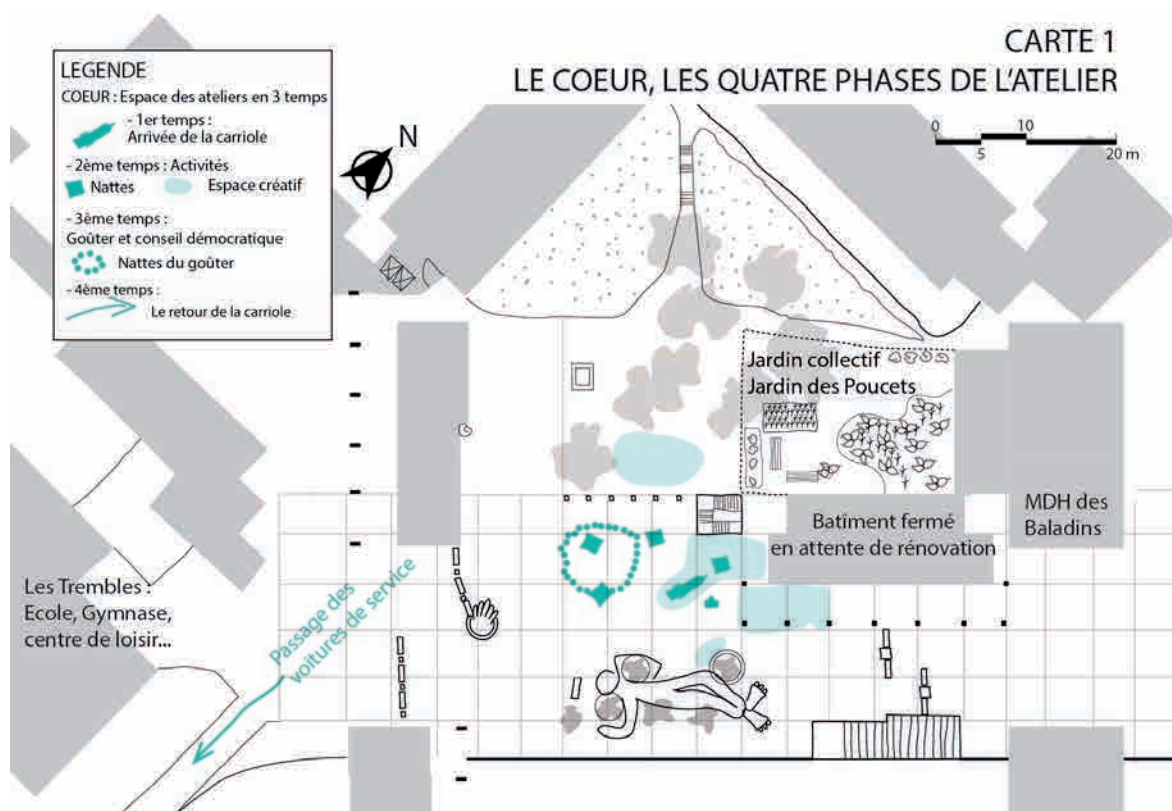
que soient les conditions météorologiques, les ateliers ont toujours lieu dans l'espace public, suivant un principe strict de continuité tout au long de l'année. La participation est gratuite et sans conditions. En 2016, l'association Mme Ruetabaga a organisé des ateliers à quatre endroits différents dont la Place des Géants. Même si les ateliers sont ouverts à tous les groupes d'âge, la plupart des participants ont entre 3 et 14 ans, et leur nombre peut varier de 10 à 150 personnes.

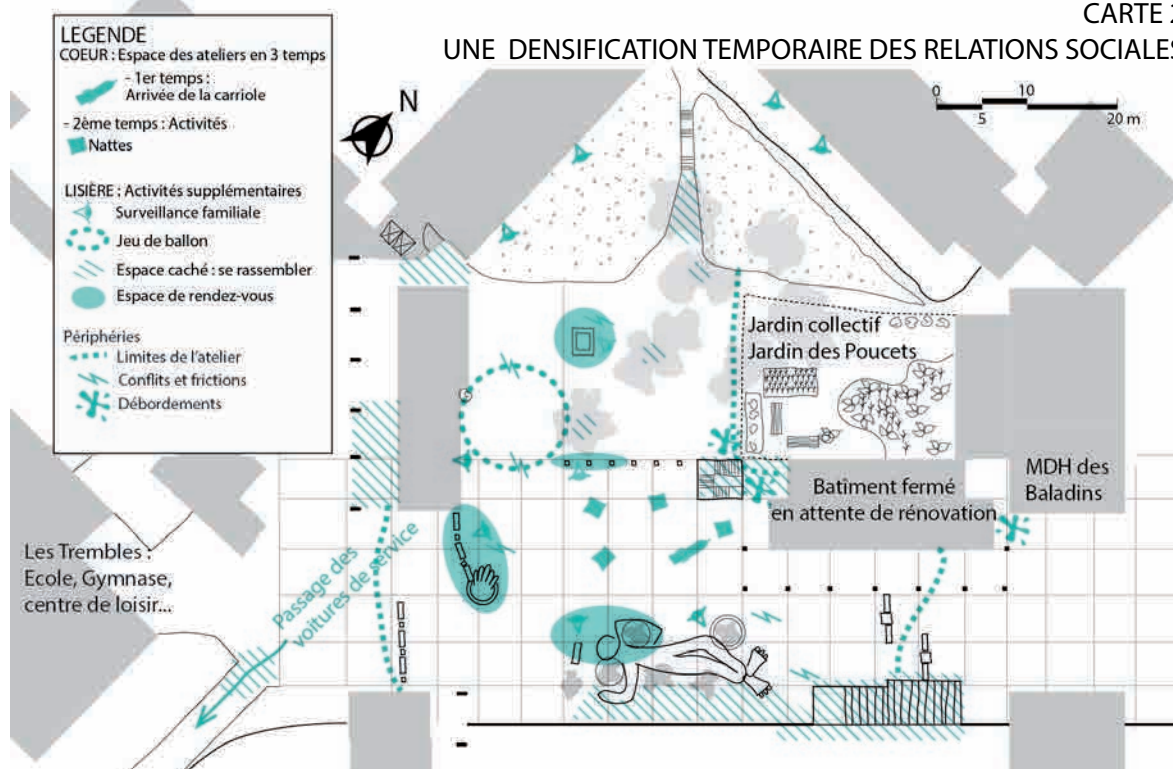
L'expérience pédagogique proposée par Mme Ruetabaga se distingue de celles des autres institutions (écoles, centres de loisirs, clubs, établissements sportifs, bibliothèques) qui conditionnent et contrôlent l'accès à leurs espaces d'activité ou de travail au moyen de portes, de murs, de contributions financières et de procédures administratives, opérant de fait des formes de classement, de sélection et de catégorisation des personnes. L'association insiste sur la valeur pédagogique de son activité, qu'il ne faut pas confondre avec une activité de loisir. Sa fondatrice à Grenoble, Melody Dababi, la décrit comme une réponse aux problèmes communs de notre époque (Dababi 2012, p.12). Les ateliers sont nés d'une critique du système éducatif, de l'espace public, du capitalisme et sont mis au profit d'un public qui ne trouve plus sa place dans les institutions traditionnelles (Dababi, 2012). Les parents ont en effet des rapports complexes avec les institutions et avec l'école en particulier en

raison de la disqualification, de la stigmatisation et de la relégation qu'ils peuvent subir. L'association porte des valeurs d'horizontalité des relations, d'autonomie. Elle valorise l'émancipation par rapport à la prise de pouvoir sur autrui, à la mesure des performances et aux jugements. Les ateliers de rue de Mme Ruetabaga ont été conçus comme des zones temporaires d'autonomie (Bey, 1991), où chacun peut faire l'expérience de la liberté. À l'instar de Kropotkine, Mme Ruetabaga considère qu'un mode de vie plus harmonieux, établi sur la coopération est possible, et que chacun peut vivre différemment le collectif grâce à l'entraide.

Les temps de l'atelier

L'atelier est organisé en quatre temps (voir carte 1). Il commence par l'arrivée de la carriole sur la Place des Géants, suivie par l'installation des nattes pour les différentes activités de l'atelier (lecture, jeux de société et jouets) et le démarrage d'activités créatives (ségrigraphie, création de livres, sculpture, bricolage etc.). Après environ une heure et demie, les activités font place au goûter partagé et le conseil démocratique. L'Atelier finit par le rangement du matériel dans les caisses, par le pliage des nattes et par le chargement de la carriole pour le départ en direction du local (voir carte3).





Les espaces de l'atelier

Pendant les temps de l'atelier, il est créé un espace radicalement ouvert grâce à l'application de trois concepts spatiaux : le cœur, la lisière et la périphérie (voir carte 2).

1. Le cœur de l'atelier est la zone où ont lieu les activités, où l'on installe le matériel pédagogique, où l'on expose les productions précédentes et où l'on sert le thé. Il constitue une attraction visuelle pour les nouveaux arrivants et un point de rencontre permanent pour les participants réguliers.

2. La lisière est l'espace de transition entre ce qui est à l'intérieur et ce qui est à l'extérieur de l'atelier. Elle contient par exemple l'espace jusqu'aux fenêtres des appartements depuis lesquelles les parents peuvent surveiller leurs enfants, le terrain utilisé pour les jeux de ballons, les cachettes en marge de l'atelier et enfin les bancs ou les autres éléments servant à s'asseoir ensemble. À la lisière, les personnes participent indirectement à l'atelier par leur présence et leurs remarques occasionnelles.

3. La périphérie est l'espace entourant l'atelier, où des événements se produisent, ne rentrant pas directement en interaction avec les activités, sauf peut-être en cas de conflit ou des transgressions (par exemple le passage de scooters, un ballon de football égaré), ou lorsqu'ils font l'objet de discussions entre les

participants.

Si les ateliers restent totalement ouverts, ce n'est pas tant parce que leur organisation se situe dans l'espace public. Après tout, beaucoup de groupes fermés se rassemblent dans les lieux publics. C'est plutôt parce qu'ils créent un espace ayant une fonction de médiation entre les personnes au dehors et celles au dedans. Les ateliers permettent ainsi une mixité des populations et de leurs rôles et rendent l'espace intégratif. Pour expliquer le mécanisme, servons-nous de la lisière de la forêt comme métaphore. L'une des principales caractéristiques de la lisière d'une forêt est d'être poreuse : elle n'est ni une limite, ni une frontière qui est franchissable seulement par un passage balisé et contrôlé. La lisière offre une multitude d'opportunités pour le passage entre l'intérieur et l'extérieur ; entre le public et le privé ; entre le connu et l'inconnu. C'est d'ailleurs un espace de vie en soi.

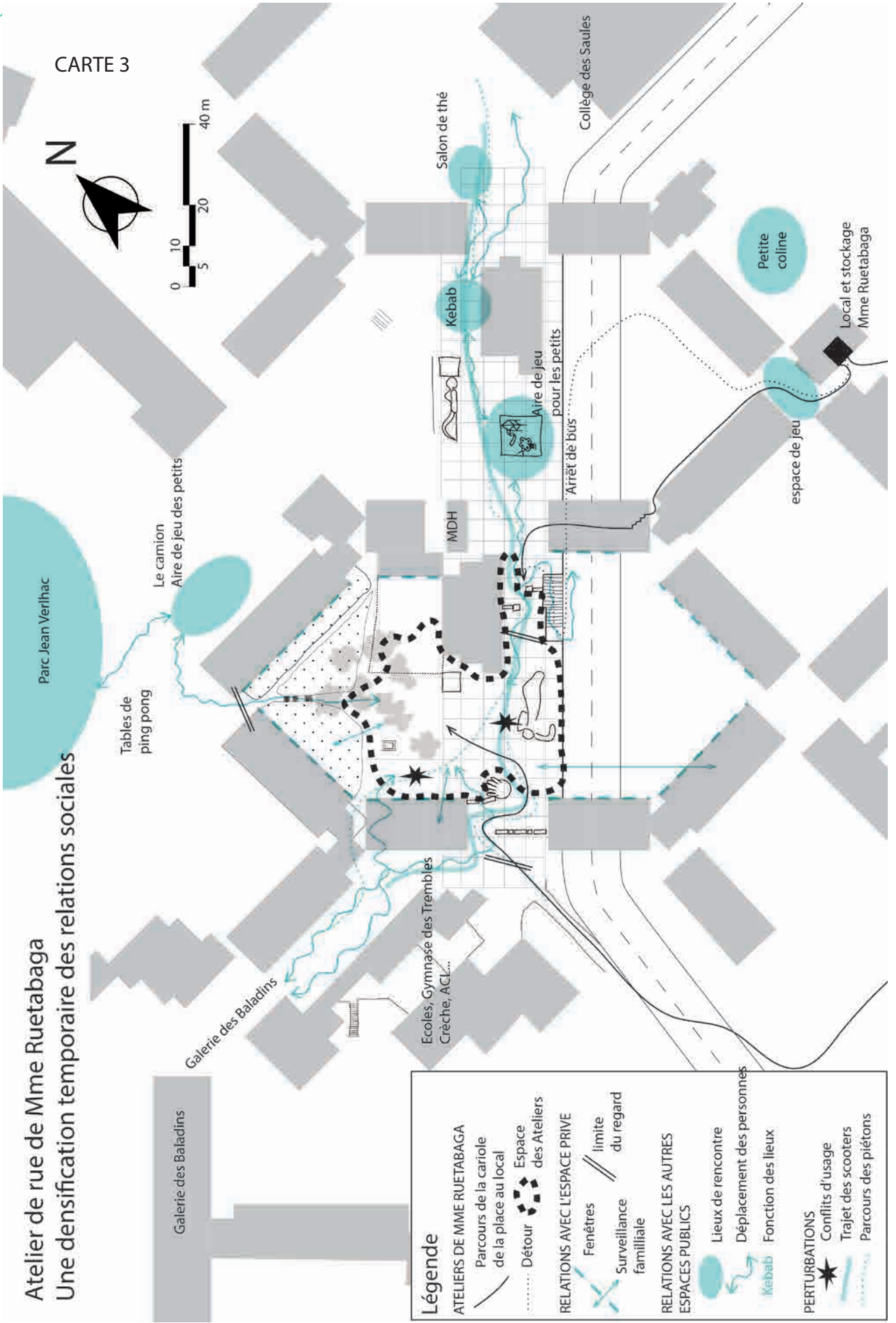
Quatre types de déplacements contribuent à la formation de cette lisière, éloignant ainsi la zone de périphérie autour de l'atelier.

Le premier type de trajet est effectué par la carriole à partir du bureau de Mme Ruetabaga jusqu'à la Place des Géants. Ce déplacement à travers le quartier permet de rencontrer et de saluer les enfants ainsi que leurs familles, d'échanger des nouvelles et de les inviter à se joindre aux ateliers.

Atelier de rue de Mme Ruetabaga

Une densification temporaire des relations sociales

CARTE 3



Le deuxième type de trajet est effectué par les autres bénévoles, atteignant le square à partir d'autres lieux, mais il a la même fonction sociale. Ces déplacements participent à la création de liens entre les différentes parties de l'espace public.

Le troisième type de trajet est effectué par les petits groupes d'enfants et de bénévoles qui vont récupérer du matériel ou de l'eau pendant les ateliers. Ces déplacements sont l'occasion d'accorder une attention spécifique à certains enfants qui en ont besoin. Ce sont des moments privilégiés pour discuter, pour écouter leurs confidences, qui peuvent être liées à des périodes difficiles de leurs vies.

Le quatrième type de trajet a lieu à la fin des ateliers, lorsque la carriole est rapportée au bureau de Mme Ruetabaga et que chaque personne repart dans une autre direction. C'est un moment où l'on se dit au revoir, où on se relâche, où l'on s'assure que les bénévoles reviendront et où parfois un bénévole raccompagne un enfant chez lui s'il a identifié un besoin spécifique.

La fin de l'atelier représente un moment de tension. Le groupe qui s'est formé et qui s'est approprié l'espace public est maintenant sur le point de se défaire. Nous considérons ces ateliers comme une densification temporaire des relations sociales. D'abord, il y a une ligne, puis différentes lignes convergentes, jusqu'à une fusion des interactions, formant un groupe, qui ensuite se disperse à nouveau. Cette densification des relations par l'invitation des personnes dans la lisière est présentée sur la carte 3.

Une densification temporaire des relations sociales

Relations avec les espaces privés

Lorsque les enfants sortent seuls dans la rue, en bas de leur immeuble, cela ne veut pas dire qu'ils sont livrés à eux-mêmes. Chaque enfant a des limites qu'il ne doit pas dépasser dans l'espace du quartier ou de la place, souvent ces limites coïncident avec les limites des regards à partir des fenêtres (voir carte 3 qui montre la surveillance parentale depuis les fenêtres et les limites du regard). Les familles gardent un œil sur ce que font les enfants dans le quartier et doivent pouvoir communiquer avec eux. Certains enfants attendent à la fenêtre de voir l'arrivée de la carriole pour descendre de chez eux. Cela joue un vrai rôle dans les relations que l'association entretient avec les familles et le quartier plus généralement. En effet, certains parents qui surveillaient par la fenêtre, sont venus au bout de deux ans à l'atelier pour discuter et prendre part à l'organisation. Il était impressionnant de constater qu'ils savaient exactement ce qu'il se passait sur l'atelier

et d'apprendre qu'ils connaissaient les prénoms de quelques permanents.

Relations avec les autres espaces publics

On peut voir que d'autres espaces sont investis autour des ateliers au même moment. Chaque autre lieu de rassemblement a sa fonction et ses caractéristiques : le groupe de jeunes hommes devant le kebab (voir carte 3), les familles avec les petits autour de l'aire de jeux (voir carte 3), les enfants qui jouent au ballon dans les petites placettes.

Les familles qui passent sur la place peuvent parfois aller d'un lieu à un autre (voir parcours piétons sur la carte 3). À la sortie de l'école, plusieurs familles s'arrêtent aux ateliers avant de rejoindre d'autres lieux de regroupement comme les aires de jeux. Des enfants passent d'abord prévenir qu'ils sont là avant de monter poser leur sac de classe chez eux. Plus les enfants grandissent, plus ils ont le droit d'aller loin de chez eux, les adolescents jouissent donc de cette liberté plus grande et en profitent pour être en mouvement dans le quartier.

L'émission de radio que nous avons montée avec les enfants leur permet aussi de se sentir légitimes dans les lieux investis par des adultes pour les interroger sur leur métier, leur choix de vie, le quartier... Cette pratique de l'interview par les enfants, crée un lien entre les ateliers et les autres lieux de rassemblement ou d'activité : les enfants sont visibles avec leur matériel et ils témoignent de l'activité qui a lieu dans les ateliers.

Conflits

Les conflits sur la place se jouent principalement avec les déplacements de personnes extérieures à travers l'espace des ateliers de rue. L'effervescence des activités des enfants peut être gênante pour les passants (voir carte 3). Plusieurs fois, des personnes âgées ont grondé les enfants qui jouaient au ballon juste à côté de l'atelier car elles s'étaient pris un ballon ou avaient peur de passer. D'autres, ne trouvent pas toujours cela normal que nous occupions autant d'espace avec les expositions, les nattes, les ateliers créatifs et de bricolage, mais souvent cela se finit en discussion et en rencontres.

Une autre source de friction est le passage incessant des scooters sur la place. Nous nous positionnons volontairement sur leur chemin avec les activités pour les obliger à ralentir en leur donnant le bonjour parfois. Globalement rien ne va jamais loin et ils ont plutôt tendance à respecter ce qu'il se passe sur les ateliers.

D'un espace public à un espace politique

Pendant les deux heures d'atelier, l'espace sur la place devient davantage public. (Mitchell, 2003; Staeheli and Mitchell, 2008). Madame Ruetabaga n'occupe pas la place, mais par sa présence elle contribue à une revitalisation de son caractère public. Que permet cette présence collective en public ? Dans quelle mesure représente-t-elle une rupture temporelle par rapport au temps qui s'écoule à l'extérieur de l'atelier ?

Pendant l'atelier, grâce à la force du groupe, les scooters ralentissent et les enfants acquièrent une plus grande liberté de mouvement. De plus, à certains moments, les participants profitent des conversations pour aborder une difficulté à laquelle ils sont confrontés. L'association offre un accompagnement social et politique pour des cas individuels, en connectant les familles à des réseaux qui pourraient améliorer leur situation ou répondre à leur problème.

L'espace de l'atelier est aussi utilisé pour effectuer des demandes collectives : pour faire installer une balançoire, pour obtenir le financement de projets. Par exemple, l'accès très réglementé à la cuisine de la Maison des Habitants du quartier ainsi qu'à un jardin communautaire en accès limité a été obtenu en contournant la bureaucratie. Ces demandes sont possibles en raison de la légitimité locale des ateliers et des liens indirects ayant été présentés plus haut.

Un espace d'expression publique : une radio s'exprime sur les événements politiques auxquels la communauté se sent concernée, touchée, notamment après les attentats terroristes de novembre 2015 et les événements ayant eu lieu dans le quartier.

Même si les ateliers ne se concentrent pas particulièrement sur l'égalité des genres, ils servent d'espace de promotion des relations horizontales où les enfants peuvent expérimenter différents rôles, où les filles et les garçons peuvent saisir l'occasion de résoudre des problèmes d'inégalité entre les genres, comme l'a fait Safia par exemple. Elle a indiqué aux bénévoles pendant l'atelier que, suite à la suppression d'un terrain de sport à la périphérie du quartier, elle avait souhaité rejoindre le terrain stabilisé situé dans le parc, mais les garçons lui avaient refusé l'accès au terrain de football et se retrouvant reléguée à jouer avec les plus petits dans une placette à l'entrée des logements, bien qu'elle soit une joueuse de football expérimentée et talentueuse. Il faut remarquer que le déplacement des



Atelier radio à Mme Ruetabaga

jeux de ballons dans cette petite placette n'est pas sans susciter de nouveaux conflits d'usages avec les voisins. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'elle voulait faire pour résoudre le problème, elle a proposé l'organisation d'un tournoi de football. Un match a été improvisé, avec des caddies de supermarchés comme cages de but dans l'espace devant le bureau de Mme Ruetabaga et chacun pouvait y participer.

Conclusion

Par conséquent, il faudrait considérer cet espace qui a été ouvert pendant l'atelier comme un espace politique. C'est une forme d'action directe et de politique préfigurative : aucune autorisation n'a été demandée auprès des institutions pour mener les ateliers, ni pour installer des pancartes, ou pour faire du feu afin de chauffer du lait pour cuisiner du chocolat chaud pendant les mois d'hiver. Du fait d'une présence de facto et d'une légitimité locale, il devient possible de contourner la bureaucratie. L'action de Mme Ruetabaga est préfigurative, car elle met en place, à toute petite échelle, le type de changement qu'elle veut voir adopter par l'ensemble de la société. C'est un exemple pratique de ce qu'Ince et Springer ont théorisé et décrit ainsi : « Préfigurer c'est embrasser la convivialité et la joie qui émanent d'être rassemblés comme égaux radicaux ; non pas comme des soldats au front ni comme le prolétariat sur la voie de la promesse transcendante et vide de l'utopie ou du « non-lieu », mais comme l'immanence enracinée de l'ici et maintenant, de la fabrique d'un nouveau monde « dans la coquille du vieux », du travail constant et de la réaffirmation que tout cela implique » (Ince, 2012 dans Springer, 2016).

Notes

Une partie de cette recherche a été possible grâce au soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

LE DROIT À LA VILLE, RÉSONNANCES ET APPROPRIATIONS CONTEMPORAINES

Marianne Morange, responsable du programme de recherche DALVAA
(Repenser le Droit à la ville depuis les villes du Sud - Afrique, Amérique latine)

Les rencontres de géopolitique critique sur le droit à la ville furent l'occasion d'un retour sur l'actualité de la notion de droit à la ville, née il y a 50 ans sous la plume du philosophe et sociologue Henri Lefèbvre, et fortement remobilisée depuis les années 2000 dans des sphères très diverses, autant politiques que militantes ou académiques.

Le droit à la ville est en effet redevenu l'étendard d'une plus grande justice socio-spatiale et l'un des thèmes centraux de la pensée critique de l'urbain qui renaît en sciences sociales (Morange et Spire, 2017). Face à la diversification des usages de ce terme et face à l'ampleur des mutations urbaines (« planétarisation » de l'urbain, étalement des villes, métropolisation...), faut-il renoncer à mobiliser ce concept ou faut-il le refonder et l'actualiser ? Que peut-on faire aujourd'hui du droit à la ville ?

Une notion plus que jamais d'actualité ou un anachronisme analytique ?

Cinquante ans après la publication du Droit à la ville, les mutations du capitalisme contemporain, parfois dit néolibéral, n'en finissent pas d'aliéner les vies urbaines, de les fragmenter, d'aggraver les inégalités et de dissoudre la ville dans une « métamorphose urbaine planétaire », selon les termes d'Henri Lefèbvre lui-même (1989). Cependant, de nouveaux champs de bataille politique se sont constitués grâce à certaines transformations urbaines récentes. Par exemple, et sans que cela n'épuise la question du besoin d'actualisation et de l'actualité du droit à la ville :

La décentralisation et la participation démocratique ont fragilisé le monopole des architectes, urbanistes, techniciens et experts sur la production de l'espace que dénonçait Lefèbvre. Ces processus peuvent tout autant

renforcer la néolibéralisation quand ils fonctionnent comme des registres prescriptifs de « bonne gouvernance » néolibérale qu'ouvrir des arènes de débat où les hiérarchies, les légitimités et les rapports de pouvoir sont remis en jeu.

Les enjeux socio-environnementaux (réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles, transition énergétique, sécurité alimentaire...) figurent désormais au cœur des agendas urbains. Ils permettent de remettre en jeu la définition collective de nos modèles productifs et de nos modes de vie. Là encore, ce terrain est à conquérir par une économie politique radicale capable par exemple de promouvoir l'idée des communs et de s'opposer à des lectures de ces défis environnementaux aux ambitions simplement correctrices et qui se contentent de référentiels édulcorés tels que le développement durable et la croissance soutenable.

L'ampleur des migrations internationales qui se dirigent majoritairement vers les villes réactualise l'idée d'une citoyenneté urbaine, ouverte aux multi-appartenances et aux identités transnationales (Purcell, 2002 et 2006 ; Dikeç et Gilbert, 2002). La discussion sur le droit à la ville se renouvelle ainsi à travers celle sur la reconnaissance politique et la justice sociale (Fraser, 2005). Là encore cependant, la tension est forte entre l'espoir de promouvoir des droits fondés sur la reconnaissance de l'altérité et

la tentation nationaliste du repli sur les identités liées à la construction d'Etats-nations.

Les affiliations syndicales et partisanses se sont érodées et il est plus que jamais difficile de construire des identités de classe fondées sur les solidarités ouvrières et sur la réflexivité critique des individus quant à leur place dans la division du travail. La promesse d'une convergence des luttes sociales sur une base urbaine est donc toujours aussi séduisante (voir le projet « Cities for people not for profit » porté par Brenner, Mayer et Marcuse). Le droit à la ville renaît dans ce contexte et ravive, sans le clore, le débat sur « l'urbanisation de la lutte des classes » (Castells, 1972 ; Touraine, 1978). Là encore, le champ de bataille reste ouvert car la radicalité des mouvements qui mobilisent ce slogan est très variable, ainsi que leur capacité à s'attaquer à la globalisation capitaliste. Le droit à la ville peut en effet porter des luttes radicales (comme celle du mouvement Abahlali baseMjondolo des « squatters » sud-africains fondé en 2005) autant qu'il peut servir à agréger des luttes sociales hétéroclites (la stratégie de la Right to the City Alliance créée à Los Angeles en 2007).

Enjeux et difficultés d'une appropriation pratique de la notion

Les luttes sociales se construisent en effet souvent sur des revendications précises : droit au logement contre la gentrification, droit aux services

urbains, droit d'accès à l'espace public pour les minorités... Une partie de la littérature scientifique sur le droit à la ville demeure donc assez éloignée des usages militants de cette notion. Néanmoins, le souci de produire une théorie ancrée dans la praxis et de ne pas s'isoler des luttes sociales incite une partie des auteurs néomarxistes, même les plus théoriciens, à penser le droit à la ville comme quelque-chose qui doit se conquérir. Ainsi, sous la plume de David Harvey (2003), il constitue un objectif à atteindre, ce qui tend à l'éloigner de la méthode d'émancipation politique proposée par Henri Lefèbvre (Busquet, 2013 ; voir aussi le texte de Claire Revol dans ce dossier) pour lui donner un contenu plus concret.

Par ailleurs, les efforts pour opérationnaliser un programme de droit à la ville sont très notables dans les sphères développementales. La notion a percolé dans les cercles onusiens car dans les villes du Sud, elle fait écho à la question de l'accès aux ressources, aux enjeux de démocratisation et de participation démocratique, autant qu'aux expulsions, déguerpissements et à la spéculation foncière. En franchissant la barrière Nord-Sud (Morange et Spire, 2014), le droit à la ville a ainsi pris un sens développemental assez large (Brown et Kristiansen 2009 ; Zérah et al., 2011). Il a aussi été intégré dans des législations nationales, en particulier en Amérique latine où les questions de droits humains et urbains sont historiquement très mêlées. Il est ainsi très présent au Brésil et dans les pays andins (Pérou, Equateur...) et au Mexique.

A travers cette dynamique d'institutionnalisation, les notions d'autonomie, d'autogestion et d'appropriation, centrale dans le droit à la ville, peuvent glisser vers le registre de l'empowerment, de la collaboration ou de la participation démocratique « invitée » par un Etat correcteur. Néanmoins,

cette institutionnalisation reflète aussi parfois une tentative de dépassement du néolibéralisme. Au Brésil en particulier, où les travaux de Lefèbvre ont été très diffusés, le « Statut de la ville » (loi n°10 257/2001), voté avec l'arrivée au pouvoir du Parti des Travailleurs, affirme la « fonction sociale » de la propriété. Cette loi a permis de créer des instruments de contrôle du foncier urbain, favorisé la régularisation de l'occupation illégale de terrains publics comme privés et renforcé la décentralisation et les budgets participatifs (Lopez de Souza, 2001 ; Fernandes, 2007). C'est aussi le cas de l'Equateur qui cherche à bâtir une trajectoire post-néolibérale (Quentin, 2016) et où la notion de droit à la ville est très présente dans les politiques publiques.

Ces ambiguïtés expliquent que la notion de droit à la ville ait été ardemment débattue lors de la conférence Habitat III, en 2016. Pour certains, elle est dotée d'un fort potentiel progressiste et doit être intégrée dans le système international des droits de l'homme (voir le travail de la plateforme globale sur le droit à la ville et en particulier de Housing International Coalition – voir le texte de Magali Fricaudet dans ce dossier). Les défenseurs du droit à la ville ont pour l'instant perdu cette bataille car la notion, jugée trop radicale, a été récusée en tant que référentiel politique du nouvel agenda urbain, au profit de la bien plus vague idée de « cities for all ». Pour d'autres, une telle intégration aurait de toute manière été dangereuse



Préparation de la manifestation
« Réquisition Go ! »

car elle aurait conduit à un affaiblissement de la proposition de Lefèbvre (Kyumulu, 2014).

Dans tous les cas, l'institutionnalisation du droit à la ville se heurte à la confusion entre deux choses bien distinctes : l'idée de droits pluriels (des droits en ville ou des droits urbains) et l'idée du droit à la ville, singulier et processuel (Yiftachel, 2015). Les premiers, plus proches d'une conception réformiste du droit à la ville, seraient en outre porteurs d'un risque de dérive nimbiste car ils peuvent nourrir des demandes souvent étroites et localisées, voire émanant de groupes de citoyens agrégés sur une base affinitaire (ce que Mark Purcell a appelé le « local trap », le piège du localisme). Le second s'oppose en 2015 ; revanche à la reconnaissance de spécificités sociales, ethniques ou religieuses ; il doit rimer avec la possibilité pour chacun de ne pas être identifié à un groupe établi et stigmatisé par une culture dominante et il est compris comme un programme politique radical de transformation de la société urbaine pour et par tous les habitants.

usages marchands de l'espace et combattent la naturalisation de normes spatiales et sociales aliénantes ; elles bousculent les hiérarchies sociales fondées sur la technocratie, la méritocratie etc. en promouvant des économies alternatives et collaboratives ; elles sapent le principe d'une autorité verticale en affirmant en actes la possibilité d'une citoyenneté insurgente qui s'approprie l'espace urbain. Ces tentatives, très proches de la proposition d'Henri Lefèbvre et qui ont pour certaines fleuri dans les années 1970 en lien avec les débats sur l'autogestion et l'autonomie politique, demeurent confidentielles ou limitées, du moins au regard de l'aliénation massive des vies quotidiennes.

Si l'on recherche des lieux d'émergence de pratiques sociales et spatiales autonomes massives, il semble qu'il faille se tourner du côté des villes du Sud. L'autoproduction du logement populaire, le commerce de rue dit informel, les occupations de terres par des squatters que l'Etat déguerpit violemment apparaissent à certains comme autant de formes d'expression d'un droit à la ville en actes. Ce

débat est très vif en Afrique du Sud. Le mouvement Abahlali baseMondjolo, qui se réclame d'une inspiration lefébvrine, défend la légitimité des squatters à occuper/réquisitionner l'espace urbain, contre l'interprétation que le gouvernement sud-africain fait du slogan de la Banque mondiale « ville sans bidonville » en les expulsant. Marie Huchzermeyer y discerne une voie lefébvrine d'émancipation populaire, démocratique sur le plan processuel chez Abahlali et en rupture avec l'Etat. Elle l'oppose à la posture co-gestionnaire du mouvement Slums/Shack Dwellers International qui collabore avec l'Etat. Les quelques analyses qu'Henri Lefèbvre a consacré aux quartiers irréguliers à la suite de son séjour au Pérou et au Brésil en 1972 oscillent bien entre une célébration de l'intensité de la vie sociale dans ces quartiers et de leurs capacités d'auto-organisation populaire et le constat de leur intégration dans l'économie capitaliste et de leur rôle dans la reproduction des rapports de production et l'accumulation.

Finalement, le droit à la ville, cette ingénieuse formule à la fois abstraite et opérationnalisable, programmatique et ouverte, et dotée d'une forte puissance évocatrice sur le plan politique parle autant aux efforts réformistes des uns qu'aux ambitions révolutionnaire des autres. Elle a donc irrigué tout autant une pensée critique de l'urbain à tendance prescriptive, que nourri des luttes politiques et inspiré des politiques publiques. Reste à savoir si elle peut aujourd'hui être remobilisée, en dehors de toute prétention à la prescription politique, pour nourrir une analyse critique du sens politique des pratiques sociales et spatiales. C'est toute l'ambition du programme DALVAA.

Le droit à la ville en actes dans le moment contemporain ?

Les tentatives concrètes de mise en œuvre d'une forme de droit à la ville proche de ce programme semblent néanmoins assez limitées et leur portée politique variable et difficile à interpréter.

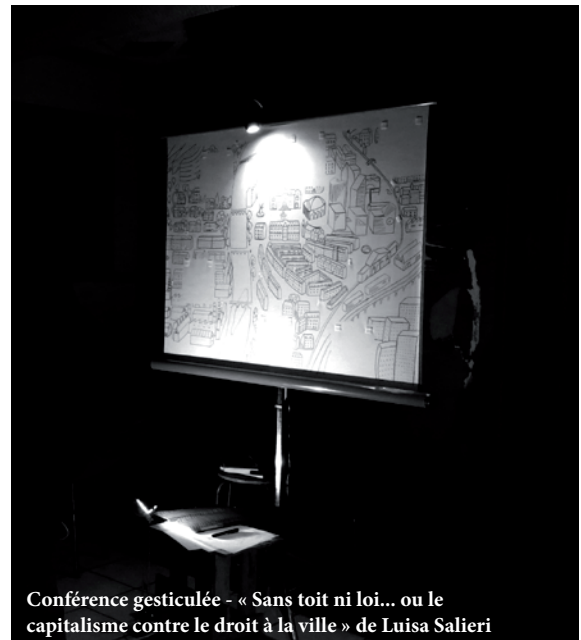
Il existe des pratiques sociales alternatives qui visent à affirmer la primauté de la valeur d'usage de l'espace sur sa valeur d'échange (en particulier sur le droit de propriété privée). Parmi elles, le travail mené dans certains squats (Aguilera et Bouillon, 2013 ; Vasudevan, 2015 ; Colin, 2016) ou bien le détournement des espaces publics par des collectifs militants, par exemple les mouvements « anti-pub » anti-consuméristes. Ces expérimentations constituent des formes de contre-conduites majeures, et à ce titre réprimées : elles contestent les



Marianne Morange, Université Paris Diderot-Institut Universitaire de France
marianne.morange@univ-paris-diderot.fr

Bibliographie

- Aguilera, Thomas, Bouillon, Florence. 2013. "Le squat, un droit à la ville en actes", *Mouvements* 2013/2, n°74 : 132-142
- Brenner, Neil, Peter Marcuse, Margit Mayer. 2009. « Cities for people, not for profit ». *CITY - Critical analysis of urban trends, culture, theory, policy, action* 13 (23): 17684
- Brown, Alison, Annali Kristianesen. 2009. *Urban Policies and the Right to the City Rights, responsibilities and citizenship*, UN-Habitat, MOST-2 Policy Papers series
- Busquet, Grégory. « L'espace politique chez Henri Lefebvre : l'idéologie et l'utopie » ["Political Space in the Work of Henri Lefebvre: Ideology and Utopia", translation: Sharon MOREN]. *Justice spatiale|spatial justice*, n°5 déc. 2012-déc. 2013 | dec. 2012-dec. 2013
- Castells, Manuel. 1972. *La question urbaine*. Paris: François Maspero
- Colin, Baptiste, 2016, *Berlin-Ouest et Paris à travers les squattages de 1945 à 1985. Un mode d'action au carrefour de motivations, de buts et de stratégies conflictuelles*, thèse de doctorat en Histoire, Université Paris Diderot
- Gilbert Liette, Mustafa Dikeç. 2008. "Right to the City: Politics of Citizenship", in *Kanishka Goonewardena, Stefan Kipfer, Richard Milgrom, Christian Schmid (dir.), Space, Difference, Everyday Life. Reading Henri Lefebvre*, Londres et New York : Routledge.
- Fraser, Nancy. 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris: La Découverte
- Fernandes, Edesio. 2007. « Constructing the 'Right To the City' in Brazil ». *Social & Legal Studies* 16 (2): 20119
- Harvey, David. 2003. « The Right to the City ». *International Journal of Urban and Regional Research* 27 (4): 93941
- Huchzermeyer, Marie. 2014. "Humanism, creativity and rights: invoking Henri Lefebvre's right to the city in the tension presented by informal settlements in South Africa today". *Transformation* 85, 64-89
- Kuymulu, Bariç. 2014. *Claiming the Right to the city: Towards the production of space from below*. Thèse de Doctorat, City University of New York.
- Lefebvre, Henri. 1968. *Le Droit à la ville*. Economica-Anthropos (3e édition) 2009. Paris: Éditions du Seuil.
- Lopez de Souza, Manuel. 2001. « The Brazilian Way of Conquering the "Right to the City" ». *The Planning Review* 37 (147): 2531
- Morange, Marianne, Amandine Spire. 2014. « Le droit à la ville est-il soluble au Sud ? » *Métropolitiques*, 5
- Morange, Marianne, Amandine Spire. 2017. « Droit à la ville »
- Morange M., Francesca Pilo, Amandine Spire. à paraître. « Experiencing regularization in Accra, Cape Town and Rio de Janeiro: the "actual right to the city", neoliberalisation, and everyday life". *CITY - Critical analysis of urban trends, culture, theory, policy, action*
- Purcell, Mark. 2002. "Excavating Lefebvre: The right to the city and its urban politics of the inhabitant", *GeoJournal* 58: 99-108
- Purcell, Mark. 2006. « Urban Democracy and the Local Trap », *Urban Studies* 43(11): 1921-1941.
- Quentin, Aurélie. 2016. « La politique du logement en Équateur : de la bonne gouvernance au Buen Vivir, un tournant postnéolibéral ? ». *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 83 | 2016
- Touraine, Alain. 1978. *La Voix et le Regard*. Paris : Seuil
- Vasudevan Alexander. 2015. *Metropolitan Preoccupations: The Spatial Politics of Squatting in Berlin*, Wiley-Blackwell: Chichester
- Yiftachel Owen. 2015. "Epilogue - From 'gray space' to equal 'metrozenship' ", *IJURR* 39(4): 726-737
- Zérah M.-H., V. Dupont, S. Tawa Lama-Rewal (dir.). 2011. *Urban Policies and the Right to the City in India: Rights, Responsibilities and Citizenship*. Unesco-Centre de Sciences Humaines, New Delhi



LA PRISE DE PAROLE PEUT-ELLE ÉMANCIPER DE LA POSITION VICTIMAIRE ?

À partir d'expériences par des personnes migrantes dans l'espace public

Karine Gatelier

Ce questionnement suit l'avertissement de Michel de Certeau quand il dit que la parole n'est ni « efficace par elle-même » ni « insignifiante ». Entre ces deux écueils dans l'analyse de ce qu'est et n'est pas la parole, il la définit comme le « lieu symbolique » de l'expression de ce qui manque aux assujettis : l'adhésion et la participation. Parce que de Certeau explique que la parole consiste à dire : « Je ne suis pas une chose »¹, nous y voyons une capacité d'émancipation de la position victimaire et la possibilité d'apercevoir le sujet politique. Nous chercherons à comprendre les conditions dans lesquelles ceci est possible.

1.

M. de Certeau, *La prise de parole et autres écrits politiques*, édition établie et présentée par Luce Giard, Seuil, Paris, 1994 : 38

2.

La table ronde a eu lieu dans le cadre des Rencontres de Géopolitique critique, le vendredi 10 mars 2017 en soirée.

Cet article propose d'analyser l'échange qui a eu lieu lors de la table ronde « *Chez nous c'est chez vous. Les usages de la ville comme espace politique* »², et afin de questionner l'espace qu'elle a ouvert comme permettant une parole émancipatrice. Enfin, peut-on voir dans les revendications et l'expression de luttes en cours, les manifestations d'un droit à la ville auquel appellent les personnes migrantes ?

Les prises de parole lors d'une table ronde publique, pour questionner les conditions d'une parole émancipatrice de la position victimaire des personnes migrantes

« La parole est à prendre, à conquérir. D'abord face à soi-même ; puis dans l'espace social afin que celle-ci soit audible. La prise de parole est un agir »³.

La prise de parole comme acte d'affirmation de soi en tant que sujet politique

Plusieurs expériences dans le partage de luttes sont, dans cet article, mobilisées pour analyser, du point de vue de l'espace qu'ils ouvrent et de la prise de parole qu'ils peuvent permettre. L'acte de la prise de parole – qui suppose que la parole soit publicisée – est ici questionné dans sa capacité à émanciper de la position victimaire dans laquelle les personnes migrantes, en demande d'asile ou non, sont d'emblée placées, et à laquelle elles sont finalement assignées durablement.

est le chemin théorique par lequel les personnes réfugiées peuvent s'émanciper de la position victimaire dans laquelle les placent à la fois, la situation d'exil et la rupture avec leurs réseaux de soutien, la complexité et l'imprévisibilité des règlements administratifs dont ils dépendent, et enfin le traitement médiatique qui leur fait perdre le contrôle sur leur image. Quels parcours pratiques peut-elle emprunter ?

En reprenant le mot d'ordre de la manifestation qui a eu lieu à Barcelone le 18 février 2017⁴, « *Chez nous c'est chez vous* », et qui a réuni environ 160.000 personnes réclamant le respect de l'engagement de l'Espagne pour l'accueil des réfugiés, la table ronde a voulu, au-delà de la question des réfugiés, évoquer la ville comme espace partagé, réapproprié par une diversité d'acteurs, pour y exprimer des désaccords, des résistances et des luttes. Les espaces qu'on prend ; ceux qu'on perd. Comment cet espace est utilisé ? Dans quelles conditions on y accède ? Ou bien, en est-on privé ? Il s'est agi de s'intéresser à des formes de participation à l'espace politique à l'initiative des personnes qui en sont exclues, pour en dénoncer cette mise à l'écart, voire ce rejet. Ce sont donc des pratiques de revendication d'un rôle : ouvrir et entretenir des lieux de création par l'occupation illégale, utiliser les murs de la ville comme espaces d'expression, lutter pour dénoncer l'impossibilité de se loger...

La table ronde s'était fixée pour objectif de présenter les différents usages que font de la ville ses habitants. Quelques

3.

Daniel Veron, « Quand les sans-papiers prennent la parole », *Variations* [En ligne], 18 | 2013, mis en ligne le 31 mai 2013, consulté le 27 juin 2015. URL : <http://variations.revues.org/641>

4.

http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/02/18/a-barcelone-manifestation-geante-pour-l-accueil-des-refugies-en-espagne_5081911_3214.html

pratiques identifiées en amont étaient celles des squats comme appropriation d'un espace pour y développer une activité artistique et/ou des lieux de vie, celle de questionner la toponymie de la ville pour restaurer la connaissance des personnages qu'elle a choisis pour nommer ses rues, en développant une contre-histoire et une anti-histoire, enfin les usages non autorisés des murs pour exprimer des idées qui ne trouvent pas leur place ailleurs. Pour cela, trois interventions avaient été prévues.

De façon inattendue, le public était composé majoritairement d'exilés habitant des lieux précaires, et la table ronde a eu lieu à un moment singulier et stratégique pour les luttes dans lesquelles ces personnes étaient engagées. Deux paroles distinctes ont été exprimées dans cette table ronde, dont les revendications se rejoignent. La première vient des habitants d'un squat, occupé depuis plus de quatre ans et privé d'électricité depuis trois semaines environ, dont les habitants, en lutte, revendiquent, à travers la demande de rétablissement de l'électricité, leur droit au logement. En se mobilisant collectivement pour réclamer ce droit, ils dénoncent une exclusion systématique de l'espace social et se disent aussi, entre eux, qu'ils ne doivent pas renoncer à prendre cette place de laquelle on veut les rejeter. La seconde série de revendications a été exprimée par les habitants du Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) installé provisoirement sur le campus universitaire depuis octobre 2016 dans le cadre d'un programme gouvernemental de ré-installation des

habitants du bidonville de Calais⁵. Ils demandent avant tout de ne plus être déplacés, et dénoncent le caractère directif de leur installation à Grenoble ; de ce constat, ils craignent un nouveau déménagement imposé et une ré-installation forcée dans une autre région. Ils ne veulent pas perdre les quelques mois de vie à Grenoble et les contacts qu'ils y ont établis. Pour eux, la table ronde a été l'occasion d'exprimer leur inquiétude quant à leur avenir. Ces derniers réclamaient le droit de rester à Grenoble ; le droit de pouvoir offrir l'hospitalité dans leur hébergement et les moyens d'une meilleure intégration notamment en accédant à des cours de français.

Parce que le public de cette table ronde était majoritairement composé de personnes concernées directement par les dynamiques d'exclusion à l'œuvre dans la ville et qui les contraignent à la précarité, les échanges se sont centrés sur la dépossession de leur autonomie : dans le cas des habitants du CAO, ils ont été installés de force à Grenoble et parce que c'est désormais le lieu où ils se sont socialisés pendant près de six mois, leur première revendication est de rester à Grenoble. Les habitants du squat, de leur côté, sont menacés d'expulsion de leur habitation de façon permanente depuis l'ouverture du lieu ou depuis leur installation. A cette incertitude s'était récemment ajoutée la précarité d'une vie sans électricité, décidée par des autorités qui avaient les moyens de la rétablir.

Au cours de ces échanges, la toponymie a été l'occasion de dépasser la question de l'hébergement et de la condition d'exilés pour évoquer leur présence dans la ville en tant qu'habitants et poser la question de leur appartenance à la ville, permettant ainsi de comprendre que les critères de cette appartenance ne doivent pas être confondus avec ceux de l'appartenance au niveau national. Dès lors, leur légitimité à affirmer une identité citadine a été soulignée, nourrie par la revendication d'une telle appartenance : c'est aussi en menant des luttes de reconnaissance qu'on appartient. Cette rencontre entre des personnes peu habituées à se fréquenter a provoqué des questionnements réciproques.

En reprenant l'idée que la prise de parole suppose d'être publicisée, la table ronde « Chez nous c'est chez vous. Les usages de la ville comme espace politique » a-t-elle représenté un espace de publicisation et dans quelle mesure ? La question des espaces de publicisation est centrale.

5. Les CAO ont été créés pour des durées inégales mais limitées dans le temps, sans que les habitants sachent quel sera leur sort ensuite.

« Chez nous, c'est chez vous ! » :
Sur les usages de la ville comme
espace politique



Les conditions pour une prise de parole émancipatrice

6.

J. Habermas, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 1988

7.

Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Payot, Paris, 2007

8.

Veron, 2013, op. cit.

La parole, pour se construire, a besoin d'espaces sociaux protégés avant de pouvoir être exprimée dans l'espace public. C'est là, le préalable important avant la prise de parole dans « l'espace public bourgeois », c'est-à-dire cet espace public qui s'est, historiquement, constitué par la confrontation de la société – bourgeoise – aux pouvoirs absolutistes puis à l'État⁶. Comme il a été énoncé dans l'introduction, l'acte de la prise de parole suppose la publicisation de la parole. Avant cette étape, la parole doit se construire dans des « espaces publics oppositionnels » dont le rôle est principalement l'émergence d'une réflexion partagée. Ces espaces consistent dans des « formes alternatives et collectives donnant une expression publique aux besoins humains qui transgressent le cadre d'acier des représentations dominantes, médiatisées »⁷. Pour s'élaborer, la parole en situation de domination a besoin d'espaces protégés. Ce sont, pour Veron, les « espaces du texte caché ». Ils se trouvent à la marge, dans les interstices de l'action engagée, du partage d'une lutte ; c'est, par conséquent, l'espace des alliés où la confiance est assurée et où la parole peut s'inspirer des colères, des résistances pour y puiser sa matière et ses mots.

Veron les définit comme des « espaces intermédiaires où se confrontent les analyses, s'élaborent les discours, s'homogénéisent les formes de dire »⁸. C'est là qu'il est possible de sortir de l'assignation sociale et de continuer à se construire comme des personnes agissantes, pensantes, des sujets politiques. C'est là, enfin, que se construit une définition collective de la situation vécue. Cette dernière étape consiste également à identifier et nommer le tort, c'est-à-dire l'injustice vécue. L'espace public bourgeois étant l'espace de la confrontation avec ceux qui sont la cause de ce tort, ce dernier doit être désigné collectivement au préalable.

Les prises de parole entendues lors de cette table ronde ont été possibles parce que, en amont, ces deux groupes ont échangé leurs positions et leur réflexion dans cet « espace du texte caché » composé des habitants du squat et du CAO et de militants en soutien, à l'occasion de réunions organisées pour envisager des actions ou encore des moments perdus, d'échanges entre habitants et/ou militants. Ils avaient pour objectif de formuler l'analyse des problèmes et de préparer les formes des actions. La table ronde a offert aux personnes migrantes présentes et engagées dans une lutte de reconnaissance, cet espace public oppositionnel, prolongeant la construction de « l'homogénéisation des formes de dire » et de la « co-définition de la situation vécue ». Toutefois, notons bien que la fonction de ces espaces n'est pas forcément de construire un discours homogène. Les divergences existent et les relations de pouvoir sont bien présentes. L'homogénéité est plutôt à rechercher du côté de la définition commune de l'injustice : le non respect par l'État de l'inconditionnalité du droit d'asile, de son obligation à héberger, la dénonciation de l'imposition de conditions de vie indigne : sans hébergement, sans respect des conditions légales d'occupation, sans électricité pour les habitants du squat ; sans libre choix de la ville ou de la région d'installation, sans possibilité de rendre l'hospitalité, notamment, pour les résidents du CAO.

Toutes ces revendications convergent pour montrer la négation de ces personnes comme des sujets politiques, pensant et agissant. Elles confirment l'expérience commune du tort et la table ronde a été l'occasion de l'énonciation collective de ces torts.

Pourtant, l'espace créé par cette table ronde est un « espace public oppositionnel » et non un « espace public bourgeois ». Ceci pour deux raisons : dans la mesure où les responsables des torts dénoncés ne sont pas présents, d'une part, et c'est bien là l'enjeu de la pénétration de l'espace public

9. Veron, 2013, op. cit.

bourgeois⁹. D'autre part, et toujours en suivant Veron, « c'est dans l'interlocution, qui suppose intelligence réflexive et attention au discours de l'autre, que se situe l'enjeu de la parole : il s'agit de dire, de raconter, de prouver le tort qui nous est fait ».

L'expérience de ces moments de construction de la parole partagée dans les « espaces du texte caché » a montré que la subjectivité, au sens de la qualité de sujet politique, pré-existe à la prise de parole. Le sujet politique ne surgit pas au moment de la visibilisation de la lutte par la parole publique. Il est antérieur. Ce que permet la parole publique est la rupture de l'assignation à la position victimaire, c'est-à-dire l'émergence des exilés comme sujets politiques dans le regard de ceux qui ne voyaient que les victimes. Les exilés sont déjà acteurs, de leurs discours et de leurs parcours. L'enjeu est de les faire reconnaître comme tels. Dans ce but, ils ont besoin d'accéder à l'espace public.

Dès lors, la prise de parole permet d'être présent au monde. Le déni de la subjectivité politique produit une violence qui ébranle sa présence au monde et sa légitimité à être là. En donnant la parole ou en créant des espaces de parole, comme cette table ronde, il s'agit de créer un cadre pour redonner une place en tant que sujet dans un monde commun.

Ce que cherchent à atteindre les espaces de prise de parole : l'égalité, seul universel politique¹⁰

10. J. Rancière, « La scène révolutionnaire et l'ouvrier émancipé : 1830-1848 », *Tumultes*, n°20, 2003

La dé-subjectivation telle que nous l'avons décrite, en plus de représenter une violence extrême, est une expérience partagée du déni d'égalité, au sens où elle défend d'être perçus comme des hommes et des femmes libres, du fait d'être placés dans un espace-temps conditionnel¹¹ où le cadre normatif leur refuse le statut de citoyen, même si il leur reconnaît des droits. Ce déni d'égalité se fonde sur l'expérience singulière, durable et angoissante que les exilés ont de la frontière. S'émanciper

de l'assignation à la position victimaire consiste dès lors à s'affirmer en sujet politique, à trouver les moyens de l'action et de l'expression publique.

Les « espaces du texte caché » permettent à ceux qui y accèdent de voir les actions des exilés et démontrent qu'ils n'ont pas besoin des soutiens pour devenir des sujets politiques. Ils le sont déjà, ils le sont d'emblée, par leur présence dans l'épaisseur de la frontière. Ils ont joint la pensée à l'action en mettant en œuvre le départ, la fuite de leur pays. Ils ont redoublé d'une intelligence des situations qu'ils traversent en faisant des choix. En Europe, dans un environnement normatif nouveau, ils développent un savoir pour s'approprier ces règles et pouvoir construire des stratégies qui continuent de servir leurs choix. Soumis dans le traitement politique, social, économique de l'asile, contraints par le manque de moyens et le soupçon qui le structurent, ils s'adaptent aux signaux qui leur parviennent et à la compréhension qu'ils peuvent construire du système d'examen de l'asile. Quand ils ont construit la confiance suffisante de la connaissance des règles et de la conscience de comment elles sont appliquées, ils se jouent d'elles, les défient, montrant ainsi le contrôle qu'ils ont pu reprendre sur l'environnement normatif. L'enjeu est le regard sur eux de la part de quiconque ne peut apercevoir ces actes ; il assigne à la position victimaire. Pour être vus comme des sujets politiques, ils doivent accéder à des espaces de publicisation, faire irruption dans des espaces publics bourgeois dont on a vu qu'ils supposent l'énonciation des torts, dans la confrontation et la réflexivité avec les responsables de ces torts.

11. « Temps du trauma, terre d'exil » Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, Colloque de rentrée du Collège de France, « Migrations, réfugiés, exil », 2016



Pour rétablir l'égalité perdue, l'entreprise est celle de la désessentialisation. Sans nier la singularité de l'expérience de la frontière des exilés, ces derniers n'en partagent pas moins nombre de luttes sociales avec d'autres qui ne partagent pas avec eux l'expérience de l'exil : lutte des mal logés, lutte contre le mépris de classe, lutte pour l'accès à des espaces de parole oppositionnels dans des conditions égalitaires, lutte contre les discriminations.... La liste est longue en réalité. C'est en comprenant que nous avons les mêmes revendications et les mêmes espoirs qu'on contribue à remettre en cause l'image des réfugiés comme des seules victimes, trop comparées à réparer leurs traumas. Prenant part à un événement public comme la table ronde ici décrite, les personnes en exil ont pu partager avec d'autres habitants de Grenoble le constat, par exemple, que les noms de rue de la ville que nous habitons tous reflètent bien peu la société à laquelle nous rêvons. Un sujet, avec tant d'autres, qui permet aux exilés de s'émanciper de l'image victimaire.

12.
in Zahra Ali, Sonia Dayan-Herzbrun « Présentation », *Tumultes* 2017/1 (n° 48), p. 5-13. DOI 10.3917/tumu.048.0005

Nous voudrions inviter à pratiquer un tournant, à la suite de Frantz Fanon, « grâce auquel le damné émerge comme questionneur, penseur, théoricien »¹² du monde autour de lui. La victime, selon l'image des réfugiés telle qu'elle a été construite depuis la médiatisation massive de 2015, ne pense pas, elle n'agit pas. En multipliant les occasions que les exilés se présentent comme penseurs, questionneurs, théoriciens, en créant les espaces où ils peuvent être vus dans cette position et où ils peuvent se confronter à ceux qui portent cette image victimaire d'eux, on rend possible l'émancipation de cette assignation. De cette façon, ils nous montrent qu'ils se réapproprient le récit de soi et la parole sur soi.

« Chez nous, c'est chez vous ! » : Sur les usages de la ville comme espace politique



La prise de parole une praxis du droit à la ville ?

La prise de parole publique représente un autre intérêt : celui de révéler les ancrages dans un territoire – dans la ville en l'occurrence – des personnes en exil, à travers une série de pratiques quotidiennes. A l'opposé de la perception habituelle d'errance généralement attribuée aux personnes migrantes, la prise de parole ici les donne à voir comme des habitants, des citoyens. C'est pourquoi nous y voyons l'exercice d'une citoyenneté en actes à l'échelle de la ville¹³.

Avec cette lecture, nous nous inscrivons dans les suites de Henri Lefebvre¹⁴ qui appelle à la ville comme espace que chaque habitant participe à créer, à l'opposé d'une position de seul consommateur dans l'espace, encourageant ainsi le pouvoir de ceux qui habitent la ville, pour se l'approprier comme un espace politique, comme un lieu où on devient citoyen.

La ville, comme espace de rencontres qui nouent des appartenances à une échelle locale, dans une dimension horizontale c'est-à-dire entre habitants (Neveu, 2004) est l'espace de développement de la sociabilité. En effet, elle fournit des moyens pour s'organiser collectivement, elle devient vecteur de mobilisation et offre par conséquent un cadre pour les luttes sociales. La ville c'est l'espace du social (Isin, Sassen), un espace privilégié pour l'exercice de la citoyenneté. Le droit à l'hébergement et la lutte entreprise pour le défendre est une lutte sociale de redistribution qui prend forme dans les sociabilités rendues possibles par la ville. Le besoin d'espace de parole pour se réapproprier son image et ne pas se résigner à se voir assigner une image qui échappe est une lutte de reconnaissance.

L'appropriation de la ville pour participer à la faire passer, dans une situation d'exclusion et de domination, par les luttes sociales. Ce sont des luttes de

13.

Voir pour un développement de cette hypothèse : « Pour une anthropologie de la citoyenneté à partir des luttes sociales de exilés », http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1105_fr.html

14.

Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, Economica, coll. Anthropologie, 3e édition, 2009

reconnaissance quand elles visent la participation à l'espace politique et la revendication d'un rôle dénié. Ce sont également des luttes de redistribution quand des logements vacants sont ré-appropriés et occupés. Le logement en tant qu'un aspect de la citoyenneté et le droit de s'approprier des logements vacants est une illustration. En défendant le squat à l'extérieur, en étant responsables de son organisation interne, ses habitants ouvrent des espaces de parole, créent de la représentation, et sont pleinement acteurs de leur propre hospitalité... La défense d'un squat a permis de valider ce lieu comme un vecteur de conscientisation qui permet aux habitants disqualifiés de la ville de devenir acteur, de passer d'un discours de la plainte à un discours de lutte, de revendication de droits ; d'un discours personnel à un discours collectif (Bouillon, 2009). La lutte partagée instaure le lien avec la ville, avec les autorités et avec l'autre, celui qui n'a pas d'expérience de la migration. Ce passage du mode personnel à un registre collectif met en marche, permet de poser des actes car il déculpabilise, dé-stigmatise et restaure la qualité de sujet. La sociabilité de la ville le permet par la dénonciation de l'injustice (déni de droits) et la lutte pour la défense des droits (droit à l'hébergement). De plus elle rend possible la production d'identités différenciées de la norme établie.

15.

Mobile commons, migrant digitalities and the right to the city, Nicos Trimikliniotis, Dimitris Parsanoglou, Vassili Tsianos, Palgrave Mc Millan, 2015

Les subjectivités des personnes en migration, en se faisant entendre et reconnaître, pourront rencontrer et s'unir à d'autres luttes sociales et aux autres revendications de droits par d'autres subalternes et précaires, migrants ou non. Cette nouvelle génération de revendications reconfigurent le droit à la ville de Lefebvre et la politique de la production de l'espace comme autant de nouvelles formes de communs¹⁵.

BIBLIOGRAPHIE

Michel Agier, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte, 2013

Marion Carrel, Catherine Neveu (dir.), *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, coll. « Recherches internationales », 2014, 328 p.

Michel de Certeau, *La prise de parole et autres écrits politiques*, édition établie et présentée par Luce Giard, Seuil, Paris, 1994

Vincent Grégoire, « Migrants et réfugiés, ou la reconnaissance comme tri », *Sens-Dessous* 2008/2 (N° 4), p. 67-79

Engin Isin, « La ville comme lieu du social », *Rue Descartes* 1/2009 (n°63), p52-62

Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, Economica, coll. Anthropologie, 3e édition, 2009

Marie Meudec, « Anthropologie et blancheur », *Revue Raisons sociales*, Janvier 2017

Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Payot, Paris, 2007

Alexander Neumann, « Oskar Negt, L'espace public oppositionnel », *Variations* [En ligne], 9/10 | 2007, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 02 octobre 2016. URL : <http://variations.revues.org/489>

Catherine Neveu, « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté », *Revue européenne des migrations internationales*, MSH Poitiers, 2004, 20 (3), pp 89-101

Daniel Veron, « Quand les sans-papiers prennent la parole », *Variations* [En ligne], 18 | 2013, mis en ligne le 31 mai 2013, consulté le 27 juin 2015. URL : <http://variations.revues.org/641>

Daniel Veron, « Sans-papiers : d'un quotidien tactique à l'action collective », *Variations* [En ligne], 13/14 | 2010, mis en ligne le 01 février 2012, consulté le 30 septembre 2016.

URL : <http://variations.revues.org/182> ; DOI : 10.4000/variations.182

Jacques Rancière, « La scène révolutionnaire et l'ouvrier émancipé : 1830-1848 », *Tumultes*, n°20, 2003

ARTICULATION ENTRE LE DROIT À LA VILLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À GRENOBLE

David Gabriel, Planning, Août 2017

Dans cet article, nous nous demanderons dans quelle mesure l'accès au Droit à la Ville est une condition nécessaire à la transition sociale, écologique et démocratique des territoires urbains. Nous interrogerons le concept de « transition » porté par la ville de Grenoble à l'occasion de sa biennale, qui vise à engager les villes à réduire leurs impacts sur l'environnement. Nous proposerons ensuite une articulation entre les deux concepts de « transition » et de « Droit à la Ville » à la lumière des débats internationaux.

Les activités présentées dans mon précédent article, étaient organisées en marge de la biennale officielle « des villes en transition » initiée par la municipalité de Grenoble. Après avoir alors resitué l'émergence de la lutte pour le Droit à la Ville à Grenoble, intéressons-nous à son articulation avec la question de la transition sociale, écologique et démocratique. Cette biennale répondait à un double objectif : d'une part, redonner un second souffle à la « Biennale pour l'habitat durable » organisée depuis 2005 et d'autre part, poursuivre la mise en œuvre des engagements de la COP21 en créant une large mobilisation des associations et de la population. Cette initiative s'inscrivait explicitement dans le sillage du mouvement initié par Rob Hobkins¹, invité à faire une conférence publique devant plusieurs centaines de personnes au début de l'année 2017, à l'occasion des vœux du maire de Grenoble². Cette orientation paraît cohérente avec la couleur politique de la municipalité grenobloise, seule grande ville française dirigée par une coalition d'écologistes, de partis de gauche et de citoyens indépendants. Selon Rob Hobkins, pour faire face aux défis du changement climatique et de la dépendance aux énergies fossiles, il est indispensable d'associer toutes les échelles sociales et d'opérer une transition y compris par le bas.

1. Rob Hobkins est un enseignant en permaculture qui est à l'origine du mouvement des villes en transition créé en 2005 qui se base sur l'expérience de la petite ville de Totnes en Angleterre.

2. Ville de Grenoble, Conférence de Rob Hobkins à Grenoble : quelles échelles pour la transition ? [vidéo en ligne].

L'objectif de la biennale étant de sensibiliser à la stratégie de la transition, pouvait-il être atteint sans s'assurer que toutes les catégories de la population soient associées à la programmation ?

Commençons par examiner le premier cercle des organisations participantes à la Biennale. Comme lors des premières éditions de la biennale avant sa nouvelle formule, l'événement était porté par le service urbanisme de Grenoble. Ce service municipal avait donc mobilisé ses partenaires habituels tels que le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE), l'école d'architecture de Grenoble, l'Agence Locale de l'Énergie (ALEC). Mais elle a été rapidement obligée d'élargir à de nouvelles organisations susceptibles de mobiliser plus largement. Les services ont alors contacté des organisations d'habitants comme l'AGGLO³, la pépinière culturelle la Bifurk⁴ ou encore le réseau Alternatiba⁵ pour élaborer un vaste programme d'activité. L'inclusion de ces nouveaux acteurs n'occulte cependant pas l'absence criante d'organisations issues du mouvement social et les collectifs organisés dans les quartiers populaires. En forçant le trait, on pourrait se figurer une biennale globalement destinée à la classe moyenne et supérieure grenobloise plutôt qu'aux classes populaires, d'autant plus que la première journée se déroulait à la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) de Grenoble. Elle visait les partenaires économiques à travers des activités qui portaient sur les ressources du territoire, les mobilités, les métiers de la transition et les innovations dans le champ de l'habitat durable. À nouveau, cette journée faisait la place belle aux entrepreneurs pour penser la transition sans penser associer les personnes impactées par les inégalités économiques et qui devraient être prioritaires en tant que bénéficiaires et acteurs de nouveaux modèles économiques...

3. L'AGGLO regroupe des associations d'habitants de l'agglomération grenobloise qui participe à de nombreuses instances de participation institutionnelle.

4. La Bifurk est une friche culturelle, sportive et citoyenne basée dans le quartier de Flaubert à Grenoble.

5. Le réseau Alternatiba a été créé à Grenoble en 2015 à l'occasion de la mobilisation autour de la COP21 pour créer un village des alternatives au changement climatique, à la crise sociale et écologique.

6.

Ce programme est porté par l'équipe « Villes et Territoires » qui étudie les dynamiques et transitions territoriales et urbaines.

Ce sentiment d'une biennale déconnectée de certaines réalités sociales était renforcé par le programme de la seconde journée consacrée à la présentation d'innovations grenobloises et de partenaires internationaux : le laboratoire PACTE a présenté les premières avancées du programme de recherche sur la transition⁶, et une « soirée spéciale biennale » a clos cette journée à la très distinguée Maison de la Culture de Grenoble (MC2) en présence de Nicolas Hulot, parrain de la Biennale et du Ministre du Bien-Vivre d'Équateur, Freddy Ehlers par visioconférence. Sans rien enlever aux qualités de ces intervenants ni à leurs engagements en faveur de l'environnement, c'est bien l'élite qui est mise en avant par le protocole de la biennale officielle, alors que tout l'enjeu de la transition est précisément de réussir à associer les citoyens ordinaires au processus.

C'était justement l'objectif des deux derniers jours de la biennale destinés au « grand public ». Grâce à la mobilisation des associations citées plus haut (Agglo, Alternatiba, la Bifurk...) des alternatives dans le domaine de l'énergie, des déchets, de l'habitat, de l'agriculture urbaine, de la finance solidaire ou encore de l'éducation ont été présentées au public. Les événements se déroulaient dans plusieurs endroits de la ville et convergeaient vers le

La Patio - Discussion sur le Linky et les dangers de la Smart City



musée-bibliothèque situé au centre-ville où étaient présentées plusieurs expositions. Une initiative telle que l'Assemblée des communs de Grenoble⁷ a vu le jour à cette occasion, ainsi que deux forums sur l'économie sociale et solidaire et l'agriculture urbaine, qui ont effectivement permis d'associer des habitants sans toutefois réussir à atteindre les quartiers populaires.

Première Assemblée des Communs de Grenoble au Patio de la Villeneuve

Les résultats de la Biennale des « villes en transition » sont encourageants à plus d'un titre mais la nécessaire mobilisation de la population dans toutes ses composantes est décevante. Si un certain nombre d'habitants ou d'associations étaient présents, ils représentaient plutôt les classes moyennes et supérieures. Quasiment aucun événement n'était organisé dans les quartiers populaires. Ce constat corrobore les lacunes du programme de la biennale qui laissait à la marge les problématiques des plus précaires. Or, si la transition vise l'amélioration et la durabilité des conditions de vie urbaine, on ne peut se contenter de solutions écologiques et économiques qui passeraient sous silence les rapports sociaux de domination et d'exploitation car c'est tout le processus qui s'en trouverait caduque. Si elle n'aborde pas la question sociale, la transition écologique peut paradoxalement favoriser la marginalisation d'une partie de la population. C'est l'analyse que nous livrait déjà André Gorz dès 1975⁸.

La biennale a donc suscité un certain nombre de critiques. Le choix d'entreprises multinationales telles qu'Eiffage ou Area comme partenaires a été contesté : un des membres d'Alternatiba, pourtant intervenant officiel de la biennale, a présenté « la machine à verdir l'image de marque » de ces grandes entreprises, la « Green Washing Machine » ; l'Union départementale Solidaires Isère a dénoncé « une biennale qui ploie sous le poids des acteurs privés », l'organisation des débats à la Chambre de Commerce et d'Industrie, le partenariat avec l'École

7.

L'Assemblée des Communs est un espace neutre de coopération pour la production, le développement et la préservation des communs par et pour les citoyens qui a émergé dans plusieurs villes françaises et européennes.

8.

Gorz André, Écologie et politique, Galilée, 1975

de Management de Grenoble. Dans un communiqué de presse, le syndicat va jusqu'à s'interroger sur le flou du concept même de transition : « De quelle transition parle-t-on ? De faire avec ou faire comme-ci ? Croire qu'on change pour ne rien changer ? Ou alors définir une transition collective comme projet de transformation sociale et sociétale pour demain où les habitant.e.s seraient les acteurs principaux ».

Dans un autre registre, l'Atelier Populaire d'Urbanisme (APU) avait aussi choisi pour slogan « *La transition ne peut pas se faire sans nous* » pour la semaine organisée à la Villeneuve.

Est-il possible d'articuler le Droit à la Ville avec la transition sociale, écologique et démocratique ? Le Droit à la Ville suppose que les classes populaires défendent leurs intérêts face aux modèles dominants de développement urbain et qu'elles puissent participer à la coproduction de la ville, tandis que le mouvement des villes en transition cherche à associer la population pour lutter contre le changement climatique. Il nous semble que se dessine donc une complémentarité entre ces deux revendications, voire une convergence d'intérêts, pour peu que leurs stratégies de mis en œuvre soient définies collectivement. Il faut à tout prix éviter que la « ville en transition » vertueuse ne soit réservée à une partie de la population tandis qu'une autre partie en soit exclue – un phénomène récemment discuté par certains chercheurs à travers le concept de « green gentrification »⁹. À ce jour, ce risque n'a absolument pas été pris en compte dans l'élaboration de la politique urbaine de la ville de Grenoble notamment lors des discussions autour du Plan d'Aménagement et de développement durable (PADD) qui précède le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)¹⁰. La transformation de la ville de Grenoble à travers des opérations telles que « Cœur de Ville, Cœur de Métropole » qui visent à améliorer la qualité de vie en rendant la ville désirable pourrait ainsi paradoxalement aboutir à l'exclusion de certaines catégories de populations chassées par l'augmentation des prix

de l'immobilier. C'est pourquoi il nous semble indispensable que la transition sociale, écologique et démocratique s'articule nécessairement avec la mise en œuvre du Droit à la Ville.

En guise de conclusion et d'ouverture, nous souhaitons élargir notre analyse à l'échelle internationale. Il est évident que l'articulation entre la question sociale, les enjeux urbains & la transition écologique n'est pas propre à Grenoble. C'est ce qu'a rappelé Gustave Massiah lors de la soirée de clôture des rencontres sur le droit à la ville, intitulée « du Droit à la Ville au nouveau municipalisme » organisée en marge de la biennale : « en 2009, lors du Forum Social Mondial de Bélem, les mouvements sociaux ont élaboré une stratégie pour répondre à l'urgence (lutte contre la marchandisation, la privatisation, la financiarisation, pour la suppression des paradis fiscaux et la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières...) et proposer une alternative à long terme : la transition écologique, sociale et démocratique¹¹ ». Depuis que les villes sont devenues des acteurs incontournables des relations internationales cette articulation est devenue stratégique. En effet, les villes apparaissent comme le lieu de mise en œuvre de divers agendas internationaux tels que l'accord de Paris de la COP21, qui définit les engagements en faveur de l'environnement, l'agenda international des autorités locales élaboré au congrès de Bogotá en octobre 2016, le nouvel agenda urbain de Quito lors d'Habitat III et le nouveau cycle des politiques pour le développement, notamment le onzième objectif de développement durable (ODD) qui vise à « bâtir des villes inclusives, sûres, résilientes et durables ». Comme nous l'avons vu le succès de cette stratégie dépendra de la capacité des acteurs locaux à mobiliser l'ensemble des catégories de la population esquissant un « nouveau municipalisme¹² » prolongeant ainsi les travaux de Murray Bookchin, l'un des précurseurs de l'écologie sociale et des liens entre ville, démocratie et environnement¹³.

9. Kenneth Alan, and Tammy L. Lewis, *Green Gentrification: Urban Sustainability and the Struggle for Environmental Justice*. Abingdon, Oxon ; New York, NY: Routledge.

10. David Gabriel, *Critique de la politique urbaine de Grenoble*, 2016. Article disponible à cette adresse <http://assoplanning.org/?q=node/95>

11. Compte-rendu de la soirée de clôture de la semaine de la transition et des rencontres de géopolitique critique intitulée « du Droit à la Ville au nouveau municipalisme » avec les interventions de Gustave Massiah (AITEC), Magali Fricaudet (CISDP-CGLU), Alvaro Puertas (HIC) et Guiseppe Caccia (European Alternatives)

12. Le premier sommet international municipaliste intitulé « Fearless Cities » s'est déroulé à Barcelone en juin 2017.

13. Murray Bookchin (1921-2006) est un activiste libertaire et essayiste américain qui a profondément marqué l'écologie sociale aux Etats-Unis et la pensée du municipalisme.

HABITAT III, OU QUAND L'ONU ENTÉRINE LE MIRACLE URBAIN....

Contribution de Magali Fricaudet, Coordinatrice de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains (CISDPDH) de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Les positionnements exprimés dans cet article n'engagent pas la CGLU dans son ensemble.

Créée en 2005, à partir des travaux du Forum pour l'Inclusion Sociale, la Démocratie Participative (FAL) qui se tenait en parallèle des Forum Sociaux Mondiaux, la CISDPDH articule la voix des gouvernements locaux et régionaux dans les domaines de l'inclusion sociale, de la démocratie participative et des droits humains au sein de l'organisation mondiale des pouvoirs locaux Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). La CISDPDH regroupe une centaine de gouvernements locaux et régionaux qui en articulation avec la société civile et le secteur universitaire promeuvent le droit à la ville comme une nécessité pour construire des territoires justes, solidaires, démocratique et durables.

Ainsi, la CISDPDH est-elle à l'initiative de la Charte Agenda Mondiale des Droits Humains dans la Ville, adoptée en 2011 par le Conseil Mondial de CGLU et qui porte en son premier article le Droit à la Ville. En 2014, pour renforcer son travail de plaidoyer pour l'inclusion du droit à la ville dans les agendas globaux et locaux, la CISDPDH intègre la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville, au côté de 250 organisations de la société civile et laboratoires de recherches. Ce travail a porté ses fruits, puisque, aujourd'hui, CGLU a inscrit le droit à la ville au cœur de sa stratégie (Voir la Déclaration du Congrès des Gouvernements Locaux et Régionaux de Bogotá) et que pour la première fois dans un texte international, le Nouvel Agenda Urbain Mondial, fait mention du droit à la ville (art.11) et reprend bon nombre de ses composantes (droit au logement et production sociale de l'habitat, participation et empowerment des habitants...)

Le Nouveau Programme pour les Villes adopté à Quito en octobre 2016 intervient 20 ans après Habitat II à Istanbul dans un monde déjà urbain à 55 % et dans un contexte d'économie mondiale hautement financiarisée qui a des conséquences importantes sur la configuration des villes et des territoires. D'un agenda de l'habitat adopté à Habitat II en 1996, on est passé en 2016 à un « Programme pour les Villes » qui entérine en quelque sorte le miracle urbain promu comme le degré ultime du développement malgré quelques « externalités négatives ».

Après de longues négociations et malgré l'opposition des pays les plus riches, le texte adopté à Quito mentionne pour la première fois dans un texte international le droit à la ville. Référence plus que reconnaissance, la mention du droit à la ville s'accompagne cependant de recommandations portant certains de ses éléments constitutifs introduits grâce au plaidoyer porté par les organisations de la société civile, des réseaux de pouvoirs locaux et relayé par certains États. Mais l'agenda d'action adopté à Quito qui se voulait opérationnel est assez faible quant à sa portée politique, et les moyens de suivi et de mise en œuvre prévus ne permettront probablement pas d'atteindre les objectifs annoncés de construire des « villes pour tous », dans un contexte de réduction drastique des finances publiques.

Malgré tout, le processus de préparation de la Conférence Habitat III a été l'occasion de rallier de nombreux acteurs qui défendent le droit à la ville, paradigme permettant d'unir les voix et les mobilisations pour des villes du commun face à la tendance majoritaire de la ville compétitive. Ainsi, dans les interstices laissés par le Secrétariat d'Habitat III, pour participer à la définition du Nouveau Programme pour les Villes et dans les forums alternatifs, gouvernements locaux, mouvements sociaux, ONG et secteur de la recherche ont pu tisser ou renforcer des alliances permettant peut-être d'envisager des perspectives communes pour faire avancer le droit à la ville à partir des pratiques et des luttes locales.

1. Habitat III ou le Nouveau Programme pour les villes, un agenda qui s'inscrit dans le « Nouvel Ordre Mondial »

Une « conférence opérationnelle »

Le terme de « conférence opérationnelle¹ » utilisé par le Ministère des Affaires Étrangères français, reflète assez bien la portée politique relativement faible de la Conférence Habitat III. En effet, le Nouveau Programme pour les Villes (NPV) adopté à Quito est un agenda non contraignant qui s'inscrit dans une refonte des priorités de l'ONU autour de l'Accord de Paris (COP21) et des Objectifs du Développement Durables adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée Générale. Dans ce cadre, le Nouveau Programme pour les Villes peut être considéré comme une concrétisation de ces engagements internationaux dans la sphère urbaine ou du moins territoriale (des États et des organisations de la société civile se sont en effet efforcés de faire valoir que les établissements humains ne concernent pas que les villes).

En effet, le NPV a mobilisé très peu de participation politique - seuls deux chefs d'État y ont participé : Rafael Correa, le président d'Équateur, le pays hôte et le vénézuélien Nicolas Maduro. À part l'engagement actif de quelques ministres comme Rosario Robles, Secrétaire d'État mexicaine au développement agricole, rural et urbain qui a défendu avec ferveur l'inclusion du droit à la ville tout au long du processus de négociations, l'Agenda était négocié par les représentants permanents des États au siège des Nations unies à New York.

La France, qui co-présidait cette conférence avec l'Équateur, avait d'ailleurs nommé pour la représenter un profil plus technique que politique en la personne de Maryse Gauthier, ingénieure des Ponts des Eaux et des Forêts, Présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Au-delà des cercles professionnels, la France n'a pas fait grand-vent de cette conférence. Alors que ce rendez-vous aurait pu être une occasion de lancer un processus de dialogue citoyen sur les questions urbaines, les inégalités socio-spatiales, la participation ou encore la transition écologique dans les villes en France, le sujet a été relégué au second plan tant dans les discours officiels que dans les médias. Malgré le passage de la Ministre du logement, Mme Cosse à Quito, l'Agence Française de Développement avait



organisé la délégation française et son pavillon à Quito sous le prisme de la coopération internationale, cherchant plus à valoriser ses projets de développement urbain au Sud que les politiques urbaines françaises. Toutes les négociations et les documents de travail étaient d'ailleurs en anglais et la traduction française du « Nouveau Programme pour les Villes » n'a été réalisée que plusieurs semaines après sa publication officielle, rendant difficile la participation des acteurs français en amont de la conférence.

L'Agenda adopté à Quito était ficelé depuis le mois de septembre après trois sessions d'après négociations entre les représentants permanents des États, notamment sur l'inclusion du droit à la ville et du droit au développement.

Au delà de sa faible portée politique, l'Agenda Urbain Mondial s'inscrit dans un ordre mondial post-consensus de Washington et de Monterrey. Ainsi, faute de parvenir à contraindre les États à appliquer les droits, la gouvernance mondiale s'appuie sur le principe du partenariat. Cela signifie que les textes internationaux doivent mobiliser pour leur application l'engagement de l'ensemble des acteurs de la communauté internationale, entreprises multinationales comprises. Cependant, si les multinationales avaient coordonné un réel effort de lobbying lors de la négociation au sein de l'Assemblée Générale des Nations unies des Objectifs du Développement Durables en 2015 et de la COP21, globalement l'Agenda Urbain a fait l'objet d'assez peu d'intérêt de leur part.

Il est important aussi de souligner les efforts mis en oeuvre par le Secrétariat d'Habitat III, Directeur

d'ONU Habitat, Joan Clos, pour permettre une large participation des acteurs non-étatiques dans le processus de préparation de la conférence. À travers des dialogues en ligne, la constitution de dix groupes d'experts internationaux sur les axes principaux de l'agenda, ou encore les conférences préparatoires et leurs nombreux événements parallèles, un large éventail d'acteurs a pu participer et commenter les différentes versions du Programme pour les Villes. C'est ce qu'ont fait certains acteurs comme les ONG mais surtout les gouvernements locaux, sous l'égide de la Global Task Force des Gouvernements Locaux, regroupant les principaux réseaux de ville (ICLEI, C40...) sous la coordination de Cités et Gouvernements Locaux Unis et défendant le droit à la ville. L'Assemblée Mondiale des Gouvernements Locaux et Régionaux, le 16 Octobre, a ainsi ouvert la conférence, en présence de plusieurs centaines de Maires et de président d'exécutifs Locaux. Leur contribution à la définition de l'agenda et à sa mise en oeuvre est d'ailleurs mentionnée dans le texte final de la conférence.

Un Agenda qui entérine définitivement le « miracle urbain » ?

Malgré la résistance des États du G77 et de groupes de la société civile, la Conférence Habitat III semble avoir définitivement entériné le « miracle urbain ». En effet, alors que la Conférence Habitat II était centrée sur l'habitat et le logement, Habitat III consacre un Agenda Urbain, où les villes sont présentées comme une opportunité formidable pour la croissance économique. Ainsi, les villes sont le lieu où se génèrent 80 % de la croissance mondiale. Toutefois, des défis restent

à résoudre : essentiellement les inégalités et le fait que les villes sont extrêmement polluantes (elles sont responsables de 70 % des émissions de gaz à effet de serre).

Le Nouveau Programme pour les villes, se donne donc pour ambition de résoudre ces externalités négatives du processus d'urbanisation massif de la planète, affirmant qu'une « bonne gestion et une bonne planification » permettront de construire des villes inclusives, durables, prospères, compactes et résilientes.

Alors que 20 ans auparavant, l'Agenda Habitat II adopté à Istanbul, faisait référence au contexte macro-économique, Habitat III fait l'impasse totale sur l'économie mondiale qui sous-tend l'urbanisation. Malgré les propositions en ce sens de la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville, il a été impossible d'inscrire dans le texte la moindre mention à la crise du logement et des « subprimes » et leurs conséquences sur l'économie mondiale alors même qu'elles sont directement liées à l'échec de la mise en oeuvre du droit au logement préconisé dans l'Agenda Habitat II.

Nous sommes donc passé à un agenda dont l'enjeu était initialement le logement dans tous les types d'établissements humains, du hameau à la métropole à un agenda urbain. Les critiques du G77 à cet égard ont permis d'ajouter l'adjectif territorial à chaque fois qu'urbain était mentionné, mais l'esprit du texte, sous l'impulsion d'ONU Habitat est fortement marqué par le paradigme du « miracle urbain », et ce alors que les exodes ruraux sont bien souvent subis, tant du fait des effets catastrophiques des traités de libre échange et des phénomènes d'accapement des terres sur les conditions de vie des paysans, que de l'impact du changement climatique et l'abandon par les États des politiques de développement rural.

2. Une victoire en demi teinte pour le Droit à la ville

Si pour la première fois dans un texte Onusien, et en grande partie sous la pression de la société civile et des collectivités locales, le Nouveau Programme pour les Villes fait référence au droit à la ville et en mentionne certains principes, il ne faut toutefois pas se réjouir trop vite. En effet, l'Agenda reste faible sur les principes de mise en oeuvre et de suivi et ne met en place aucun financement multilatéral.

Une mention historique du droit à la ville et la reconnaissance de ses principes malgré de fortes



oppositions

Le texte adopté à Quito porte la vision commune de « villes pour tous, c'est-à-dire de villes et d'établissements humains qu'utilisent leurs résidents sur un pied d'égalité, les objectifs poursuivis consistant à promouvoir l'intégration et à faire en sorte que tous les habitants, qu'ils appartiennent aux générations actuelles ou futures, puissent, sans discrimination aucune, vivre et créer des villes et des établissements humains équitables, sûrs, salubres, accessibles, d'un coût abordable, résilients et durables, de manière à promouvoir la prospérité et la qualité de la vie pour tous » (NPV, art.12). Le NPV fait référence pour la première fois dans un texte onusien au Droit à la Ville, « prenant note des initiatives qu'ont pris certains gouvernements et certaines administrations locales en vue d'inscrire cette vision, connue sous le nom de « droit à la ville », dans leur législation, leurs déclarations politiques et leurs chartes » (NPV, art.12).

Mentionné, plus que reconnu, l'inclusion de cette mention au droit à la ville manifeste un compromis. En effet le Droit à la Ville - comme le droit au développement - a été l'objet de débats très importants entre d'un côté des États principalement latino-américains emportés par le Mexique et le Brésil de l'autre les USA, le Japon, le Canada et l'Union Européenne ayant marqué une opposition frontale à toute reconnaissance d'un droit nouveau, craignant des conséquences tant du point de vue des moyens de sa mise en œuvre que de son éventuelle opposabilité juridique.

Si une grande partie de la définition proposée dans la vision des « villes pour tous » citée plus haut correspond à la proposition formulée par la Plateforme Mondiale pour le droit à la Ville, il n'est pas anodin que la formule « des villes comme biens communs » inscrite dans la définition initiale proposée par la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville ait disparu.

Toutefois certains principes du droit à la ville sont inclus dans les préconisations du Nouveau Programme pour les Villes : le principe d'une urbanisation qui s'inscrit dans l'optique de la garantie des droits et d'accès aux services pour tous, la fonction sociale et environnementale de la ville et du foncier, l'objectif de la réalisation progressive du droit au logement, la reconnaissance de la production sociale de l'habitat, la reconnaissance des travailleurs de l'économie informelle et de leur participation au développement économique local, la reconnaissance de l'économie solidaire et circulaire,



la promotion de formes durables de production et de consommation, le continuum rural - urbain, la participation des parties prenantes aux décisions (et non la démocratie qui n'est pas mentionnée une seule fois dans le texte), le polycentrisme...

Le texte emporte toutefois de nombreuses contradictions, qui révèlent les difficiles compromis dont il est issu. Ainsi par exemple, les personnes LGBTI ne sont pas mentionnées dans le texte comme un collectif vulnérable sous la pression de certains États comme l'Iran, la Fédération de Russie, la Thaïlande et l'Indonésie qui ont réussi à obtenir dans le texte le principe d'une ville « family friendly », en allusion au modèle classique de la famille que la ville doit pouvoir protéger. Autre exemple : la « prévention des expulsions forcées » dans la version initiale est devenue la « prévention des expulsions forcées arbitraires ». Mais c'est surtout la faiblesse des éléments de mise en œuvre qui sont source de contradiction avec l'ampleur des objectifs annoncés.

La préparation d'HABITAT III a vu des pouvoirs locaux s'investir de manière conséquente pour faire reconnaître le « droit à la ville » au point d'en avoir fait un des axes d'engagements de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Cette nouvelle situation, acquise pour une part par le travail en réseau au sein de la CISDPDH, permet de se projeter dans une revendication du « droit à la ville » comme processus d'actions pour des pouvoirs locaux.

Des moyens de mise en œuvre très en-deçà des objectifs

L'ensemble des principes et des mesures qui

doivent guider la réalisation de villes et d'établissements humains durables, résilients, inclusifs et prospères pourraient rester lettre morte, comme le furent une grande partie des engagements d'Habitat II, compte-tenu de la faiblesse des moyens mis en œuvre.

En effet, les références aux financements sont floues. S'il est recommandé de mettre en place des mécanismes de financement endogènes, les références aux mécanismes de redistribution, de régulation des marchés et de fiscalité sont très réduites. La captation des plus-values foncières apparaît ainsi être une recette miracle et ce alors même que sa mise en œuvre a parfois entériné des mécanismes spéculatifs et a eu un effet d'exclusion des populations les plus pauvres, comme le montrent les travaux de l'urbaniste Mariana Fix sur les opérations de cette nature au Brésil². De plus, la captation des plus-values foncières suppose un registre foncier à jour et un travail de suivi important, ce qui n'est pas le cas dans bien des villes.

L'autre recommandation phare, semble être l'accès aux marchés financiers pour les gouvernements locaux et la mise en place de garanties pour ce faire. Or, il apparaît évident que malgré ces propositions, beaucoup de villes, du fait de la faiblesse de leurs finances publiques et notamment celles qui font face aux besoins les plus importants resteront exclues des marchés financiers. La question du recours aux marchés financiers pose aussi la question de la financiarisation des infrastructures urbaines et de son caractère démocratique et durable.

Par la faiblesse des propositions financières et l'absence totale de mise en place de mécanismes financiers multilatéraux pour accompagner les villes qui s'urbanisent le plus, l'Agenda Habitat III semble entériner d'une certaine façon la vague de privatisations locales massives ainsi que les PPP. En effet, l'assèchement des finances publiques et la localisation de l'ajustement structurel, au nord comme au sud menace clairement la capacité à construire des villes pour toutes et tous. L'Observatoire Mondiale des Finances Locales de CGLU a démontré que dans les pays de l'OCDE, la part des ressources nationales affectées aux finances locales est de 30,9 % en moyenne, alors que pour les pays les moins avancés où l'urbanisation est la plus forte, cette part est en moyenne de 7,8 %³. Dans ces conditions, il sera difficile pour les gouvernements locaux de faire face aux besoins grandissants de la population de leurs territoires.

C'est dans ce sens que la CISDPDH et des organisations de la société civile ont promu la déclaration « Financer le Droit à la Ville pour toutes et tous » dans le cadre du sommet de préparation de la Conférence sur le financement de l'urbain qui s'est tenu à Mexico, en mars 2016.

Alors que selon ONU-Habitat, les inégalités se sont accrues dans 75% des villes du monde depuis Habitat II, les solutions ne semblent réellement pas à la hauteur des enjeux. En effet, sans financements publics, il sera sans doute difficile de pourvoir au milliard de logements qui devraient être construits d'ici à 2025 pour les personnes les plus vulnérables, selon le World City Report 2016.

Loin de se concentrer sur la question des moyens financiers et humains, la plupart des débats ont porté sur la capacité d'ONU Habitat à assurer un suivi du programme, compte-tenu des faiblesses de leur suivi d'Habitat II. ONU-Habitat sera finalement audité pour évaluer ses capacités de suivi. Le cas échéant, les États européens ont avancé l'idée d'un mécanisme de suivi de Haut-Niveau sous l'égide du Secrétariat Général des Nations unies.

3. Quelles perspectives d'alliances et d'action

Le droit à la ville : nouveaux enjeux et défis

De nouveaux défis se présentent dans l'étape post-Habitat III, qu'il nous faudra surmonter pour que le droit à la ville ne reste pas lettre morte :

- S'assurer que **le droit à la ville ne devienne pas « l'injonction à la ville »** - un risque bien réel dans un monde majoritairement urbain, et où les migrants internes et internationaux qui viennent peupler les villes le font généralement de manière non choisie car la ville représente la seule alternative possible de vie face à l'abandon des politiques de développement rural, à l'accapement des terres arables et aux conséquences du changement climatique.

- **Renforcer les bases légales pour que le droit à la ville** ne demeure pas seulement une vision, mais un corpus légal enraciné dans les droits humains reconnus dans les traités internationaux.

- Garantir, au niveau local et mondial, **les fonds et les ressources publiques nécessaires pour faire des villes des biens communs** - en réaction à la tendance actuelle à la privatisation et à la *Smart City*.

Mettre en œuvre **un programme de suivi d'Habitat III, qui parte du niveau local et se base sur des indicateurs permettant de mesurer la garantie du droit à la ville.**

- Interroger le concept de « droit à la ville » au niveau des espaces urbains multimillionnaires autour notamment de l'enjeu d'aires métropolitaines polycentriques, solidaires et décentralisées.

- **Renforcer les bases sociales** du droit à la ville et élargir le mouvement mondial de plaidoyer en sa faveur.

Vers le renforcement des alliances

Habitat III, et notamment son processus de préparation et les sommets alternatifs ont sans doute permis de créer des alliances pour défendre et renforcer le droit à la ville. Ces alliances se sont notamment tissées via la Plateforme Globale pour le droit à la ville, qui regroupe près de 250 organisations de la société civile, du secteur universitaire et de gouvernements locaux, sous la coordination d'Habitat International Coalition et de l'Institut Polis. Centre-Sud, l'AITEC et l'Atelier Populaire d'Urbanisme de Grenoble ont été les relais français de ce travail.

Au sein de cette plateforme, dans le prolongement des espaces créés dans le processus des forums sociaux mondiaux, société civile et gouvernements locaux progressistes ont pu dialoguer sur la scène globale pour défendre les villes et des territoires du commun, avec des ressources publiques et une démocratie radicalisée contre les villes compétitives.

Après Habitat III, il est nécessaire de poursuivre ce travail, à travers des projets de recherche-action au service de la citoyenneté et des campagnes concrètes, pour déconstruire les « hégémonies culturelles » qui guident la fabrique de la ville et pour amplifier les luttes locales. C'est pourquoi la CISDPDH travaille à la création d'un Institut Mondial pour le Droit à la Ville. Avec Augusto

Barrera, ancien Maire de Quito et directeur du Laboratoire CITE (Villes et territoires) de la Faculté Latino-américaine des Sciences Sociales, nous pensons que ces alliances doivent se faire autour de trois axes stratégiques :

a) Économie politique urbaine. Il s'agirait d'étudier les modèles économiques de la ville alternatifs à la ville compétitive basée sur la financiarisation des villes

b) La démocratie locale et le pouvoir d'agir des habitants

c) La justice spatiale et environnementale

Le travail en réseau permettrait ensuite de partager les enjeux locaux et la circulation des pratiques, des politiques publiques et de leur base conceptuelle.

Au sein de cet Institut Mondial, piloté par des mouvements sociaux, des organisations de la société civile et syndicale, des chercheurs et des élus locaux et articulé avec la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville, pourraient être définies des actions de formations et de plaidoyer communes, notamment avec les alliés dont nous disposons dans le système onusien et pourquoi pas certains États.

Ces campagnes pourraient porter sur le Droit au Logement, dans le sens de la campagne The Shift lancée lors d'Habitat III, par la Rapporteuse Spéciale pour le droit à un logement convenable des Nations Unies, Leilani Farha, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies et CGLU. Cette campagne vise à défendre le droit au logement contre la financiarisation.

Une autre campagne porteuse pour renforcer les alliances entre société civile, recherche et gouvernements locaux pourrait être celle de « Zones libres de paradis fiscaux ». À l'initiative d'OXFAM, 41 territoires de l'État espagnol ont signé une motion pour contribuer à défendre la justice fiscale globale à partir de la commande publique.



Cette publication a été financée par Pacte
et Modus Operandi.



Vous inviter à découvrir ce que nous avons parcouru comme chemin pendant une semaine, voilà l'objet de cette publication.

Il s'agit de réflexions, de rencontres, de luttes, de sources d'inspirations et d'expérimentations. D'un éclairage sur *Le droit à la ville* qu'Henri Lefebvre théorisa en 1967 chaque auteur propose une réinterprétation contemporaine de ce droit à la ville.

Du croisement des situations locales dans l'agglomération grenobloise et d'autres lieux du monde les enjeux de la production de la ville et plus largement des formes d'habiter s'esquissent ou deviennent évidents. Le droit au logement, le droit à l'espace public, le droit de vivre dignement viennent alimenter, critiquer ou dépasser ce droit à la ville sur ces apports, ces limites, ces incompréhensions.

Vous trouverez ici des lectures partielles mais ancrées dans nos réalités, et des pistes pour construire ensemble une ville pour toutes et tous.

Morgane Cohen

Avec la participation de

PACTE Justice Sociale

Modus Operandi

L'ABRI

Planning

Dyade (photos : Khaled Baïtiche)

Droit Au Logement 38

Mme RuetaBaga

